



ASSEMBLEA DI
CORSICA

RESUCONTU IN EXTENSO 2024 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2024



CULLETTIVÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**1^{ma} SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
25 è 26 d'APRILE di u2024**

**1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
25 et 26 AVRIL 2024**

(2^{da} ghjurnata / 2^{ème} journée)



**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 E 26 D'APRILE DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024**

**SUNTA di a 2^{da} ghjurnata : VENERI u 26 d'APRILE di u 2024
SOMMAIRE de la 2^{ème} journée : VENDREDI 26 AVRIL 2024**

| | |
|--|----|
| Reprise de la séance à 10h20 | |
| <u>SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</u> | |
| Raportu n^u 095 : Travagliu è Impiegu : da u miglioramentu di i dispositivi esistenti à u cambiamentu necessariu di mudellu Rapport n^o 095 : Travail et Emploi : de l'amélioration des dispositifs existants au nécessaire changement de paradigme Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse (+ avis CESEC) | 10 |
| Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n ^o 2024/O1/010) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i> | 26 |
| Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n ^o 2024/O1/015) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i> | 31 |

| <u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u> | |
|---|----|
| Raportu n° 065 : Rilevatu da cunclusionione di a Cumissione di u Sviluppu Economicu, di u Numericu, di l'Assestu di u Territoriu è di l'Ambiente relativu à a pulitica di sustegnu à u travagliu è a l'impiegü | |
| Rapport n° 065 : Relevé de conclusions de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement relatif à la politique de soutien au travail et à l'emploi | |
| Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Nadine NIVAGGIONI | 33 |
| <i>Prise(s) de parole :</i> | |
| Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI | 37 |
| M. Paul-Félix BENEDETTI | 41 |
| Mme Muriel FAGNI | 44 |
| M. Pierre GHIONGA | 45 |
| Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA | 46 |
| Mme Vanina LEBOMIN | 50 |
| M. Jean-Christophe ANGELINI | 51 |
| M. Jean-Paul PANZANI | 56 |
| M. Louis POZZO di BORGO | 58 |
| M. Jean-Martin MONDOLONI | 60 |
| M. Paul-Jo CAITUCOLI | 62 |
| Mme la Présidente MAUPERTUIS | 64 |
| M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, en réponse | 69 |
| M. le Président SIMEONI, en réponse | 72 |
| Prise acte rapport commission | 76 |
| Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, point d'ordre | 76 |
| M. le Président SIMEONI, point d'ordre | 77 |
| Mme la Présidente MAUPERTUIS | 78 |
| VOTE rapport | 78 |
| Suspension à 13h50 / Reprise à 16H28 | |

| <u>ERRATUM</u> | |
|---|-----|
| Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS – retour sur la Conférence des Présidents et vote de l’urgence pour le rapport N°98 | 79 |
| M. le Président Gilles SIMEONI , Président du Conseil exécutif -Avancée processus autonomie -Annonce officiel départ de M. GOMART, Directeur général des services | 80 |
| Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS , hommage à M. GOMART | 82 |
| Discours de M. Ghislain GOMART , Directeur Général des Services | 83 |
| Raportu n° 066 : Travagli di a Cumissione di l’Educazione, di a Cultura, di a Cuesione Suciale è di e Prublematiche Sucetale è di a Cummissione di u Sviluppù Economicu, di u Numericu, di l’Assestu di u Territoriu è di l’Ambiente - Cuntribuzione à u raportu d’orientazione nantu à a pulitica linguistica Rapport n° 066 : Travaux de la Commission de l’Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux, et de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l’Aménagement du Territoire et de l’Environnement - Contribution au rapport d’orientation sur la politique linguistique Présentation du rapport de l’Assemblée de Corse par Mme Muriel FAGNI, Présidente de la Commission de l’Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux | 85 |
| Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS | 89 |
| <i>Prise(s) de parole :</i> | |
| Mme Véronique PIETRI | 90 |
| Mme Chantal PEDINIELLI | 92 |
| Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA | 94 |
| M. Pierre GHIONGA | 96 |
| M. Romain COLONNA | 97 |
| M. Xavier LUCIANI | 99 |
| M. Jean-Martin MONDOLONI | 104 |
| Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS | 105 |
| Mme Nadine NIVAGGIONI | 105 |
| M. Petr’Antone FILIPPI | 109 |

| | |
|---|-----|
| M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse | 113 |
| Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS | 115 |
| PRISE d'ACTE | 116 |
| Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS | |
| Modifications désignations des représentants du groupe Fa Populu, au sein de la Conférence des financeurs du Sport en Corse dans le cadre du rapport n°079 | 116 |
| Vote modifications | 116 |
| Présidence de Mme Nadine NIVAGGIONI 18H25 | |
| <u>ENERGIA / ÉNERGIE</u> | |
| Raportu n° 093 : Cuntrattu d'Ogettivi è di Perfurmanza (COP) trà a Cullettività di Corsica (CdC) è l'Agenza d'Urbanisimu è d'Energia di Corsica (AUE) pè u periudu 2024-2028 | |
| Rapport n° 093 : Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) entre la Collectivité de Corse (CdC) et l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse (AUE) pour la période 2024-2028 | |
| Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif | 117 |
| Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2024/O1/011) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i> | 119 |
| <i>Prise(s) de parole :</i> | |
| M. Pierre GHIONGA | 123 |
| Mme Marie-Thérèse MARIOTTI | 123 |
| M. Hyacinthe VANNI | 126 |
| M. Julien PAOLINI, en réponse aux interventions | 126 |
| M. Pierre GHIONGA | 130 |
| M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse à Pierre GHIONGA | 130 |
| Mme Nadine NIVAGGIONI | 132 |
| Mme Marie-Thérèse MARIOTTI, explication de vote | 132 |
| VOTE RAPPORT | 133 |

| | |
|---|-----|
| Présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS 19H09 | |
| Raportu n° 094 : Avisu in quantu à u prugettu di decretu rilativu à e cundizione richieste da chì un prugettu d'impiantu d'energia rinnuvellevule sia cunsideratu cum'è una risposta à un mutivu d'interessu maiò | |
| Rapport n° 094 : Avis concernant le projet de décret relatif aux conditions requises pour qu'un projet d'installation d'énergie renouvelable soit réputé répondre à une raison impérative d'intérêt majeur | |
| Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse | 133 |
| Prise(s) de parole : | |
| M. Xavier LACOMBE | 134 |
| M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, en réponse | 136 |
| VOTE RAPPORT | 137 |
| <u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u> | |
| Raportu n° 091 : Messa à dispusizione da a Cullettività di Corsica à prò di u Gruppamentu d'Interessu Publicu pè a ricustituzione di i tituli di prupietà in Corsica (GIRTEC) di lucali situati in Aiacciu, Viali di u Monti Thabor, Centru cummerciale Castellani | |
| Rapport n° 091 : Mise à disposition par la Collectivité de Corse au profit du Groupement d'Intérêt Public pour la reconstitution des titres de propriété en Corse (GIRTEC) de locaux sis à AIACCIU, avenue du Mont Thabor, Centre commercial Castellani | |
| Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse | 138 |
| Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2024/O1/010) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i> | 139 |
| Prise(s) de parole: | |
| Mme Marie-Anne PIERI | 140 |
| M. Xavier LACOMBE | 141 |
| M. Romain COLONNA | 142 |

| | |
|---|-----|
| M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse | 143 |
| VOTE RAPPORT | 143 |
| <u>INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA /</u> <u>ENSEIGNEMENT -FORMATION - RECHERCHE</u> | |
| Raportu n^u 085 : Calendariu sculare di l'Accademia di Corsica per l'annata sculare 2024-2025 | |
| Rapport n^o 085 : Calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année scolaire 2024-2025 | |
| Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche | 144 |
| Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n ^o 2024/O1/011) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i> | 148 |
| <i>Prise(s) de parole :</i> | |
| M. Don Joseph LUCCIONI | 149 |
| M. Xavier LUCIANI | 150 |
| M. Jean-Martin MONDOLONI | 151 |
| Mme Anne-Laure SANTUCCI | 153 |
| M. Romain COLONNA | 154 |
| Mme Marie-Claude BRANCA | 155 |
| M. Jean-Baptiste ARENA | 156 |
| Mme Antonia LUCIANI, en réponse aux interventions et présentation de l'amendement de l'exécutif | 157 |
| Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS | 157 |
| VOTE Amendement | 159 |
| VOTE RAPPORT | 159 |
| <u>MUZIONE / MOTIONS</u> | |
| Motion N^o 2024/O1/010 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Core in Fronte » : Non au RSA conditionné | |
| Mme Bianca FAZI | 161 |
| Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS | 161 |

| | |
|--|-----|
| Motion N° 2024/O1/011 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Véronique ARRIGHI et M. Hyacinthe VANNI du groupe « Fà Populu Inseme » : Maintien du statut actuel des sapeurs-pompiers volontaires | |
| Présentation de la motion par Mme Véronique ARRIGHI | 162 |
| Mme Chantal PEDINIELLI | 164 |
| M. le Président Gilles SIMEONI, Avis de l'exécutif | 164 |
| VOTE MOTION | 165 |
| Motion N° 2024/O1/012 déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Ghjuvan'Santu LE MAO du groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien aux classes ULIS | |
| Présentation de la motion par Ghjuvan'Santu LE MAO | 165 |
| M. Xavier LUCIANI | 167 |
| M. le Président Gilles SIMEONI, Avis de l'exécutif | 168 |
| VOTE MOTION | 168 |
| La séance est levée à 20H31 | |

La séance est ouverte à 10 h 20 sous la présidence de Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je demande à tous les groupes de rejoindre l'hémicycle, s'il vous plaît.

Le Conseil exécutif est représenté. Bonjour, Monsieur le Conseiller exécutif, mais je pense que vous allez être rejoint par vos collègues.

Salute à tutti. Prima, vi vogliu dumandà di scusà mi per eri. Aghju avutu parecchi prublemi di trasportu aeriu è ùn sò micca ghjunta à tempu pè sta sessione, per u primu ghjornu di sessione.

Donc, veuillez m'excuser pour l'absence d'hier, indépendante bien évidemment de ma volonté, liée à une suite d'aléas dans le domaine aérien.

Je remercie Hyacinthe Vanni, le vice-président, de m'avoir remplacée toute la journée. J'ai pu suivre vos débats en ligne lorsque les temps de correspondance le permettaient. Donc merci à tous et je vous rendrai compte évidemment de ce déplacement très fructueux aux îles Açores.

Nous reprenons aujourd'hui nos débats, de ce que donc j'ai compris, vous avez pu passer hier le rapport de l'ODARC. Ce matin, nous allons débiter avec la question de l'emploi, ô combien importante.

Le rapport va nous être présenté par le président de l'ADEC. S'en suivra le rapport de la commission et l'avis de la commission.

Donc, Monsieur le Président, vous avez la parole.

SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Raportu n° 095 : Travagliu è Impiegu : da u migliuramentu di i dispositivi esistenti à u cambiamentu necessariu di mudellu

Rapport n° 095 : Travail et Emploi : de l'amélioration des dispositifs existants au nécessaire changement de paradigme

M. Alex VINCIGUERRA

Merci Madame la Présidente.

Signore è Signori Cunsiglieri,

À a fine di u 2022, v'avemu presentatu un raportu d'orientazione nant'à u travagliu è l'impiegu.

E questione chè no avemu postu tandu, anu caminatu in una trentina di reunione, incontri, presentazione. Avemu cusì vistu guasgi tutti i sindacati, ch'elli sianu quelli di travagliadori cum'è quelli di i patroni. Avemu vistu l'istituzione di u Statu, e camere, unepochi d'associ. Simu stati intesi per l'Assemblea di a Giuventù. Ci simu dinù avvicinati di u CESEC chì c'avìa rimesse e so riflessione incù un cartulare “cambià per campà”, vi n'avenite. Soprattutto, stu raportu hè statu travagliatu è arricchitu per a CDENATE è senteremu, dopu a mo presentazione, a presidente di a cummissione.

Oghje dunque, vi prupunemu un primu raportu d'orientazione chì rivene davant'à l'Assemblea, è ancu s'è fù una strada longa, ci pare chì apre sta riflessione hè un'opera pulitica impurtantissima, sopra à tuttu chì u tempu puliticu d'eri quandu avemu cumminciatu à riflette annant'à issu sugettu, è u tempu d'oghje, cù l'autonomia chì s'annuncia, ùn hè più listessu.

Quandu ci simu incaricati di stu cartulare, a nostra prima ambizione era di pudè allergà a riflessione annant'à e questione di u travagliu è di l'impiegu. Per noi, sò questione ecunomiche di sicuru, ma sò dinò questione chì ponenu i prublemi di a rispunsabilità suciale di l'impresu, di u ben'essera di l'impiegati, di dialogu suciale è ancu in fine di a lotta contru à a puvertà.

Ùn sò micca e prime pruposte chè no femu. Dapoi u 2016, a nostra Assemblea si hè mossa à nantu stu sugettu, vi n'avenite u pianu di lotta contru à a puvertà, u cartulare di l'impiegu lucale, u rivinutu universale è pò ùn ci scurdemu dinò, dopu a prima cunferenza suciale, di e pruposte fatte tandu, pè l'adattazione di a lege nantu à u pudere di cumprà. Avemu travagliatu nant'à a

crescita di e ritirate di u sceccu alimentariu, u mantinimentu di a prima annant' à l'essenza è e pruposte di blucchime di u prezzu di l'essenza, a calata di e cariche suciale pè l'impresu, tutte ste pruposte sò state senza risposte.

Infine, ci vole à ramentà chì a Sgiò Presidente cunduce un travagliu annantu à a pruspettiva duve a questione di u travagliu è di l'impieghi hè è sarà una questione centrale.

Avete capitu ind'è a Corsica di oghje è di dumane, ciò chì c'importa hè u cuntrattu suciale.

Ma oghje chè oghje, e nostre cumpetenze sò assai debule. Hè sempre u Statu è i so servizii chì portanu a rispunsabilità di u dialogu, di l'organizzazione è di a lege suciale. A nostra istituzione si ritrova impastughjata, certe volte nigata s'ella vole sviluppà una pulitica publica di travagliu è di l'impiegu. Vi deraghju per esempiu a lege « plein emploi » è a so cunsequenza, a creazione di « France travail » per quale a nostra Cullettività ùn hè micca stata cunsultata ancu s'ella hà a cumpetenza di a furmazione prufessiunale dapoi più di 40 anni, ancu si e sò specificità forte cum'è l'impiegu stagiunescu, u numeru fortu di e piccule imprese, a debulezza di e paghe, u Statu hà negatu tuttu què è stende a so lege senza adattazione di a nostra specificità, è què per a nostra più grande disgrazia perchè i risultati ùn sò tantu boni.

Alors, le rapport travail emploi présenté ici a vocation d'une part à rappeler dans les grandes lignes le contexte socio-économique, d'autre part à mettre en perspective deux catégories d'actions.

La première se situe dans une temporalité de court terme. Il s'agit pour le Conseil exécutif de proposer une réorientation de dispositifs et de mesures existantes. Sa portée est immédiatement opérationnelle : c'est la réforme de la prime à l'emploi, l'aide au retour des talents, le CDI saisonnier, l'encouragement à la création de groupements d'employeurs, l'accompagnement à la transmission, le territoire zéro chômeur.

Cette réorientation dessine une volonté d'infléchir dès à présent le cadre d'intervention de l'ADEC vers des objectifs plus en phase avec les besoins actuels et à venir de l'économie insulaire, tout en prenant en compte les modifications des aspirations et comportements individuels face au travail et à l'emploi.

La seconde catégorie d'actions se situe dans la temporalité de l'évolution institutionnelle de la Corse. Sa vocation est beaucoup plus politique. Elle vise à intégrer la réflexion sur le travail et l'emploi dans le volet économique et social du statut d'autonomie et de la future loi organique.

À ce stade, le rapport propose un cadre général des échanges et travaux qui associeront l'ensemble des acteurs et partenaires économiques et sociaux au sein d'une conférence sociale permanente.

L'autonomie est un long chemin. Nous souhaitons débiter sous cet aspect, travail et emploi, le travail de l'autonomie avant l'été.

Donc, la première réflexion que nous vous proposons consiste à appréhender ensemble la situation socio-économique de la Corse.

Si on en croit des indicateurs facialement rassurants, l'économie corse reste performante par rapport à 2019, c'est-à-dire avant COVID et hormis le BTP, les entreprises enquêtées par la Banque de France confirment la bonne tenue des carnets de commandes.

En matière de dépenses d'investissement, la hausse se poursuit, les encours de crédit bancaire progressent. D'ailleurs, au premier trimestre 2024, le taux de chômage en Corse est de 6,5 % de la population active, même si avec les chiffres qui sont tombés hier de la part de l'Insee, on a une légère croissance, mais on est de manière générale à 1 point de moins de taux de chômage que ce qu'on peut constater à l'échelle française globale. Ce taux de chômage, si on le prend sur une période annuelle, c'est le niveau le plus bas observé sur 40 ans de recensement.

Pour autant, malgré ces éléments de conjoncture devenus globalement favorables et une tendance sur le marché du travail qui pourrait s'apparenter sur certains territoires à une situation de plein emploi, je pense à certains territoires l'été, comme le centre-Corse par exemple, la situation économique de la Corse s'avère néanmoins dans les faits, beaucoup plus contrastée.

La crise sanitaire a en effet exacerbé la pénurie d'emplois dans nombre de secteurs déjà traditionnellement en tension. Aussi, et cela peut paraître de prime abord paradoxal avec le stock de demandeurs d'emploi, les entreprises éprouvent les plus grandes difficultés à recruter, ce qui est le reflet d'une économie insulaire fortement tertiarisée. Le secteur des services hors commerce est le principal pourvoyeur avec 6 offres sur 10.

Au-delà des services marchands, l'hébergement et la restauration concentrent 1/4 des offres et parmi les emplois offerts, notons quand même que 43 % sont proposés en CDI.

La situation observée de quasi-plein-emploi participe évidemment à des difficultés de recrutement remontées par les entreprises.

Ce retournement de situation fait que c'est désormais l'entreprise qui peine à recruter, alors que la difficulté marquante des décennies précédentes était l'accès à l'emploi pour les salariés.

Mais notons aussi que cette difficulté de recrutement ne renforce pas pour autant la remontée des salaires du secteur privé. La dernière étude de Corsica Statistica en 2022, nous dit qu'en Corse, les salariés du secteur privé perçoivent en moyenne 33 000 € brut par an en équivalent temps plein, soit 2 700 € brut par mois. C'est la rémunération moyenne du secteur privé. Les rémunérations des salariés insulaires apparaissent parmi les plus basses de France métropolitaine, près de 400 € brut de moins qu'en moyenne sur la France entière.

De plus, 1 salarié sur 2 perçoit un salaire brut annuel inférieur à 28 000 € brut. Cette valeur médiane est également la plus basse des régions métropolitaines.

Alors est-ce que c'est la saisonnalité de l'activité économique et le poids des activités touristiques en particulier ? Est-ce que c'est la petite taille des entreprises et leurs défauts de structuration ? Ou est-ce que c'est les 3 thèses du marché du travail qui confortent cette tendance des bas salaires ?

Plus on avance dans le temps, plus cette tendance de déséquilibre va en s'accroissant et va s'accroître.

Une récente publication de « France Stratégie » nous indique que les besoins de recrutement cumulés d'aujourd'hui à 2030 devraient atteindre 47 000 personnes en Corse, dont 37 000 départs à la retraite et 10 000 créations net d'emplois.

Or, l'arrivée de nouveaux jeunes travailleurs locaux est évaluée environ à 27 000 personnes et c'est donc plus de 20 000 travailleurs qui, selon cette étude, manqueront à l'horizon 2030. Toute projection sectorielle confondue, les besoins de main d'œuvre des entreprises insulaires, les départs à la retraite plus les créations d'emplois, ne pourront être comblés par des ressources constituées par des jeunes primo-arrivants sur le marché du travail. Ce qui fait apparaître un solde négatif 3 fois plus élevé en proportion que celui de la moyenne nationale française.

Ces prédictions font très largement écho à ce que nous observons et partageons quotidiennement avec les chefs d'entreprises insulaires. Les entreprises ont du mal à recruter et finalement, c'est là tout le paradoxe de la situation observée, la dynamique d'activité qui est objectivée par des indicateurs statistiques, ne parvient pas à gommer les dysfonctionnements du monde du travail et les inégalités qu'ils génèrent.

En effet, et je cite l'Insee, la situation économique demeure des plus préoccupantes avec 18 % des ménages vivant sous le seuil de pauvreté, la Corse est la région la plus touchée par la pauvreté monétaire. Le niveau de vie médian annuel des personnes vivant dans un ménage en Corse s'établit à 20 670 €, soit 580 € de moins qu'au niveau national.

Or, en Corse, les prix à la consommation sont les plus élevés qu'en moyenne nationale, soit + 8,7 % pour le seul poste de l'alimentaire qui représente, vous le savez, au moins 20 % des dépenses des ménages.

Donc, l'ensemble de ces éléments montrent clairement que la Corse est engagée aujourd'hui et de manière structurelle dans une trajectoire de croissance appauvrissante. Depuis surtout la crise COVID, s'est installé en Corse comme dans le reste de l'hexagone, en plus de ces problèmes structurels qui nous sont propres, un rapport au travail qui est différent. Là aussi, je cite une récente étude de l'IFOP, 84 % des salariés considèrent que leur travail est important, mais ils ne sont plus que 21 % à le décrire comme très important. Le travail semble donc perdre progressivement son statut de repère sociétal absolu et de facteur d'émancipation.

La crise sanitaire a été une sorte de révélateur et d'accélérateur de tendance. On peut constater une crise du travail, une remise en cause éthique quant au poids de la charge de travail dans la vie des actifs, une forme croissante de désacralisation du rapport au travail. C'est autant de tendances lourdes et nouvelles que nous observons tous.

Les aspirations et comportements traditionnels sont profondément modifiés et nous devons l'intégrer dans nos réflexions et plus encore, dans nos actions d'où l'importance de pouvoir accompagner différemment les entreprises en rationalisant leur espace de travail, en adaptant les contraintes, en installant une culture de management beaucoup plus horizontale et socialisante, mais aussi en partageant différemment les modes de rémunération. Ce sont des points qui nous semblent essentiels.

Avec nos faibles moyens et nos faibles compétences, face à cette situation, quelle proposition directement opérationnelle nous vous proposons ?

Déjà, je vous rappelle que nous sensibilisons et de façon forte, les plus jeunes au marché du travail et de l'emploi avec deux belles actions pédagogiques qui fonctionnent plutôt bien, une avec « entreprendre pour apprendre », l'autre avec « Forindustrie ». Nous faisons en sorte de sensibiliser les jeunes au travail dès l'école.

Je dirais aussi qu'avec les services de la formation sous l'autorité d'Antonia Luciani, nous apportons une nouvelle façon d'adapter la formation aux besoins des entreprises, je pense aux comités locaux de formation qui ont pour ambition d'identifier au plus près des territoires les besoins en compétences des entreprises locales et qui ont pour objet aussi de construire, sur la base d'un diagnostic partagé, une offre de formation adaptée.

Il nous faut néanmoins, parce que le contexte a changé, repenser notre politique de soutien à l'emploi. Jusqu'à présent, les aides à l'emploi délivrées par l'ADEC avaient pour objectif premier, dans un contexte de chômage marqué, de favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en étaient le plus éloignées. C'est à ce titre que ces mesures avaient été pensées avec un partenariat avec l'État, Pôle Emploi et donc, l'idée était de pouvoir ramener à l'emploi des personnes qui ne trouvaient pas de travail.

Mais dans un contexte de quasi plein emploi sur certains territoires, les entreprises aujourd'hui nous alertent avec force sur leurs difficultés de recrutement, sur le nombre d'emplois non pourvus par défaut de compétences, voire sur le décalage encore trop souvent observé entre les compétences recherchées et les compétences disponibles.

La politique de soutien à l'emploi déployée doit donc nécessairement être refondée pour, d'une part, s'articuler et accompagner au mieux les initiatives visant à répondre aux besoins de compétences des entreprises et d'autre part, participer à l'amélioration des conditions d'emploi, de rémunération et de consolidation des plans de carrière.

Alors, quelle est la nouvelle approche de la prime à l'emploi qui vous est présentée ?

Tout d'abord et en préambule, je précise que la porte d'entrée désormais activée pour accéder à un soutien financier dans le cadre de toutes les primes aux entreprises, c'est que l'entreprise ait un projet centré sur la production locale de biens et services. Ça, c'est la première porte d'entrée. Cette porte franchie, nous pourrons alors accompagner les entreprises qui s'engagent dans une démarche de responsabilité sociétale en entreprise.

L'aspect social de la démarche RSE vous est proposé aujourd'hui, l'aspect environnemental vous sera présenté dans un prochain rapport.

Pour encourager les entreprises à s'engager dans cette démarche RSE, quels critères allons-nous retenir ? Il faut par exemple que l'entreprise nous présente un projet d'accompagnement renforcé vers l'emploi, notamment la promotion de l'alternance, notamment qu'il y ait des projets de tutorat ou encore

la montée en compétence et la promotion par mobilité interne. À ce sujet, nous lançons ces jours-ci un appel à projets en commun avec l'IAE de Corte et avec l'université avec laquelle nous travaillons de façon étroite sur ces sujets. Il faut qu'il y ait aussi dans l'entreprise un niveau de rémunération conforme aux moyennes de la branche, que l'entreprise ait signé la charte de l'emploi local, mais aussi qu'elle soutienne le pouvoir d'achat des salariés par des mesures telles que l'intéressement, la participation ou encore, ce qui est devenu obligatoire depuis quelques semaines maintenant, l'ITRC. Enfin, bien sûr, que cette entreprise soit respectueuse des conditions de travail.

Donc, selon la grille d'évaluation des différents critères que je viens de vous exposer, la prime sera indexée en termes de montant.

En termes de méthodologie, l'ADEC va travailler principalement sous forme d'appels à projets qui permettent d'une part de sélectionner les entreprises qui répondent aux critères établis et d'autre part, de maîtriser l'enveloppe budgétaire prévue annuellement pour le soutien à ce type d'initiative.

En complément de la prime à l'emploi qui s'adresse plus particulièrement au recrutement de salariés vivant en Corse, et c'est notre priorité bien entendu, nous souhaitons aussi favoriser le retour des talents.

Encourager le retour de la diaspora fait partie des stratégies à considérer pour les travailleurs corses qui expriment un fort sentiment d'appartenance à une communauté, travailleurs corses travaillant sur le continent.

On est devant quand même un problème parce que 33 % des jeunes bacheliers corses migrent vers le continent ou à l'étranger chaque année, 33 %, 1/3. Cette migration est souvent pérennisée par l'obtention d'un emploi hors de l'île. Ils partent faire leurs études, une fois leurs études terminées, très souvent, ils restent hors de l'île.

Parallèlement, seuls 16 % des nouveaux arrivants en Corse sont originaires de l'île, comparativement à une moyenne de 23 % dans les autres régions de France. Donc, on a très peu de retours par rapport aux autres régions, de gens originaires de l'île.

Donc, dans un contexte de tension généralisée sur le marché du travail auquel se couple la nécessité d'encourager la diversification du tissu économique vers des filières à haut potentiel, on va favoriser plutôt des retours vers les filières de création de richesses et d'emplois comme les nouvelles technologies, le numérique, l'agroalimentaire, les industries créatives et culturelles, la Silver économie, les énergies renouvelables, etc.

Vous comprenez aisément, chers conseillers, que le retour des talents exerçant leurs compétences sur le continent ou à l'étranger mérite désormais une attention toute particulière de notre Collectivité.

Il vous est ainsi proposé de compléter l'aide à l'emploi, que je viens de vous énoncer, par une aide forfaitaire additionnelle, si l'entreprise recrute sur un emploi qualifié, une personne ayant eu a minima son BAC en Corse, puis ayant poursuivi ses études bac + 3, bac + 5 sur le continent ou à l'étranger, voire y occupant un emploi qualifié.

Nous n'oublions pas la catégorie des entrepreneurs exerçant leur activité à l'extérieur, c'est une catégorie aussi qui nous intéresse et qui veulent créer une entreprise en Corse. La création du chef d'entreprise devient alors éligible.

Cette aide forfaitaire de retour s'élève pour 8 000 € pour tout recrutement versée à une entreprise corse qui recrute un profil pouvant être qualifié de talent et ce profil pourrait être porté à 10 000 € si le recrutement est opéré par une entreprise évoluant dans une filière à haut potentiel de création de richesses.

Alors ce dispositif de retour des talents, il faut l'animer. Il faut d'abord recenser les offres d'emploi disponibles en Corse, faciliter la mise en relation, créer une plateforme d'échanges et surtout, organiser des appels à projets qui fassent connaître ce dispositif.

Donc, nous allons sensibiliser les associations corses qui sont sur le continent, les universités, parce que les universités, notamment l'université et les écoles d'ingénieurs de Paoli Tech ont notamment des associations, des Alumni, c'est-à-dire des gens qui sont passés par cette formation. Cette association est d'ailleurs portée par la fondation de l'université de Corse. C'est un véritable vivier, tout comme est un véritable vivier l'ensemble des jeunes qui sont passés par les prépas, que ce soit la prépa scientifique du lycée Laetitia qui, bon an, mal an, forme une trentaine d'ingénieurs, que ce soit la prépa Khâgne du lycée de Bastia qui forme elle aussi des gens à haut potentiel.

Donc, premier changement, on réforme la prime à l'emploi en l'organisant plutôt vers une démarche RSE. Et cette prime à l'emploi, on la dope s'il y a un retour de talents qui est prévu par l'entreprise.

Deuxième grande proposition, c'est l'expérimentation des CDI tourisme en Corse. Alors nous y avons beaucoup travaillé avec l'ATC et ma collègue Angèle Bastiani, avec la CCI de Corse, la DREETS, l'UMIH parce qu'avec 19 % de l'emploi salarié, la Corse est la région de France où la proportion d'emplois

saisonniers est la plus importante. Et désormais, les entreprises peinent à recruter les saisonniers à tel point qu'on a vu, on l'a vu depuis l'été dernier, des entreprises qui cessaient toute activité parce qu'elles n'avaient plus de personnels, des restaurants fermés en pleine saison, 2, 3 jours par semaine.

Alors, je le rappelle, le dispositif qu'on vous propose est expérimental. C'est un test que l'on met en œuvre avant, on l'espère, d'aller beaucoup plus loin.

L'objectif vise à sécuriser les parcours de certains travailleurs saisonniers et notamment de ceux qui sont les plus expérimentés. Notre objectif et notre méthode, c'est tester les conditions de travail d'une annualisation du temps de travail en vue d'une meilleure fidélisation auprès de leur employeur et surtout d'une trajectoire stabilisée, notamment en termes de compétences et de formations.

Ce scénario est basé sur le mécanisme du repos compensateur de remplacement qui permet que les heures supplémentaires effectuées pendant la saison et les salariés peuvent travailler en respectant la loi jusqu'à 48 heures par semaine, ces heures supplémentaires soient accumulées en heures de repos avec une majoration prévue d'ailleurs, ce repos étant effectivement utilisé par l'employeur en période basse où l'activité de l'établissement est au ralenti ou à l'arrêt. La rémunération serait lissée sur l'année identique chaque mois.

Pour rendre ce scénario attractif pour l'employé, notamment en compensant le manque à gagner correspondant à la perte des allocations chômage qu'ils perçoivent aujourd'hui en saison basse, un système de primes combinées a été imaginé. Ce système combinerait 2 primes : une prime dégressive de maintien dans l'emploi versée par la puissance publique, laquelle économise le versement des allocations chômage. Cette prime s'estompe au fil du temps jusqu'à s'éteindre, sous réserve d'un maintien du travailleur dans les effectifs de l'établissement. Et d'une prime CDI tourisme expérimental progressive, versée par l'employeur et exonérée de cotisations charges sociales qui prendra progressivement le relais de la prime versée par la puissance publique.

Cet objectif du CDI tourisme répondrait à un double enjeu : le besoin de fidélisation des employeurs et l'autre enjeu, c'est la protection des employés concernés.

Notre première enquête fait que 76 % des saisonniers consultés dans le cadre de l'enquête réalisée se déclarent intéressés à l'idée de pérenniser à l'année leur travail. Ce mécanisme présente l'intérêt d'impliquer l'ensemble des acteurs dans la compensation à réaliser auprès du saisonnier, la puissance publique pendant une durée limitée, conjointement les employeurs du tourisme qui s'engagent à réévaluer les salaires au moyen de la prime d'ancienneté progressive.

Donc, on a fait toute une série d'abaques. L'idée c'est de tester ce CDI pour 50 saisonniers. L'idée, c'est que la Collectivité de Corse, et uniquement dans cette période de test, pourrait prendre en charge sur 5 ans le surcoût employeur à hauteur de 50 %, soit un total sur 5 ans de 250 000 €.

J'attire votre attention sur le fait que le ministre du Travail qui a été saisi par le président de l'exécutif, se prononce défavorablement concernant la création d'une prime de maintien dans l'emploi différée financée par l'État et je cite : « ces primes viendraient favoriser une situation d'inactivité prolongée des travailleurs saisonniers entre activités saisonnières contrairement aux orientations de la réforme de l'assurance chômage menées depuis 2019, qui visent à favoriser un retour vers l'emploi durable en luttant contre le phénomène dit de permittance », c'est-à-dire de l'alternance durable et de contrats court, « et de période de chômage ». L'objectif du Gouvernement est au contraire de développer l'exercice d'autres activités rémunérées dans la période séparant 2 emplois saisonniers et ainsi d'encourager la durée du travail annuel, et de conclure « qu'il est parfaitement possible de mettre en œuvre le dispositif tel que vous l'envisagez dans un cadre négocié avec pour limite, les règles nationales et européennes relatives aux durées maximales et (...) du travail ». En gros, il nous dit « faites, mais on ne paye pas ».

Donc, le chemin que je vous propose est de continuer à démontrer par l'expérimentation des bienfaits de la mesure proposée, puis nous nous adresserons à nouveau au ministre car pour pérenniser et étendre cette mesure, il est bien sûr hors de question, tout autant pour des raisons politiques que financières, que la Collectivité de Corse se substitue à l'Etat par mobilisation de ses seuls crédits d'intervention pour financer ledit mécanisme de prime.

Il est donc proposé, la saisine par la Collectivité de Corse de Monsieur le Premier ministre pour le sensibiliser à nouveau aux enjeux du projet et la prise en charge de 50 % du coût de l'expérimentation pour 50 salariés dans une limite de 1 000 € par an et par salarié sur 5 ans.

Donc, on est sur un CDI saisonnier qu'on peut mettre en mouvement de façon raisonnée objective. On va tester le dispositif. Aujourd'hui, l'incertitude pèse tout autant sur le fait de pouvoir répondre aux besoins des entreprises, que le fait de pouvoir trouver des saisonniers qui veulent annualiser leur temps de travail.

La troisième mesure que nous vous proposons consiste à soutenir l'expérimentation « territoire zéro chômeur », en prenant cette expérimentation sur un territoire particulier qui est celui de la Costa Verde.

Je vous le rappelle, notre Assemblée a déjà délibéré en 2017 et 2018 sur l'expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée au 3^{ème} trimestre 2023. Je vous rappelle aussi, mais ma collègue Bianca Fazi qui vous a proposé hier un dispositif d'insertion généralisé pour l'ensemble de la Corse qui est totalement complémentaire à ce qu'on vous présente actuellement, au 3^{ème} trimestre 2023, le nombre de demandeurs d'emploi longue durée s'élevait à un peu plus de 5 000 personnes. Ce sont donc des demandeurs d'emploi qui sont très loin de l'emploi.

Hier, nous avons examiné les mécaniques de l'insertion par l'emploi et aujourd'hui, l'idée c'est de pouvoir revenir sur l'ambition du territoire zéro chômeur qui est de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée adapté à ses compétences et à son temps choisi.

Les emplois sont sans surcoût pour la Collectivité car ils sont financés par les coûts évités du chômage. Ils doivent répondre à des besoins non satisfaits du territoire sans rentrer bien sûr en concurrence avec les entreprises du territoire.

En 2023, le Gouvernement a lancé un nouvel appel à projets sur une nouvelle phase d'expérimentation d'une durée de 5 ans et souhaite sélectionner 50 nouveaux territoires.

Donc, ce cahier des charges permet aux territoires qui ont réalisé les travaux préparatoires de candidater à l'habilitation.

Il est proposé de soutenir dans un premier temps, l'expérimentation portée par le territoire de Costa Verde et pour ce faire, en complément de l'aide du fonds « Corsica Sulidaria » dont a bénéficié la Communauté de communes pour recruter une chargée de mission cheffe de projet territoire zéro chômeur, l'ADEC propose une ingénierie de projet qui s'articule autour de la nomination d'un référent statistique pour accompagner le territoire dans la réalisation des diagnostics et donc la mise à disposition sur le territoire des agents de « Corsica Statistica », la mobilisation d'un soutien financier exceptionnel pour recruter sur une période d'un an et faisant suite à ce qu'a fait « Corsica Solidaria », recruter sur une période d'un an une assistante d'animation indispensable à la candidature, la mobilisation d'un soutien significatif qui pourrait aller jusqu'à 80 % de l'assiette d'investissement support à la création et au déploiement de l'entreprise à but d'emploi qui serait créé dans le cadre du territoire zéro chômeur et enfin, la mise à disposition des services communication de l'Agence pour donner une visibilité renforcée à cette démarche.

L'objectif est ainsi d'apporter au territoire le soutien en ingénierie qui est une des principales causes, à mon avis, de la défaillance et de l'abandon de la

première expérimentation menée en Corse en 2017 dans la Communauté Pasquale Paoli.

En cas de succès, bien sûr, nous essaierons de déployer ce dispositif sur l'ensemble des EPCI, qui nous en feront la demande.

Troisième grand pavé qui revient régulièrement dans cette Assemblée et dans les aides proposées par l'ADEC, c'est favoriser la transmission d'entreprises.

34 % des entreprises corses sont potentiellement transmissibles. 2500 entreprises sont susceptibles d'être transmises d'ici 10 ans. Si ces entreprises n'étaient pas reprises, elles conduiraient à la disparition d'au moins 3600 emplois, des emplois qui sont concentrés sur le commerce, l'hébergement restauration et la construction.

Plus que toute autre région continentale, la Corse demeure exposée au risque de fermeture d'entreprises (...), mais aussi à la perte de savoir-faire, de compétences et puis d'emplois.

Plusieurs dispositifs accompagnent déjà la transmission : le dispositif « Impresa si » qui aide à l'investissement ; des mesures nationales, le contrat de génération, notamment ; l'intervention d'outils financiers ; l'action au quotidien des chambres consulaires. Mais aussi important soit-il, le soutien financier nécessite très souvent un accompagnement renforcé du porteur de projets via un appui à l'ingénierie du projet, au soutien technique et une action de formation d'où le partenariat que l'on vous propose avec les experts comptables qui sont souvent au cœur de ce travail de transmission.

Mais un autre partenariat aussi qu'il nous semble utile de développer dans la région, c'est celui avec la délégation régionale des SCOP et des SCIC. Je vous rappelle que les sociétés coopératives SCOC et SCIC sont des entreprises commerciales qui s'appuient sur des statuts juridiques classiques mais encadrées par des principes coopératifs et des valeurs différenciées, au premier rang desquelles, la pérennisation des emplois et des savoir-faire.

Donc, ce partenariat avec les SCOP et les SCIC serait en plus très intéressant parce qu'il nous permettrait aussi d'accéder à un fonds qui est géré par la délégation nationale des SCOP et des SCIC, fonds PARGEST qui est précisément dédié au financement de ces sociétés coopératives.

Autre mesure qui nous paraît aussi utile de lancer à travers un appel à projets, c'est la constitution de groupements d'employeurs. Je vous rappelle que les groupements d'employeurs ont un objectif principal, c'est de mettre à

disposition des adhérents, donc des entreprises qui constituent ce groupement d'employeurs, des salariés qui sont liés au groupement par un contrat de travail et non pas liés à l'entreprise par un contrat de travail.

Les avantages sont importants. Pour les entreprises, c'est avoir accès à une main d'œuvre qualifiée, c'est partager des salariés fidélisés, c'est être sécurisé dans le recrutement, c'est avoir une gestion maîtrisée des coûts liés à la gestion RH des salariés. Et pour les salariés, c'est avoir une relation d'emploi avec un employeur unique, même s'il a plusieurs types de tâches à faire dans différentes entreprises, c'est de bénéficier souvent d'un meilleur accès au droit via un contrat à travail unique, c'est sécuriser son emploi en bénéficiant de la répartition des effets des aléas économiques et c'est aussi enrichir son parcours professionnel, puisqu'il peut travailler dans différentes entreprises et se former à différents métiers.

Donc, nous allons relancer cet appel à projets sur les groupements d'employeurs, dont je vous rappelle aussi que les collectivités locales peuvent constituer, avec des entreprises, des groupements d'employeurs.

Enfin, et c'est le dernier point, mais c'est un point qui nous semble essentiel, c'est qu'il nous faut vraiment intégrer la réflexion sur le travail et l'emploi dans le volet économique et social du statut d'autonomie et de la future loi organique.

Ce travail d'élaboration de la loi organique a une importance majeure tant en termes de méthode que sur le fond des questions qu'il doit aborder.

En termes de méthode, il doit être l'occasion d'impliquer très largement l'ensemble des acteurs politiques, économiques, sociaux et culturels sur la définition du contenu concret du statut d'autonomie. Nous avons déjà commencé, on a à peu près une trentaine de réunions au compteur, à évoquer ces sujets avec les différents partenaires sociaux. Ça, c'est en termes de méthode.

Et puis sur le fond, les questions qui seront abordées dans ce cadre, doivent ouvrir le champ des possibles.

C'est donc à travers cette deuxième phase, désormais engagée, que doit prendre place une réflexion partagée sur le contenu opérationnel du statut d'autonomie et notamment, mais non exclusivement, sur les points suivants : quelles seront les compétences transférées à la Collectivité autonome de Corse et avec quels moyens ? Quel est le périmètre du pouvoir de nature législative et de nature réglementaire qui sera exercé par celles-ci dans le domaine économique et social ? Quels seront les transferts des ressources humaines et budgétaires y afférant ? Comment intégrons-nous tout ça à un nouveau pacte budgétaire, fiscal

et financier - on en a parlé hier - qui n'oubliera pas le domaine économique et social ? Comment faire tout ça en marquant dans le marbre la clause de non-régression en matière sociale et environnementale, notamment en matière de protection sociale ou de retraite par exemple ? Et donc, comment décliner l'ensemble des points de nomenclature validés à l'échelle de l'Union européenne, qui propose la typologie suivante des fonctions principales de la protection sociale : la maladie et les soins, la santé, l'invalidité, la vieillesse, la survie, la famille, les enfants, le chômage, le logement, l'exclusion sociale ? Vous voyez que la liste est très intéressante et que le travail est important.

Donc pour se faire, l'idée d'une conférence sociale permanente, parce qu'évidemment, ce travail va se continuer dans le temps, l'idée de cette conférence sociale permanente a été proposée aux différents acteurs.

C'est évidemment ce travail-là que nous lancerons dès le début, j'espère, de l'été.

Au-delà du travail effectué par la CDENATE et sur lequel la présidente de la commission vous instruira, nous avons consulté aussi bien évidemment, le CESEC qui a rendu un avis sur ce rapport dont je tire les principaux points.

Le CESEC souligne la qualité des discussions et des échanges. Je les remercie parce que ça a été plusieurs rencontres très intéressantes sur ce sujet, avec vraiment des praticiens du domaine social et de l'entreprise.

Le CESEC se satisfait qu'une véritable réflexion soit menée concernant le travail et l'emploi, avec pour la première fois un réel projet social, qu'un certain nombre de ces préconisations émises lors de l'audition de l'ADEC du 12 juin 2023 soit pris en compte dans le rapport soumis. Je vous le rappelle, c'est un rapport d'orientations, donc c'est une maturation lente, longue, difficile, mais fructueuse, je l'espère, qui vous est soumise.

Le CESEC se satisfait aussi que la large concertation menée en amont, même si elle n'a pas permis de prendre en compte la totalité des points évoqués, se soit in fine révélée constructive.

Le CESEC estime toutefois nécessaire de penser conjointement à la nature de l'emploi, leur volume et les rémunérations avec l'évolution souhaitée de l'activité touristique qui pèse fortement sur l'ensemble de l'édifice.

Le CESEC invite à une réflexion sur ce point.

Le CESEC se satisfait qu'une instance de concertation, structure innovante, soit prévue dans le cadre de la mise en place d'une conférence sociale,

dispositif qui avait déjà fonctionné et joué un rôle positif lors de la crise des gilets jaunes.

Le CESEC se félicite d'y participer.

Le CESEC prend également note que cette conférence sociale est une conférence sociale permanente qui s'inscrit dans le temps.

Sur la mise en place de la RSE, le CESEC salut l'engagement très clair en faveur de la RSE sociale.

Le CESEC se satisfait de la mise en place de l'ITRC.

Le CESEC rappelle que la RSE se définit comme la contribution volontaire des entreprises aux enjeux du développement durable.

Le CESEC rappelle à nouveau la nécessité d'impliquer le principe durable d'éco-conditionnalité. Mais, je vous le rappelle, on traite de la partie sociale aujourd'hui, la partie environnementale sera traitée plus tard.

Sur les retours des talents, le CESEC entend la volonté affichée de faire revenir des jeunes diplômés. Il considère qu'il conviendrait également de donner un coup de pouce aux entreprises corses afin qu'elles recrutent localement des jeunes sortant de l'université. C'est tout l'objet de la prime à l'emploi rénovée telle qu'elle vous est présentée.

Le CESEC reste persuadé que la meilleure manière de faciliter ce retour est surtout, d'éviter de nouvelles fuites réside concrètement dans l'augmentation des salaires.

Sur l'expérimentation du CDI Tourisme, le CESEC souligne la faiblesse du nombre d'entreprises ayant répondu à l'appel à candidatures. Il est conscient que c'est une expérimentation et reste dubitatif sur cette expérimentation.

Il prend néanmoins note de la réponse défavorable de Monsieur le ministre du Travail et prend note aussi de la saisine par la CdC de Monsieur le Président, de saisir le Premier ministre.

Sur l'expérimentation du territoire zéro chômeur, le CESEC se satisfait que ce dispositif soit relancé et encouragé et rappelle son rapport « Cambià per campà ». Il constate dans le rapport soumis les efforts faits par l'ADEC sur ce point.

Sur la mesure visant à favoriser la transmission de l'entreprise, le CESEC se satisfait de la mise en place de mesures visant à anticiper et à accompagner la transmission d'entreprises.

Il souligne également que le partenariat signé avec les experts comptables ou la Fédération des SCOP et SCIC est intéressant. D'ailleurs, le CESEC l'avait rappelé, la promotion des SCOP et SCIC, dans son rapport « Cambià per campà ».

Sur les groupements d'employeurs, le CESEC est favorable.

Sur les différents taux et chiffres avancés, le CESEC partage les constats. Il s'interroge néanmoins sur le taux de chômage avancé qui demanderait selon lui un examen plus approfondi.

Le CESEC entend, concernant l'inflation des prix évalués dans le rapport à 8,7 %, que ce taux vient s'ajouter aux augmentations constatées sur le territoire national et que la réalité se situe plutôt autour des 20 %.

Le CESEC est particulièrement inquiet de cette situation et rappelle dans ce secteur alimentaire que la différence est de l'ordre de 14 %.

Donc voilà pour l'avis du CESEC.

J'ai été un peu long, mais il me semblait utile dans ce domaine, non seulement bien sûr d'associer le CESEC et on a eu plusieurs réunions, mais aussi de vous faire part de leur avis puisqu'il y a un réel travail sur le long terme qui a été fait par ce Conseil.

Je vous remercie de votre attention et si j'ai été un peu long, c'était parce que ce rapport balaie bon nombre de dispositifs à réformer, mais aussi préfigure ce qui pourrait être un réel travail sur ces domaines, notamment sur le social, tant sur la loi organique que sur l'autonomie.

Je vous remercie.

Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Cunsiglieru esecutivu.

Ghjera longu, ma ghjera utile è cullecatu dinò à i raporti d'eri nant'à l'insersione.

Ci hè un raportu di a cummissione de la CDENATE, ma mi pare di a cummissione di e finanze dinò, perchè ci sò parechji dispositivi finanziarii assuciati à ste misure.

Avete a parolla, prima è po dopu, a cummissione di e finanze.

Mme Vanina CHIARELLI-LUZI

À ringrazià vi.

Après avoir remercié Monsieur VINCIGUERRA, la présidente Nadine NIVAGGIONI a souligné l'existence de deux grands volets dans ce rapport - la politique de soutien à l'emploi et l'évolution institutionnelle - rappelant l'importance de procéder à une adaptation des dispositifs existants au regard de la situation nouvelle de l'emploi en Corse comme ailleurs.

Elle a, à ce titre, rappelé que les entreprises font part, quotidiennement, de leur difficulté à accéder à une main d'œuvre suffisante, qu'elle soit qualifiée ou pas.

Elle a fait observer que l'accompagnement de l'ADEC était rarement réalisé au profit du salarié mais plutôt vers l'entreprise et s'est interrogée sur la nature des difficultés à susciter de l'intérêt à se tourner vers un emploi (juridique ou autre).

Mettant l'accent sur le taux important de personnes éloignées de l'emploi, elle a relevé la question des femmes, étrangères ou non, en difficulté sociale, émettant l'idée que ce public devait aussi faire l'objet de mesures spécifiques afin de gommer les handicaps (pauvreté, isolement, langue, garde d'enfants) qui les empêchent d'aller vers l'emploi.

Enfin, la présidente a approuvé l'idée d'ouverture du modèle de conférence sociale et a mis en avant la nécessité d'une large cohérence, notamment au regard de la part importante qu'occupe la collectivité dans le financement de la formation, de l'insertion et de l'accompagnement, alors même que l'Etat semble se désengager de ces dispositifs d'aide.

A cette fin, elle a fait part de sa préférence à voir les compétences dévolues à l'Etat en matière d'emploi basculer dans le giron régional, pour une plus grande efficacité.

Madame Vannina CHIARELLI-LUZI a souhaité saluer le changement de mode de subvention, passant d'une aide directe à l'entreprise en position d'embauche à une aide au profit de critères liés directement au salarié (montée en

compétence, salaire...). Ce changement de paradigme lui est apparu comme une évolution politique de bon augure.

La présidente Nadine NIVAGGIONI partageant l'avis exprimé, a souligné le fait que les aides seront désormais soumises à des critères qui relèvent de la politique interne de l'entreprise, ce qui suppose une remise en question du mode de fonctionnement de celles-ci et des conditions de travail.

Pour sa part, Monsieur Jean-Paul PANZANI n'a pas souhaité s'attacher à un point spécifique du dispositif. Il s'est dit très intéressé par la logique de celui-ci, complexe et ambitieux, avec la mise en œuvre d'une cohérence pour répondre à des problèmes fondamentaux pour le développement de la Corse. Il s'est dit conscient du contexte, avec des compétences dévolues à l'Etat, certaines qu'il faudrait créer et d'autres qu'il conviendrait d'obtenir dans le cadre d'une évolution institutionnelle.

A ce titre, il a estimé qu'une collectivité comme la CDC, qui ambitionne d'être autonome, commettrait une faute politique si elle ne s'emparait de ces domaines de compétences. Pour autant, il a tout de même invité les commissaires à la vigilance.

Sur la nature des aides, il ne s'est pas montré défavorable à ce qu'elles soient dirigées au bénéfice des entreprises, estimant qu'il leur appartient d'impulser la puissance suffisante dans l'économie insulaire pour sortir d'une phase difficile et d'une crise systémique. Il a fait valoir le fait que la confiance pouvait être accordée aux entrepreneurs, lesquels doivent être mis face à leurs responsabilités sociales, sociétales et en termes de RSE, de manière à rester vigilant et à ne pas attribuer ces aides de manière aveugle, générale ou standardisée.

Dans ce cadre, il a estimé qu'il n'existe pas d'opposition entre salarié et entreprise, mais qu'il revient à l'entreprise de créer les conditions pour que les salariés puissent atteindre les objectifs fixés, ce qui de son point de vue relance la question du dialogue social.

Il a appelé à la prudence, estimant que dans un tissu économique où subsistent des carences, les dispositifs d'attractivité ne conduisent pas à de la spéculation en attirant des acteurs qui ne tendraient qu'à profiter d'un effet d'aubaine, en s'emparant de secteurs au détriment de l'intérêt général. Il a invité à la mise en place de bornes et de limites.

Enfin, sur la question de la conférence sociale, il s'est dit favorable à un caractère permanent et à un dépassement du cadre en faveur de mesures très

concrètes en termes de formation, de place et de responsabilité des entreprises dans le dispositif.

La temporalité de ce dossier lui est apparue parfaite, dans cette période de négociation sur l'autonomie.

Sur le plan de la cohérence, il a rappelé que tous les acteurs sont intéressés au dispositif, les entreprises du privé (à but lucratif ou non), les coopératives étant par ailleurs un maillon important dans la transmission du patrimoine entrepreneurial de la Corse.

En réponse à ces observations, le président VINCIGUERRA a souhaité préciser que l'aide aux entreprises constituait in fine une aide aux salariés dans la mesure où ils en bénéficient en termes de rémunération, d'annexe à la rémunération et de formation.

D'un point de vue conceptuel, il a estimé difficile d'imaginer une intervention directe de la CDC en faveur des salariés, mais également d'un point de vue financier, notamment dans un contexte d'autonomie où il appartiendra à la Collectivité de trouver des ressources pour financer ses propres politiques, y compris ses politiques sociales.

Il a donc rappelé qu'il conviendra à la fois de préfigurer les politiques sociales et les ressources qui seront nécessaires pour les mettre en œuvre.

De son point de vue, l'idée générale consiste désormais à aider les entreprises à créer de la valeur de manière à mieux la partager.

Sur la question du retour des femmes à l'emploi, il a rappelé que bien qu'absente du dispositif ADEC, cette question est traitée par ailleurs au sein de la CDC, notamment par des actions qui sont menées sous la responsabilité de la Conseillère exécutive, Madame Lauda GUIDICELLI.

Il a également indiqué que la question de l'attractivité ne manquera pas d'être traitée, en premier lieu avec la présentation d'un rapport sur la notion d'internationalisation, estimant qu'il est important d'attirer des entreprises capables d'exporter et de projeter la Corse dans l'économie de demain.

A ce sujet, il a estimé que la Corse disposait d'un certain nombre d'atouts, dont la qualité des formations dispensées et du cadre de vie, mais également d'avantages fiscaux existants (crédit d'impôts corse, crédit d'impôt recherche), qui sont susceptibles d'être développés dans le cadre de la mise en œuvre d'une véritable politique de marketing territorial ciblée.

Il s'est enfin exprimé sur la question de la conférence sociale, rejoignant Monsieur PANZANI sur son caractère permanent, regrettant que pendant longtemps le dialogue social n'est pas fait l'objet d'un grand intérêt pour des raisons structurelles, opérationnelles et fonctionnelles.

Le processus d'autonomie étant à considérer sur un temps long, il a estimé important que les sujets soient traités depuis une définition des besoins issus notamment du discours social, les domaines du travail et de l'emploi revêtant un caractère essentiel.

Profitant de l'évocation des volets internationalisation et attractivité, la présidente Nadine NIVAGGIONI a indiqué avoir été destinataire d'un courrier provenant de l'Université de Corse. Précisant qu'elle ne manquerait pas d'y apporter une réponse, elle a rappelé que le débat sur ce sujet n'était en rien clos et indiqué que l'université, dont chacun est à la fois le produit et l'initiateur, sera auditionné afin qu'elle puisse être partie prenante dans le choix des évolutions nécessaires pour la Corse.

Elle a ajouté qu'il appartiendrait au président de l'université de répondre à cette invitation avec les personnes qu'il aura désignées.

Elle a enfin souligné que dans le système évolutif relatif à l'emploi, au travail et à la recherche, d'autres partenaires extérieurs pourraient être amenés à prendre part à cette réflexion.

Madame Josepha GIACOMETTI-PIREDDA a souhaité revenir sur la question du courrier de l'université, rappelant que la collectivité a souvent recours à des cabinets qui ont une vision très extérieure, alors même que certains services de la CDC pourraient très bien répondre à la demande externalisée au regard des cahiers des charges présentés.

Elle a indiqué que le fonds du courrier concernait ce qui allait être fait des remarques relatives aux pistes évoquées et aux conclusions qu'elle a estimées problématiques à plusieurs égards, au regard des enjeux d'attractivité et de formation.

Enfin, elle a souhaité alerter ses collègues sur la forme de réponse qui sera apportée et sur les conclusions qui seront tirées sur les préconisations de cabinet extérieur.

Rappelant qu'il s'agissait de cabinets indépendants, la présidente Nadine NIVAGGIONI a rejoint Madame GIACOMETTI-PIREDDA estimant que les réponses apportées sont assez distantes de la réalité du terrain et de ce fait ne sont pas toujours partagées.

Pour autant, elle a estimé qu'il convenait tout de même de tenir compte des éventuelles critiques exprimées. Elle a regretté que la conseillère à l'Assemblée n'ait pu assister aux échanges avec les différents cabinets, estimant qu'elle aurait alors pu à cette occasion apporter sa part de remarques, même si cette possibilité lui restait à l'évidence ouverte jusque dans l'hémicycle.

Elle a indiqué que certaines réalités connaissent actuellement des évolutions, notamment dans le domaine de l'emploi, justifiant le caractère fondamental du rapport présenté et la nécessité pour tous les acteurs d'une remise en question rapide de manière à ne pas être en décalage avec les besoins.

Elle a estimé que le grand problème actuel de la Corse résidait dans la recherche de main d'œuvre pour les entreprises. A ce titre elle a estimé que des échanges avec l'université, où nombre d'élus représentent la collectivité, devaient s'établir autour d'une réflexion poussée sur ces domaines.

Elle a par ailleurs salué le travail sérieux engagé par l'Université dans de nombreux domaines, tout en faisant valoir que des avis différents étaient aussi bénéfiques au bassin d'emploi, observant que l'audition des deux organismes n'avait pas, de son point de vue, soulevé d'éléments choquants.

Le président de l'ADEC a souhaité mettre l'accent sur l'atout majeur que constitue l'Université dans la politique d'attractivité qui sera mise en œuvre et sur la nécessité de ne pas parasiter la réflexion sur le travail et l'emploi par celle relative à la question de l'attractivité, estimant que même si ces deux domaines sont intimement liés, ils constituent cependant deux sujets différents à part entière.

A ce titre, il a indiqué que la commission sera saisie d'ici le mois de juin pour examen d'un rapport relatif à l'attractivité. Ce sera alors l'occasion de débattre de ce sujet, enrichi par la vision des apports extérieurs et par le travail important réalisé en interne.

Il a rappelé que la Corse était certainement la seule région d'Europe à ne pas disposer de politique d'attractivité territoriale. Toute la difficulté résidant selon lui dans la définition du choix des entreprises que l'on souhaite attirer sur le territoire et dans les moyens qui seront utilisés pour réussir à les attirer en faisant face à la compétition qui, dans ce domaine, est mondiale.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite). Absence du groupe « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Avà, aghju da dà a parolla à u ripresentante di a cummissione di e finanze.

M. Joseph SAVELLI

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI a souhaité savoir si, dans le cadre de l'aide aux entreprises à la recherche de talents extérieurs, il s'agissait de talents continentaux, sachant que la Corse regorgeait de talents et que l'Università di Corsica en formait chaque année.

Il a estimé qu'il fallait avant tout rechercher ces talents en Corse et que s'il s'agissait de corses partis se former ailleurs et qui souhaitent « rentrer » en Corse afin d'enrichir et d'amener leurs compétences, c'était une bonne chose.

M. Olivier MOSCONI, Directeur Général Adjoint à l'Agence de Développement Économique de la Corse, a précisé qu'il était question des secteurs du numérique, de la Tech où l'Università di Corsica a mis en place des formations de niveau Ingénieur, d'emplois qualifiés, en partenariat avec PaoliTech et Afflokat.

Malgré cela, il a fait observer que les entreprises connaissaient de grandes difficultés à recruter. C'est pour remédier à cela que cette nouvelle mesure permettra de faire revenir des personnes qui ont suivi un cursus jusqu'au Baccalauréat en Corse, qui ont poursuivi leurs études à l'Università di Corsica avant de partir soit pour se spécialiser sur le continent, soit pour occuper des postes à responsabilités dans des entreprises.

M. Olivier MOSCONI a souligné que l'idée était de faire revenir ces talents en Corse.

La Commission des Finances a émis un Avis Favorable sur ce rapport (Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte »).

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Alors je vous suggère dans le cadre de la poursuite de la procédure, rapport d'orientation, travail en commission, nouvelle proposition de l'exécutif et rapport à nouveau de la commission, que la présidente de la CDENATE nous fasse un compte rendu du travail qui a été réalisé pendant plusieurs semaines en CDENATE.

Vous avez la parole, Madame la Présidente.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 065 : Rilevatu da cunclusionione di a Cumissione di u Sviluppo Economicu, di u Numericu, di l'Assestu di u Territoriu è di l'Ambiente relativu à a pulitica di sustegnu à u travagliu è a l'impieggu

Rapport n° 065 : Relevé de conclusions de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement relatif à la politique de soutien au travail et à l'emploi

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziau, Madama a Presidente.

Prima, vogliu sottulineà l'interessu maiò di issu raportu d'orientazione, in u so principiu.

Ci sò stati parechji passi è veni, trà u mumentu di a prima pruduzione di u Presidente di l'ADEC è u travagliu di a cummissione, è issu travagliu ùn hè ancu à compie, postu chì s'hà da pruseguì.

Dunque avemu tenutu contu di una situazione attuale, qualessa hè à traversu l'impieggu è u travagliu. Prima di tuttu ghjè di sottulineà u cambiamentu di situazione. Prima ùn ci era micca abbastanza travagliu pè tutti. Ci era un'offerta pè parechje dumande.

Invece oghje ci sò più posti di travagliu chè ghjente chì ponu risponde à issu travagliu. Dunque ghjè un cambiamentu maiò, è à issu cambiamentu, di sicuru, ci vole à adattà pulitiche nove.

Dunque avemu tenutu contu dinù di i publichi chì sò à u "Pôle emploi" attuale. Qualessi sò, postu chè no simu quì à una percentuale di 6.5, è in certi lochi, in certe conche d'impieggu, sin'à 5%. Vole di pochissime ghjente iscritte oghje à ciò chè no chjamemu avà "France Travail". Què ghjè una data chì ci vole à tene contu.

Sì issi publichi, chì sò oghje à "France Travail", sò ghjente chì pè a maiò parte sò aggalabate, è vanu in furia à u travagliu, stanu pocu iscritte à nantu à e liste di "France Travail", è quelle chì fermanu, è menu diceraghju aggalabate, sò quelli chì sò e persone chì anu bisognu di più d'un accumpagnamentu longu per andà versu a qualificazione è versu l'impieggu. È u raportu d'eri casca propiu bè perchè chì avemu bisognu di issi dispositivi d'accumpagnamentu pè ste

persone chì ùn ponu micca stà tutta a so vita scritti à nantu à “Pôle emploi” senza pudè avè un’ attività ma sò accumpagnati à pocu à pocu.

Dunque vedimu prima chì ci hè una cuerenza glubale trà i dispositivi chì sò stati pruposti eri da a cunsigliere esecutiva di a Salute, chì s’occupa di u RSA. Ci hè una cuerenza trà e pruposte chè v’avete fattu oghje è a furmazione professionale.

Dunque pè risponde à issa problematica di l’impiegù è di u travagliu, ci vole à avè una vista glubale, generale, assai larga. È ci vole à tene contu dinù di u travagliu, avemu parlatu di l’impiegù, ma u travagliu cambia di fattura, cambia di manera di fà. È soprattuttu dapoi chì u numericu hè statu introduttu ind’è l’attività di e persone. È dapoi soprattuttu da u COVID, postu chì hà cambiatu assai assai l’ambiu di u travagliu è di l’impiegù.

Dunque à parte da isse cunsiderazione attuale, avemu tenutu contu dinù di ciò ch’ella ci hà presentatu a Presidente di l’Assemblea, à traversu “Corsica Pruspettiva” è avemu ritenutu chì da quì à unepochi d’anni, una persona à nantu à trè sarebbe attiva. Dunque a nostra dumanda oghje ghjè cumu fà, postu chì ci sò poche ghjente scritte à nantu à e liste di “France Travail”, ci sò ghjente chì si formanu in a furmazione professionale, à l’Università, in i licei professionali, ecc... Ci sò ghjente dunque pochi à u “Pôle emploi”, è ci sò ghjente chì partenu assai, torna, sempre, perchè chì tutte e filiere ùn sò micca presente quì, è a Corsica diventa oghje una terra chì hè attrattiva pè assai ghjente ma forse ghjente chì ùn sò più in l’età d’andà à travaglià. Forse chì pè a maiò parte sò ghjente chì anu fattu digià a so vita intantu chè travagliadori, è dunque a nostra riflessione ghjè cumu fà chì issa terra chì hà bisognu di travagliu pè dà à manghjà à a so ghjente ma pè ognunu.

Cumu fà ch’ella possi attrae ghjente chì... ch’ellu ci sia un’attrazione, un attrattività interna à a nostra isula, è un attrattività forse pè u nostru territoriu ma ch’ella sia ammaestrata perchè chì oghje ùn hè micca ammaestrata. Ci hè un flussu chì ghjunghje, ghjente chì sò pè a maiò parte piuttosto sia famiglie chì passenu è chì venenu perchè sò funziunarii, stanu pocu, ecc...è chì ùn s’arradicheghjanu micca. È ghjente chì venenu perchè chì ci hè a securità, ci hè u sole, ecc, ecc...È dunque forse chì ci vulerebbe à ammaestrà di più issi flussi di ghjunghjiticci diceraghju, senza cunnuttività negativa di sicuru.

Dunque, pè risponde à isse dumande, avemu inviatu prima l’OCDE, chì hè una urganisazione internaziunale, è ci hè parsu interressantissimu d’avè a visione d’un urganisazione, ùn hè micca un cabinettu, ghjè un urganisazione internaziunale chì traversa, chì cunnosce, è travaglia à nantu à parechji paesi, parechje regione listesse à e nostre, sia isulane, sia metropolitane ma chì anu pè

certe, vicinanze incù noi, è d'avè di sicuru issa visione critica è custruttiva à tempu.

È po avemu dinù inviatu u cabinettu Oco Global, chì ghjè un cabinettu chì hà travagliatu incù voi à l'ADEC, è ci hè parsu interessante. Ma di sicuru, a dicu è a ripetu, u nostru travagliu ùn hè ancu à compie, è avemu da stà à sente torna cabinetti, esperti lucali, ghjente chì travaglianu quì, capi d'impresi, ecc. è di sicuru istituzione. È l'istituzione sò parechje.

Allora, dettu tuttu què, è dopu avè statu à sente issi dui invitati, ci anu presentatu prima, i principii fundamentali di l'attrattività. Postu chì noi avemu purtatu a nostra riflessione à nantu à l'attrattività ver'di u travagliu, in internu quì di a nostra isula, è l'attrattività di u nostru territoriu. Dunque prima, avemu fattu un diagnosticu. Prima avemu postu i principii maiò, fundamentali di ciò chì pò esse l'attrattività di manera generale, i criterii di valutazione di sicuru, è dopu avemu fattu un diagnosticu.

Allora, à traversu issu diagnosticu, ci sò stati presentati i puntelli maiò, i punti forti, è e nostre debulezze. Ùn aghju micca da ripiglià, e cunniscimu, è n'avemu parlatu più chè più, ma tenimu à mente, sempre, ind'è e nostre debulezze, u fattu chì ci sò sempre ghjente è giovani, perchè chì ci vole à appughjà si dinù, à nantu à i giovani chì anu da vene dumane nantu à u marcatu di l'impiegu, chì ci sò sempre studenti chì partenu, è chì sò di regula di altu livellu, l'avete detta Sgiò Presidente, chì partenu in cuntinente è chì dopu, pè a maiò parte, pè i 2/3, facenu a so vita quallà. Facenu a so vita è anu a so famiglia quallà.

Dunque avemu presentatu e debulezze, e debulezze e cunniscimu, l'insularità, u fattu chì a nostra popolazione hè scarsa è vechja. Ci sò più vechji chè giovani. Allora ghjè una ricchezza ma à u livellu di u travagliu, pò esse di sicuru una debulezza. Ci hè a problematica di u fundariu, chì oghje, a sapemu tutti, a difficoltà di truvà a dispunibilità di l'alloghji, i prezzi alti, ecc...Avemu mentuvatu à nantu à u livellu economicu ch'ellu ci hè à nantu à i semmenti à debulezza à nantu à u valore aghjustu. Vole dì chì simu spessu à nantu à impieghi chì anu pocu valore aghjustu. Ci n'hè d'altri chì sò di sicuru incù un impurtanza maiò à nantu à a catena di i valori. Ùn ci vole micca à piglià què cum'è una maiurità. Ci sò dinù pochi impieghi stabuli, perchè chì sapemu chì ci appughjemu assai nantu à un ecunomia turistica è stagionale. Vole dì ghjente chì avà pè u più travaglianu sei à sette mesi à l'annu ma pè certi ùn hè micca abbastanza postu chì dopu ci vole à andà à scrive si à "France Travail" è tuttu què destabilisce un ambu. È dinù u fattu chì e paghe sianu più basse chè altrò.

Avemu marcatu dinù certe mancanze à u livellu di l'educazione, di a furmazione prufissionale è di l'Università. Di l'educazione, a sapemu, n'avemu parlatu parechje volte, sapemu chì ci sò rumpiture sculastiche postu chì ci sò

sempre centinaia di zitelli, di giovani, dopu à u livellu di a quinta o di a quarta, chì sortenu da u sistema educativu senza sapè induv' elli passanu. Certi ùn sò più scritti altrò, sia à a “Mission locale” sia altrò. A furmazione prufessionale, di sicuru anc'ella si deve adattà à issa mossa nova di u mercatu di l'impieggu, è dunque rifletta dispusitivi novi. È l'Università dinù face di sicuru. Ci hè un travaglione chì hè fattu da l'Università postu chì in quaranta anni simu passati da nunda, da l'apertura, da a riapertura di l'Università à oghje incù un insegnante universitariu, stabilimenti CFA, postu chì ci hè un CFA, IUT, ci hè una scola d'ingenièr, ci hè a ricerca chì esiste, ecc...Propiu ci hè un'offerta larga, ma di sicuru, per via di a nostra debulezza di popolazione, ùn pudemu micca risponde à tuttu, è ci sò sempre mancanze. È tuttu què si deve riflette è custruì d'un antra manera, appieghendu si à a nuvella data di issu mercatu di l'impieggu.

Dopu avemu custattatu chì spesso, a strutturazione di l'aiuti, purtati da e pulitiche publiche eranu piuttosto ver'di e DPE è menu ver'di e PME. È forse chì què face chì certe iniziative ùn si facenu micca o forse chì certe imprese o capi imprese d'altrò, corsi d'altrò forse, chì anu una certa dimensione, riflettenu, è ùn venenu micca à stallà si quì perchè chì l'aiuti ùn sò micca abbastanza sviluppati à nantu à e PME è chì sò più sviluppati à antu à e DPE.

Dunque, dopu à què, avemu riflettutu dinù, avemu fattu unepoche di pruposte à u livellu di u dirittu custante. Vole dì chì pensemu chì ci sò sempre e pussibilità è forse soprattuttu à u livellu di l'attività immateriale di serviziu chì porta un valore aghjustu assai altu, è chì si puderebbe sviluppà, perchè chì tandu l'insularità ùn hè più una prublematica, ùn ci sò micca fruntiere tandu, è a Corsica diventa oghje un territoriu putentemente cunnettatu postu chì avemu oghje a fibra chì si sparghe da pertuttu à nantu à u territoriu, l'inegualità territoriale s'hà da sguassà, di più in più, postu chì a fibra face chì chè vo siate in Niolu o in Furiani, s'è vo vulete travaglià incù u capu di u mondu, pudete travaglià. Dunque què ghjè una forza, u fattu dinù ch'ellu ci sia statu issu rinforzu di cunnezzione incù l'esternu. Dunque què, sicondu noi, ci vole à sviluppà assai issu duminiu custi è ci hè dinù, l'avete detta nanzu, ci pare ch'ellu ci hè una mancanza di a pulitica di marketing territoriale. Territoriale à l'indentru, è territoriale per via di u fora.

È dopu, travaglià dinù, l'avemu detta, à nantu à attrattività nantu à semmenti di a catena di valori alti piuttosto. Noi simu assai à nantu à a vendita à u detagliu, assai à nantu à u picculu artigianatu, ecc, chì ghjè una forza, sapemu chì face a nostra forza dinù, ma ci vole à riflette à tuttu què.

È poi a nostra seconda pruposta ghjè stata di sicuru un'evoluzione regulamentaria, legislativa è istituzionale postu chì avemu a maestria di l'educazione, participemu à l'educazione piuttosto, avemu a maestria di a furmazione prufessionale, ma ci manca l'impieggu, è l'impieggu ghjè a cumpetenza

di u Statu. Oghje, s'è no vulemu dà una cuerenza glubale à l'impiegu, ci hè bisognu, secondu noi, di un trasferimentu di a cumpetenza di l'impiegu ver'di a regione, versu a Cullettività.

È u secondu puntu maiò, secondu noi, ne avemu parlatu, è tuttu u mondu ne parla ancu s'è e pusizione ùn sò micca spertute per avà, ghjè u trasferimentu di fiscalità. Secondu noi, pò esse, s'è avemu una fiscalità propia à a nostra isula, secondu noi, parechje intraprese, secondu ciò ch'avemu da sviluppà di sicuru, ch'ellu sippii di manera inquadratu, di manera ammaestratu, sarebbe secondu noi dà una forza di più à u nostru territoriu.

Eccu in qualchì parolle e pruposte chì sò state date, u travagliu ùn hè ancu à compie, a dicu è a ripetu, è ghjè u travagliu chè n'avemu presentatu dopu à qualchì settimane di riflessione.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi assai per u vostru prupositu è soprattuttu pè tuttu u travagliu chì hè statu fattu ind'è a vostra cummissione.

Eccu, avà, a parolla hè à chì a dumanda.

Christelle Combette !

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller exécutif,

En préambule à votre rapport, vous justifiez de l'incapacité de la Collectivité de Corse pour faire appel au pouvoir d'adaptation des règles nationales, on voit bien votre volonté depuis la session dernière sur « la fée autonomie », comme l'a appelée mon collègue, que vous tentez de façon systématique à justifier votre choix idéologique. Mais soyons prudents, et notamment en matière d'emploi, puisque vous n'êtes pas sans savoir que la politique de l'emploi est une politique nationale dont le Gouvernement en est le garant.

De plus, vous semblez regretter ne pas avoir été consulté lors de l'élaboration de la loi France travail, or il me semble que le président de l'Exécutif

siège à « Régions de France » qui a adressé une note au Gouvernement visant à donner des positions, justement les positions des régions.

Mais revenons à présent au fond du rapport.

Alors, vous faites un état des lieux du tissu économique local et plus précisément de l'emploi en Corse. Ce constat commande ainsi de travailler de façon soutenue et précise, sur chacun des bassins d'emploi du territoire, pour faire émerger les besoins en compétences.

En revanche, rien ne précise dans votre rapport la manière dont cette concertation que vous jugez essentielle, et vous avez raison, va se dérouler, avec qui, comment, ni dans quel domaine.

Nous notons également que ce nouveau dispositif de soutien à l'emploi est particulièrement restrictif, puisqu'il concerne uniquement les entreprises de production de biens ou de services. Des critères supplémentaires sont également prévus.

Alors, nous nous interrogeons : le cumul de tous ces critères ne risque-t-il pas d'exclure un grand nombre d'entreprises, et notamment les plus petites qui pourtant elles-aussi recrutent ? Lorsque l'on connaît le tissu entrepreneurial local, on se pose des questions...

Sur le second point concernant l'aide au retour des talents, bien évidemment, tout le monde y est totalement favorable. Et nous vous accompagnerons dans cette voie pour éviter la fuite des cerveaux.

En revanche, permettez-nous quelques réserves.

La première m'invite à vous demander si vous pensez qu'une seule aide de 10 000 € aux chefs d'entreprises pourrait inciter un jeune à revenir travailler en Corse. À mon avis, ce qui peut faire revenir un jeune est, d'une part, la qualité du marché de travail en rapport avec ses compétences. Mais aussi l'intérêt d'un salaire au moins équivalent à celui perçu ailleurs.

Ensuite, il faudrait peut-être aussi se poser la question sur les besoins en recrutement des entreprises qui, effectivement, sont lourds, vous l'avez rappelé dans le préambule de votre rapport, alors que, parallèlement, les collectivités croulent sous les demandes d'emplois. Pourquoi ?

La seconde réserve concerne la possible discrimination de cette mesure visant à favoriser les jeunes qui ont étudié sur le continent au détriment des jeunes étudiants de Corse. Que pense l'université de Corse ?

Maintenant, concernant le troisième point et l'expérimentation du CDI tourisme, j'ai envie de vous dire 3 fois oui. Oui, oui et oui ! Puisque 19 % de l'emploi salarié en Corse, hors agriculture bien évidemment, est saisonnier. Un record national ! Mais le gros problème de l'emploi saisonnier est que l'on importe des saisonniers qui viennent d'ailleurs, qui restent et qui viennent grossir les chiffres de France travail en septembre-octobre, alors que les jeunes Corses ne semblent pas attirés par ces activités.

Donc, l'expérimentation alternant activité renforcée sur le principe de l'annualisation du temps de travail, des périodes de formation et de congés permettrait effectivement de voir si ces jeunes insulaires pourraient s'y intéresser plus fortement, avec la perspective d'un statut plus protecteur, moins précaire, permettant l'accès à l'emprunt et donc au logement, avec tout le cycle vertueux que cela implique.

La réponse malheureusement négative du ministre Dussopt qui semble privilégier l'exercice d'autres emplois par les saisonniers entre deux saisons n'a pas de sens et méconnaît la problématique que nous rencontrons, je vous l'accorde.

Le point n°4 sur le « territoire 0 chômeur » pour encourager le retour à l'emploi des chômeurs inscrits depuis plus d'un an, ce qui concerne environ 5 000 personnes en Corse, nous y souscrivons également dans la continuité de nos positions antérieures sur ce dispositif.

J'en profite pour vous inviter aux Scontri di l'impiegghi, le 29 avril prochain, lundi, à Moriani en Costa Verde.

Enfin, sur le dernier point qui, nous semble-t-il, est intéressant en théorie, je rappelle celui du groupement d'employeurs pour répondre à un besoin actuel, est-ce qu'en pratique cela sera adopté par les entreprises ? On se donne rendez-vous pour faire un bilan au bout d'une année de mise en place du dispositif.

Ensuite, une petite suggestion.

Alors, on partage tous bien sûr le constat selon lequel les entreprises ont des difficultés de recrutement, c'est bien là l'objet de ce rapport, et nous avons des jeunes qui cherchent à travailler, des moins jeunes bien évidemment aussi qui sont au chômage ou en situation de reconversion professionnelle. Et sur ce point, il y a des initiatives intéressantes qui sont mises en place et que la collectivité pourrait accompagner.

Et je voudrais évoquer le bel exemple de la Fiera di l'impieggu, qui a été organisée à Ajaccio le 21 mars dernier. C'était la 2^{ème} édition cette année et

malheureusement, la Collectivité n'a pas été associée à cette démarche. Alors peut être que vous allez le faire pour l'édition qui va se passer en Haute-Corse. L'ANDRH, donc l'Association des directeurs des ressources humaines, qui est à l'initiative de l'événement, est très investie sur ce mode de recrutement alternatif qui est moins conventionnel, plus innovant, peut-être plus accessible. Et il y en a eu d'autres aussi via le sport. Associer le sport et le recrutement est une bonne façon de casser les codes traditionnels de l'emploi.

Donc, dans cette opération, près de 800 postes étaient à pourvoir, tous statuts confondus, des CDI, des CDD, de l'alternance. Donc, c'est une démarche intéressante où nous pensons que tout le monde y a à gagner. Il y a donc une volonté d'inscrire l'événement dans la durée pour que ça ait lieu tous les ans dans les deux départements, donc j'espère que la Collectivité s'associera à ce genre d'initiative intéressante.

Et avant de conclure, je voudrais aussi aborder la Charte pour l'emploi local que vous avez intégrée comme critère d'éligibilité au dispositif. Heureusement pour nous, ce n'est pas un critère d'exclusion, puisque, comme nous l'avions relevé lors de sa présentation par le Président Talamoni, ce dispositif était selon nous contraignant pour les entreprises qui, de toute façon, à compétence égale, privilégie évidemment les embauches locales.

Une dernière petite interrogation aussi, vous avez parlé d'une convention que vous souhaitez signer avec les experts comptables. Alors oui, mais pourquoi cette convention qui est donnée en annexe est déjà signée par l'ordre des experts comptables, alors que normalement c'est à l'issue de ce vote qu'elle devrait être présentée aux deux ordres d'experts comptables.

Voilà, Monsieur le Conseiller exécutif, pour nos remarques sur ce rapport et nous vous suivrons tout de même, malgré ces remarques, dans ce dispositif pour l'emploi.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Qui d'autre souhaite intervenir ? Oui, Paul-Félix Benedetti pour « Core in fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je crois que l'ADEC, c'est le couteau suisse de l'Exécutif, elle a toutes les compétences et elle prend la compétence sociale, c'est bien. Mais je pense qu'il est difficile d'avoir une âme sociale quand on a, au départ, une vision entrepreneuriale et économiste.

Toutes ces mesures, ce sont des mesures pour l'employeur. La mesure pour le salarié, le gap financier, la revalorisation des salaires au travers d'une aide structurelle à l'emploi, moi je ne la vois pas. C'est peut-être implicite, mais c'est au bon vouloir de l'employeur qui va utiliser les aides ou pour compenser un déficit structurel, et c'est la notion de l'aide, ou pour le motiver à mieux rémunérer son salarié si son entreprise est à l'équilibre. La frontière entre les deux, elle est très floue.

En tout cas, au travers du document, ce n'est pas perceptible. Il y a dans l'esprit de faire une analyse, vous parlez d'un scoring RSE qui permet de valider les critères pour donner cette aide, mais il n'y a pas de tableau précis. C'est quelque chose qui est laissé à l'appréciation du service d'instruction de l'ADEC.

Quand on permet à un employeur de recevoir éventuellement 11 000 + 10 000, c'est à dire 21 000 € d'aide, la logique est qu'il y ait un critère qui soit précis. Dans les annexes que vous fournissez, à un seul moment, vous mettez qu'il y a deux points si on est à bac +3 et 3 points si on est à bac +5, mais je ne sais pas où sont les autres points. Ce n'est pas quelque chose qui est connu. C'est-à-dire qu'on valide un principe d'aide pour créer des emplois, vous mettez une somme, 1 M€. En gros, si on oublie, et j'en parlerai tout à l'heure, les 10 000 €, pour le retour des exilés, on se base sur un potentiel moyen de 7 500 €, c'est-à-dire ce que vous avez donné les années antérieures, et de 120 emplois aidés par an.

Il n'y a pas de ciblage sur les zones en tension, c'est quelque chose qui est générique. Donc, il n'y a pas de contraintes sur les grilles de rémunération. Vous sous-entendez que vous allez l'apprécier, mais apprécier au travers de quoi ? Il n'y a pas de grille réelle. C'est quelque chose qui est quand même sous l'arbitrage léonin de celui qui instruit. Moi, je crois que ce n'est pas comme ça qu'on fait l'équité sociale.

Ensuite, dans la règle « riesce », vous ciblez le retour des talents.

Premièrement, c'est quoi un talent ? Il faut le définir. Est-ce qu'un ouvrier métallo, c'est un talent ? Il n'a pas de bac en général. Oui, maintenant, peut-être qu'il peut avoir un bac pro. Donc, je ne sais pas. Je sais qu'en Corse aujourd'hui, il y a 0 soudeur, on n'en trouve plus. Donc peut-être qu'il y a des

Corses, je ne sais pas moi, sur un chantier d'industriel, qui a des compétences et autres.

Donc, on n'est pas, à un moment donné, sur une analyse du besoin, on est sur de la généralité.

Ensuite, on sous-entend que la priorité, c'est de faire revenir quelqu'un qui est parti, qui a un bac +3, donc un diplôme d'une banalité extrême, ou un bac +5. Là-aussi, un bac +5, ce n'est pas quelque chose d'exceptionnellement valorisant.

Pourquoi il est parti ? Parce que c'est un fils à papa ou une fille à maman qui n'avait pas envie d'aller à Corte et qui a voulu aller à Paris, à Nice ou ailleurs ? Où est ce que c'est quelqu'un qui est parti pour faire une formation qui n'existait pas en Corse ? Ce sont 2 options qui sont complètement contradictoires.

Or, la proposition d'aide, elle ne fait pas de distinguo sur le retour de l'exilé. Est-ce que c'est un malgré lui ? Où est ce que c'est quelque chose d'une lubie infantile, pour aller voir ailleurs, pour aller... Là-aussi, il faut des grilles d'appréciation, parce qu'on discute d'un quantum de valorisation pour l'employeur qui est en moyenne, puisque là elle est à 10 000 €, supérieure à l'aide intrinsèque d'une création d'emplois sur une base locale.

Donc moi, ce sont des éléments qui me permettent de dire qu'il y a des choses qui sont floues.

La logique, elle peut être reçue, mais il faut préciser. Il ne faut pas laisser la porte, je dirais, à de l'usurpation de droit.

Ensuite, la notion fondamentale de l'aide, c'est le contrat de CDI saisonnier, ça s'appelle l'annualisation du contrat de travail, sur une base qui est globalement forfaitaire. Il n'y a pas d'indication du quantum à partir duquel sont comptabilisées les heures supplémentaires. Est ce qu'ils sont au-delà des simples 35 heures ? Si on est en régime hôtelier, en théorie c'est 39. Ou est-ce qu'on va partir à partir de la 40ème et quelque heure ? Ça, c'est quelque chose qui en fait, dans une logique de plein emploi, où quelqu'un pourrait travailler toute l'année, avec par exemple, des partages de contrats de travail entre l'été et l'hiver, ça sous-entend une diminution de la rémunération, puisqu'il n'y a pas la logique de majoration liée aux heures supplémentaires qui, elles, sont compensées par du repos.

Quelque chose qui, vous le savez, au niveau social, a bien entendu l'agrément d'une partie des hôteliers, y compris moi-même dans ma famille, j'en ai et je pense qu'ils y sont très favorables.

Mais moi-même, en tant que politique, avec une vision sociale, je n'y suis pas encore favorable. Il faut qu'on m'explique les règles sociales, il faut qu'on m'explique la valeur ajoutée pour le salarié, la stabilité en emploi et les conditions de droit au repos qui peuvent aller au-delà d'une compensation annuelle. Parce que si on intègre, qu'il va y avoir un 6 mois plein et que la personne, elle va se taper du 12 h par jour sur 6 jours par semaine, peut-être que la logique des rémunérations complémentaires, elle doit permettre, par exemple, d'avoir une bonification sur des droits retraite. C'est quelque chose qu'il faut regarder. On ne peut pas partir sur le simple principe en sachant que votre proposition, d'ailleurs je crois que le CESEC vous l'a soulevée, elle déroge au quantum maximum autorisé des 44 heures hebdomadaires. Vous, vous parlez de 48.

Donc on n'est pas là pour faire de l'esclavagisme. On est là, même en été, pour que les travailleurs de ces métiers en tension aient quand même un juste droit.

Donc, tout ceci pour vous dire que moi je comprends l'état d'esprit, mais je trouve qu'il y a des précisions à donner :

Que ce retour des exilés, il faut le cadrer dans le cadre des départs pour des formations diplômantes qui n'étaient pas possibles en Corse, sinon je ne vois pas pourquoi on ferait ces offres-là. Il y a des logiques à respecter et la logique, je dirais in house, elle est quand même prioritaire. Or, elle apparaît aujourd'hui comme subsidiaire.

Et ensuite dans votre grille, il faut bien entendu la préciser pour qu'on ait une vision connue des points attribués et du scoring qui permet d'être bonifié entre 5 000 et 11 000 €. Ça, c'est quelque chose qui est important, je pense. Sinon, c'est le libre arbitre.

Ensuite, la modulation générale sur vos 1 M€, par exemple, une fois que vous auriez précisé que c'est pour des retours sur des diplômes qui n'étaient pas possibles et pour éviter que cette formation elle soit bénéfique à d'autres pays ou à d'autres contrées, il faut mettre un quantum. Sur les 125 postes ou sur les 1 M€, qu'est-ce qu'on va affecter pour ce retour des talents ? Et qu'est-ce qu'on va affecter pour nos besoins locaux intramuros ? Ce n'est pas précisé, ça vaut peut-être la peine. Alors pour cette année je pense que vous ne le ferez pas, mais lorsqu'il y aura des réexamens de règlement, ce soit fait.

Donc en l'état, moi je vous comprends.

J'aimerais que la Collectivité de Corse réfléchisse à la création d'un organe dédié pour la politique sociale qui est décorrélé de la politique strictement économique. Puisque vous le voyez aujourd'hui, il n'y a pas de curseur qui permet

de dire où il est le bonus pour un quidam employé. L'employeur oui, il va toucher ; le salarié qu'est-ce qui lui revient ? On ne sait pas. C'est un peu comme l'histoire des réfections de TVA qu'on ne retrouve jamais dans le panier de la ménagère.

Donc j'attends. Si j'arrivais à avoir des réponses rapides et immédiates, ça permettrait de revoir notre position attentiste et abstentionniste, parce que sur l'esprit, je vous rejoins. Mais on est dans l'attente de ces compléments de précision.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Muriel Fagni, pour « Fà populu in seme ».

Mme Muriel FAGNI

Grazia, Signore Presidente.

Cari cullegghi, déjà une petite réponse : j'espère qu'on peut avoir un esprit d'entreprise et aussi la fibre sociale qui va avec. Je dis cela parce que j'ai en mémoire un souvenir qui m'est cher et un exemple qui m'est cher dans ma mémoire. Donc cela est possible.

Alors, Monsieur le Conseiller exécutif, le rapport sur la politique de soutien à l'emploi que vous nous présentez, pour moi, est très important aujourd'hui, parce qu'il est vrai que le travail est à un tournant et aujourd'hui, beaucoup d'entreprises sont confrontées donc à un changement, une urgence sociale et climatique, et il faut vraiment changer le modèle. Et vous l'avez dit, ce rapport au travail a vraiment changé et des difficultés de recrutement apparaissent forcément avec. Pourquoi ? Parce que les jeunes salariés recherchent aujourd'hui effectivement un bien-être dans le travail, un respect mutuel avec leurs employeurs, en privilégiant leur qualité de vie.

Et depuis la pandémie, effectivement, le rapport a évolué dans un monde qui s'est transformé. Il y a eu le chômage partiel, le télétravail et aussi des nouveaux protocoles dans les entreprises, comme la responsabilité sociétale des entreprises, le RSE.

Alors, dans le rapport que vous nous avez présenté, il y a plusieurs actions et orientations qui sont proposées, et moi je vais retenir le soutien à l'ingénierie par les services de l'ADEC, à l'expérimentation du « territoire 0 chômeur » de Costa Verde. C'est vraiment un soutien nécessaire pour l'accompagnement de cette expérimentation.

Hier, nous avons beaucoup parlé de RSA, de publics éloignés de l'emploi et de Convention pour l'insertion à l'emploi. Alors, aujourd'hui, c'est vrai qu'on a vraiment besoin pour ce public qui est éloigné de l'emploi et qui est confronté à des difficultés multiples, et qui est souvent stigmatisé (l'exclusion, la santé, le logement, le manque de qualification, la mobilité, etc.). La Collectivité de Corse travaille déjà beaucoup pour lever tous ces freins, mais pour y avoir travaillé, le territoire 0 chômeur de longue durée est vraiment, je pense, un levier très intéressant et nécessaire, et qui vient vraiment en complément, comme vous l'avez précisé, des rapports qui ont été présentés hier par Madame Bianca Fazi.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. D'autres interventions ? Pierre Ghionga, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Mma a Presidente, o Sgiò Presidente, o Sgiò Cunsigliere,

Sò d'accunsentu di sicuru incù e vostre pruposte, ma aghju un rigretu : per una magiurità naziunalista, ùn ci hè mancu una parolla nant'à a necessità di l'impiegu di a lingua corsa per una riesciuta prufessionale è una lea suciale più forte.

Ne parlerimu di sicuru dopu meziornu, ma eiu pensu chì ghjè un'arnese impurtantissimu è ùn s'hè micca intese parlà di a lingua corsa.

Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Josépha.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

À ringrazià vi.

Allora di sicuru ch'ellu si pò avè una visione à le volte à tempu suciale è ecunomica. Ma què dopu si deve leghje in e pruposte chì sò fatte, è ancu in a manera di leghje u custattu. In a manera di leghje u custattu di u mercatu di u travagliu è di l'impiegu, è di sviluppà una visione à parte si di u custattu chì nantu à certi punti fattuali, di sicuru ch'ellu po esse spertutu. Ma nantu à e pruposte chì seguitanu, quì, si vede chì ci hè un indebulezza di u latu suciale, pè via di una

visione micca economica perchè ùn si devenu micca oppone ma d'una visione chì s'alluntanaghja à le volte assai d'una visione suciale. Ghjè què. Ghjè u squilibriu chì ci scummove à pena ind'è l'architettura generale di issu raportu.

È aghju da andà in furia nantu à dui o trè punti.

Nantu à a quistione nantu à l'adequazione trà l'impiegu è a furmazione. Issa questione quì volta è rivolta ad ogni cartulare. Ci hè a necessità, perchè ùn hè micca una quistione faciule, induv'ellu si mette una massa furmazione, una massa impieghi. Ci sò l'omi, ci sò l'umani, ci sò i prufili, ci sò i bisogni, ùn si po micca fà cum'è un equazione di matematiche, ùn esiste micca in issu sensu quì. Avemu a capacità in Corsica, luntanu di i schema maiò, è l'avemu tutti fattu, di e grande riflessione, "schéma de ci, schéma de là, plans...". Avemu una ricchezza, ghjè quella di a prussimità, è a capacità di chjappà guasgi u nostru territoriu, a logica di e nostre imprese, a logica di i nostri bisogni. È què, ùn hè micca abbastanza messa in opera in pusitivu. Ci vidimu chjuchi, soli in a custretta. Ci vidimu chjuchi, soli in ciò chì ci porta cum'è difetti. Ùn vedimu micca l'avantaghji chì ci ponu tirà di issa chjuculezza, di u nostru territoriu, di e nostre intraprese, di in nostri lochi di furmazione. Parchì chjuchi, ùn vole micca di debule. È dunque què, dinò, ci vole à avè un cambiamentu d'andatura per via di què.

Justement, je vais venir sur la question par un exemple concret.

Sur la question des aides aux entreprises, lorsque l'on dit que souvent les entreprises ne peuvent pas répondre aux besoins. Les entreprises déjà, c'est la question de la formulation du besoin. Elles formulent le besoin au carnet de commandes, on ne va pas le leur reprocher.

L'équilibre du politique, lui, c'est d'arriver à mettre en face, par des grilles, par des critères de lecture, par des orientations, les secteurs clés identifiés, là où ça va matcher avec le besoin de l'entreprise pour pouvoir l'accompagner. Ça, la proximité peut nous le permettre, très certainement ici mieux qu'ailleurs. Sinon on se contente de répondre à un catalogue, on met un catalogue en place et on met des critères, des critères sélectifs et on devient un guichet.

Sur la question maintenant de la diaspora et du dispositif qui est proposé, c'est une volonté ancienne de mettre en œuvre les moyens du retour de ceux qui soit sont partis et exercent ailleurs, soit sont partis pour différentes raisons. Moi, sur ces dispositifs là, ce que je dis c'est qu'il ne faut pas seulement avoir des dispositifs incitatifs sur le plan financier, il faut aller faire du lobbying, il faut faire de la détection, il faut faire du réseau. Mais, en effet, ça a été dit par d'autres avant moi, sur la base d'un certain nombre de critères. Sur la base d'un certain nombre de critères qui doivent là-aussi nous appeler à un peu d'équilibre,

parce qu'effectivement, et ça a été dit par d'autres avant moi, et je l'avais déjà soulevé en commission à l'occasion d'un échange avec la présidente, la question c'est qu'aujourd'hui, il y a aussi des jeunes issus de l'université de Corse, dont les compétences correspondent à des besoins et dont l'insertion n'est pas aisée, loin de là. Et on voit que sur cette question-là, les dispositifs manquent. Et d'ailleurs, certains dispositifs ne prévoient pas de venir dans ces domaines soutenir des jeunes également issus de l'université de Corse.

C'est un dispositif là-aussi qui doit avoir une vision globale. D'ailleurs, la Collectivité de Corse peut s'appliquer les règles de recrutement sur ses plus hauts responsables, par exemple, et du retour et de l'emploi des jeunes corses issus de l'université, à compétences égales.

Voilà, par l'exemple, c'est bien aussi.

Donc, ensuite, toujours sur la question de l'université, à un moment donné, moi j'ai soulevé la question sur la présence d'un cabinet extérieur. Alors les absents ont toujours tort, j'étais absente ce jour-là, la Présidente n'a pas manqué de me le rappeler, et elle a eu raison de le faire puisque je ne vais pas faire de la politique fiction en disant ce que je leur aurais dit, c'est trop facile. Mais en revanche, je crois qu'il y a un recours à des cabinets extérieurs très souvent. Qu'il y ait une approche critique, qu'il y ait un regard éloigné, bien évidemment que ça peut être bien et bien pour tout le monde. Mais ces cabinets extérieurs, ils viennent souvent, vous le savez, faire du copier-coller comme ils viendraient en Rhône-Alpes, ils viennent en Corse, dans le Berry, en Franche Comté, ils appliquent des méthodes de Swat, de force/ faiblesse qu'on connaît par cœur aujourd'hui, qui sont des cabinets marketing et qui viennent vous proposer des propositions « prêt à porter ».

Et puis surtout, il y a eu des questions de l'université qui portaient, premièrement sur le fait que justement un cabinet extérieur qui vient et qui travaille notamment sur la question de l'enseignement supérieur et de la formation et qui n'interroge pas la gouvernance de l'université, on peut se poser des questions sur la qualité du travail qui a été fourni par ce cabinet. Et d'ailleurs, la commission peut se poser des questions puisqu'elle est en demande d'un travail et d'une analyse.

C'est un peu problématique, y compris pour le rendu et la qualité du travail rendu à la commission : gouvernance de l'université qui n'est pas interrogée. Lorsqu'on travaille sur l'enseignement supérieur en Corse, qu'un cabinet vient travailler sur l'enseignement supérieur en Corse, qu'il n'interroge pas l'opérateur numéro un, c'est quand même problématique.

Deuxième chose, sur la conclusion notamment de ce cabinet : les domaines de l'éducation et de la formation présentent des failles qui viennent pénaliser la position de la Corse et que la recherche publique est très limitée. Question de l'université c'est : quelle conclusion nous allons en tirer ? C'est ça la question, quelle conclusion nous en tirons ? Si la réponse, c'est qu'il faut beaucoup plus investir dans la recherche et le développement, lors de la mandature précédente, les aides avaient été doublées pour la Collectivité et ça restait très largement insuffisant, et ça avait été déjà diagnostiqué, et du côté de l'université et du côté de la Collectivité de Corse. Il faut effectivement monter, doubler, tripler, il faudrait aller 10 fois sur l'investissement R&D, sur ce qui est fait aujourd'hui.

Mais ça, bisognu di u sguardu di u fora pè di ci què ! L'aviamu digià vistu.

Si c'est de dire qu'effectivement, l'université de Corse doit amener un regard critique, ce qu'elle fait, et pour être tout à fait honnête, ça a été également dit par des commissaires et notamment par la présidente de la commission, ce qu'elle fait au quotidien, elle se remet en cause, c'est le rôle d'une collectivité et d'une institution comme l'université, de se remettre en cause, de se remettre en doute, de repenser ses schémas et ses modèles.

Je rappelle quand même que nous avons une convention tripartite. Nous avons une convention tripartite qui permet le dialogue avec l'université et qui nous permet, sans là-aussi avoir recours à qui que ce soit d'extérieur, de penser avec l'université les évolutions possibles et nécessaires.

Je crois que ça peut être quelque chose qui peut être tout à fait effectué dans le cadre de la convention tripartite et dans le cadre de nouvelles discussions.

Là-aussi, le questionnement de l'université était celui-ci : quelles sont les conclusions ? La Présidente a dit que les travaux allaient se poursuivre, c'est pour ça que peut-être ce travail d'étape, il aurait été bon de le poursuivre et justement de venir l'enrichir, ce qu'il va faire, mais de le présenter à ce moment-là. Parce que là, on a l'impression aujourd'hui qu'il accompagne la conclusion à travers le vote du rapport de l'ADEC. C'est ça qui est problématique, parce que du coup, si ça continue, alors décorrélons-le, parce que sinon on a l'impression qu'on se fonde sur un rapport dont les conclusions, et tout le monde j'espère en vient sur la même chose, dont les conclusions sur ce point notamment, pas seulement, sont très problématiques.

Je dis sur ce point notamment, mais pas seulement, parce que : encourager l'installation d'universités étrangères ; sur l'attractivité, encourager la

venue, et je vais conclure Madame la Présidente, d'entreprises étrangères, c'est un peu problématique.

Pour conclure sur la question que j'ai évoquée de la proximité, j'espère par exemple pour agir sur les proximités que le territoire « zéro chômeur » sera bien accompagné maintenant, plus qu'il ne l'a été lorsque Jean-Guy Talamoni l'avait défendu dans cette Assemblée, tout comme la charte sur l'emploi local, j'espère qu'elle deviendra, pour notre Collectivité, toujours par l'exemple, plus contraignante aussi au regard de la commande publique par exemple. Il y a des choses que l'on peut faire dès maintenant, des entreprises qui ne sont pas signataires de la charte et d'autres qui le sont.

Enfin, sur les perspectives sur la question de l'autonomie, je conclurai par-là. Plus que la clause de non-régression, pour revenir à la question sociale, je préfère le principe de mieux-disant social, c'est beaucoup plus efficace et ça correspond mieux à notre vision. C'était d'ailleurs le sens de ma contribution lors de la délibération du 5 juillet.

Ensuite, sur la question de l'accès à l'emploi, je trouve vos préconisations bien timides puisqu'on ne parle plus de questions de corsisation des emplois et on ne parle plus, là aussi, puisqu'on parle de l'attractivité des entreprises, je ne vais pas refaire le débat du mois dernier, mais je vois ici d'ailleurs qu'aujourd'hui, on a un peu reculé là-dessus, puisque lorsqu'on parle d'installation des entreprises, il y a aussi une nécessité de parler de la protection des entreprises corses face à la concurrence déloyale, ce que permet, par exemple, le statut de Polynésie, ce qui pour l'heure, dans l'écriture constitutionnelle, ne nous est pas permis puisque nous ne nous sommes pas octroyés le droit de déroger aux libertés publiques et aux droits constitutionnellement garantis, en listant dans l'écriture constitutionnelle, le foncier, l'emploi, la formation, comme le fait la Polynésie, ce qui lui permet de se protéger, notamment sur la question de l'installation des entreprises étrangères qui se livrent à des concurrences déloyales, sur la question d'une préférence à l'emploi.

Donc je conclus, vous nous dites que les propositions, Monsieur le Président, que vous faites dans le cadre actuel sont limitées par le peu de moyens et de compétences. Ça, je peux l'entendre. Mâ e pruposte formulate ind'è a perspettiva di u statutu d'autonomia mancanu, elle dinò, di un'ambizione forte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Oui. Je vous en prie.

Mme Vanina LE BOMIN

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller exécutif, je reviendrai sur le volet « aide au retour des talents ».

Je ne crois pas qu'il y ait deux catégories d'étudiants qui partent sur le continent, « les fils à papa » et ceux qui n'ont pas la formation adéquate en Corse. Il y a aussi, je l'espère, des jeunes qui ont envie de partir pour se confronter et s'enrichir ailleurs, dans une autre culture, voire dans une autre langue quand ils partent à l'étranger.

Donc, l'aide au retour des talents, effectivement, il faut y penser, mais je serais assez d'accord avec Christelle Combette, je ne suis pas sûre que le frein vienne de l'entreprise. Une entreprise qui aurait l'opportunité d'embaucher un jeune qui a un bac + 3 ou bac + 5, plus une expérience voire à l'étranger, n'y renoncerait pas.

Je pense que le frein vient effectivement de la rémunération, mais on a quand même dans nos jeunes, des gens qui sont prêts à faire des sacrifices financiers pour revenir, parce qu'ils sont très attachés à notre île.

Donc, pourquoi peut-être ne pas imaginer que cette prime soit rétrocédée par l'entreprise aux jeunes qui reviendraient, comme un coup de pouce à l'installation finalement, puisque souvent ces jeunes sont obligés ensuite de se loger quand ils reviennent, parce qu'ils n'ont pas forcément envie de retourner chez papa-maman.

Deuxième remarque sur cette problématique, hier on a évoqué lors du rapport sur le RSA, un chiffre qui est un peu passé inaperçu mais qui m'a frappée : 80 % des allocataires RSA ont une formation inférieure au bac. Ça aurait été bien peut-être d'aller un peu plus loin dans l'étude de ces 80 %, à savoir la pyramide des âges et, pourquoi pas, le nombre d'allocataires qui ont fait leurs études en Corse, parce qu'effectivement c'est corrélé à la formation.

Donc effectivement, il faut accompagner ces allocataires vers un retour à l'emploi, mais il faut aussi, en prévention, les empêcher de tomber dans la précarité. Donc là, c'est effectivement une question de formation, mais aussi je pense un élément qui n'est pas souvent évoqué, c'est l'orientation. Ce n'est pas forcément votre domaine Monsieur le Conseiller exécutif, mais je me tourne vers Madame Antonia Luciani, l'orientation en Corse, elle est souvent défailante. Tous ceux qui ont des enfants ici savent que si le jeune n'est pas forcément encadré

par sa famille, s'il ne fait pas la démarche d'aller vers un CPE, il est souvent lâché dans la nature.

Donc, il faudrait aussi envisager de manière transversale des actions sur l'orientation parce qu'on a une grande richesse, ça a été évoqué hier par Paul- Jo, une grande richesse patrimoniale dans les savoir-faire, que ce soit dans l'agriculture ou dans l'artisanat, par exemple. Il y a actuellement un salon qui se tient au lycée Jean Nicoli à Bastia sur le savoir-faire insulaire. Et je pense que là, il y a des actions à mener parce que, on l'a dit, l'évolution des mentalités fait qu'aujourd'hui, le jeune a une autre approche du travail et que souvent, il ne sait pas que dans ces métiers-là, il va pouvoir être son propre patron, être maître de son temps, gagner sa vie et s'épanouir dans une activité qui est, à la fois créatrice mais aussi créatrice de plus-value.

Donc, j'imagine que vous avez déjà envisagé peut-être des actions, mais ça serait bien de mettre en corrélation les actions économiques et les actions auprès des jeunes en matière d'orientation. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Jean-Christophe Angelini, pour le temps qu'il reste.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Effectivement, on avait prévu au titre du groupe d'intervenir à 2 voix, Vannina et moi-même. Elle a posé, à travers des exemples concrets, un certain nombre d'éléments de philosophie et d'approche du rapport.

Monsieur le Conseiller exécutif, pour aller vite à l'essentiel, y compris au titre des fonctions que j'ai pu exercer à l'ADEC, vous dire que le rapport est très intéressant. Nous, on rejoint assez ce que j'appellerais la dynamique du constat. En gros, on n'est pas dans quelque chose de clinique, de factuel. Il y a une approche du constat qui est articulée, qui est globale et qui amène des chiffres, des tendances et dessine en creux des perspectives.

Deuxièmement, il y a une dynamique de réappropriation. On en a parlé hier. On sait tous que la compétence emploi, au sens plein du terme, n'est pas une compétence de la Collectivité. Or, on a une forme de compétence, voire même de pouvoir réglementaire, pour aller loin, en matière économique qui nous conduit dans cette Assemblée à pouvoir voter, vous en proposez d'ailleurs, des règlements d'aide ou des dispositions particulières de soutien. Mais on n'a pas de compétences aussi fortes dans le domaine de l'emploi.

Il serait d'ailleurs bon que ce rapport ou un autre, vienne préciser les termes de cette demande de transfert de compétences ou bien que l'on formule entre nous l'idée que le processus engagé doit l'inclure.

Au-delà de ces quelques considérations introductives et dans le sillage du propos de Vanina, dire avec vous, Président, que la problématique de l'emploi, elle a structurellement évolué. Je ne parlerai pas des 30 glorieuses, des années fastes, etc. On a connu dans les décennies qui ont suivi, une période longue où le sujet majeur était l'accès à l'emploi et par voie de conséquence, le chômage, qui a d'ailleurs été érigé en variable d'ajustement, ce n'est pas le débat du jour, mais je le précise quand même, par un certain nombre de gouvernements ou d'exécutifs, davantage que comme une politique à consacrer, ou en tous les cas, comme un phénomène à combattre.

Aujourd'hui, au risque de choquer et sans être dans une approche trop libérale, ce n'est pas mon propos, de l'économie, on peut quand même dire qu'on est dans une forme de plein emploi, une forme. Le sujet, c'est donc moins l'accès à l'emploi qui depuis quelques années est un peu plus soutenu, les chiffres, les tendances, les retours des entreprises en témoignent, que trois autres sujets que je livre au débat de l'Assemblée avec beaucoup d'humilité.

Le premier, c'est la rémunération ; le second, c'est la dimension humaine ; le troisième, c'est la transformation.

La rémunération : on l'a tous dit, dans des mots différents, il y a un sujet de déconnexion, même si les choses évoluent, entre des aspects du secteur de la formation et le marché du travail tel qu'il s'organise. En découlent, même si ce n'est pas le facteur unique, des sujets de rémunération, de qualification. C'est à l'origine, pour partie de la fuite d'un certain nombre de compétences que vous nous proposez de ramener.

Nous, nous voudrions vous faire deux propositions complémentaires. La première, Président, ayant donc occupé cette fonction auparavant, j'avais proposé, je me tourne vers Lesia et d'autres, qu'on réfléchisse à la notion de structuration de la diaspora économique. Nous n'avons pas de diaspora politique, tant mieux, tant pis, nous avons en revanche une diaspora économique qui est forte de compétences souvent très marquées. Chefs d'entreprise, banquiers, financeurs, il y a sur le continent et au-delà, des profils extrêmement forts. Et sur ce plan-là, je ne suis pas persuadé, sans chauvinisme aucun, que des peuples aussi petits, par la taille, que le nôtre ait, sans encore une fois repli identitaire ni tentation de cet ordre, à se targuer de compétences aussi fortes sur des générations en France et de par le monde. On parcourt tous les villes du continent, voire ailleurs en Europe, et on voit bien la densité de Corses occupant des fonctions importantes et pour ceux que je connais, un certain nombre, disposés à nous aider.

On voit toujours les choses, et nous aussi, sous l'angle de la diaspora et de l'épargne. Je pense qu'il faut aussi qu'on les voit sous l'angle de la diaspora et de la compétence. Donc, structurer ce qui serait un réseau d'ambassadeurs économiques qui viendrait en appui.

Les nationalistes, pendant longtemps, ont parlé comme d'une espèce de mythe, de l'Office du retour. Ci credu pocu, per ùn dì micca ! Moi, je ne crois pas que sur le modèle inspiré par les traditions qu'on a pu constater en Israël ou ailleurs, on puisse très massivement faire revenir les gens ici. Je n'y crois pas et je veux être direct et ne pas faire de langue de bois.

À l'inverse, je pense premièrement qu'on peut ramener des gens à nous. Les ratios que vous mettez en lumière, avec celui de l'arrivée dans le pays de gens qui en sont originaires et qui est paradoxalement moins important que celui qu'on constate dans des régions de droit commun au plan institutionnel, etc., ces ratios-là sont là pour dire qu'on a une marche à franchir, on est d'accord, mais ça ne sera pas massif.

Deuxièmement, je crois que les gens, là où ils sont, y compris lorsqu'ils reviennent ou pas, mais parce qu'ils sont Corses, membres de ce peuple, ils peuvent amener une plus-value, pour peu qu'on leur offre un cadre qui le permette.

Donc, cette structuration du réseau, je pense qu'elle est importante parce qu'elle va générer un engouement, un effet dynamique qui aura nécessairement, même si ce n'est pas mécanique, des externalités positives à l'endroit du territoire d'accueil et donc de la Corse. Mais si on ne réfléchit pas à une espèce d'effet miroir, qu'est-ce qu'on fait sur le continent et ailleurs, pour que le territoire en bénéficie, on s'ampute d'une partie de la réponse. Donc il faut, à mon avis, qu'on réfléchisse à cet aspect-là.

Deuxième idée, moi je crois moins à l'effet levier de la prime, même si Vanina a eu raison de souligner des aspects qu'on pourrait retravailler, qu'à l'effet cluster. Moi, je crois qu'on va attirer des compétences hautes, y compris et surtout lorsqu'elles seront originaires de notre pays, lorsqu'on aura structuré, et je sais qu'on en est d'accord en tous les cas, je le crois, vous le dites un peu d'ailleurs, mais je voudrais insister, une dizaine, et 10 c'est déjà beaucoup, si c'est 5 ou 6, c'est bien, secteurs économiques où on dit : voilà, dans ces secteurs-là, tant pis, vous rirez et vous direz c'est bien, on prend le risque.

On vous dit qu'on va être compétitifs à l'échelle européenne, pas méditerranéenne ou nationale, européenne. Le tourisme durable, la construction à l'aune des changements climatiques et énergétiques, PPE, protocole Borne, 300 jours d'ensoleillement par an, la biomasse, l'eau, l'acte de construction revisité, dans un pays qui d'ailleurs et paradoxalement manque d'actes de construction, il

connaît des actes de spéculation, mais il manque toujours d'actes de construction. Et ce n'est pas au nom des uns qu'on doit supprimer les autres. Je referme la parenthèse.

Troisièmement : l'économie bleue, vous le dites, moi j'y crois puissamment. C'est d'ailleurs pour ça qu'on fait notamment notre port de plaisance. Quand je vois ce qui est fait, je m'y suis beaucoup intéressé, au lycée maritime de Bastia qui est remarquable, au lycée maritime de Brest où on enseigne jusqu'à 40 métiers, il ne faut pas caricaturer en disant : les plaisanciers, i ricconi, ça, c'est une vision marxiste de la plaisance, ce n'est pas une vision pratique.

Aujourd'hui, la vision pratique, c'est de dire que dans des tas de métiers, il y a une appétence des jeunes corses. Moi je l'ai vu pas plus tard qu'il y a quelques temps avec les gens du CFA, il y avait une délégation de 40 gosses qui est venue visiter le port, avec des étoiles plein les yeux en disant : on a envie d'y faire des choses. On a deux compagnies maritimes, un des leaders français et même européens, de l'aquaculture et de la pisciculture, un laboratoire de recherche labellisé CNRS et qui conduit les travaux, Stella mare est reconnu dans le monde entier. On a une université, on a des pêcheurs avec une tradition ancienne. La Com-com que je préside a été éligible à un programme européen dans le domaine du pécaturisme, avec d'autres régions de Méditerranée. On peut aligner les planètes et être un des vecteurs européens de l'économie bleue avec nos 1000 kilomètres de côte globalement préservée, et bien sûr, nos acteurs du nautisme, de la plaisance, etc. J'y crois, j'y crois très fort.

Je m'arrête là parce que le temps est compté. Mais on identifie, le SRDE2I l'avait un peu fait, une demi-douzaine de secteurs clés en mode un peu anglo-saxon ou basque ; les Basques, après la désindustrialisation, ils avaient mis le paquet sur les clusters, ils avaient redressé l'économie de leur pays, et on concentre tous les efforts sur un pas de temps limité, 10 ans et 5 ou 6 secteurs donnés. On arrête, je sais que ce n'est pas votre volonté, le saupoudrage, mais on dit : voilà, sur ces secteurs-là, les moyens publics, les moyens privés, les moyens en R et D, les moyens en formation, sans négliger les autres, mais en concentrant les efforts, on les réalise vraiment. Et là, on change de physionomie, on change, alors bien sûr et plus facilement dans le cadre de l'autonomie. Mais sans l'aborder à ce stade, même si elle va fluidifier, accélérer les process, on dit : voilà, dans les 6 secteurs en question, la Corse et son peuple et son économie, ils sont compétitifs à l'échelle européenne, oui, on l'assume et on pense qu'on peut le faire.

Donc là, on va amener naturellement des gens, plus facilement qu'en donnant 10 000 ou 20 000, même s'il faut aussi les donner, parce qu'on va créer

un niveau de rémunération, un niveau d'insertion, un niveau de reconnaissance, ça compte, qui vont modifier la trajectoire de la Corse et donc de l'emploi.

Deuxièmement : la dimension humaine. On sait qu'on a un gros sujet. Les disparités salariales, elles sont très marquées, les différences de revenus sont la règle. Il faut qu'on voie comment on peut imaginer un parcours plus inclusif dans le sens du retour à l'emploi ou plutôt de l'inscription durable des communautés dans l'emploi. Vous faites des propositions que l'on soutient : le CDI du saisonnier, la généralisation de l'expérimentation « zéro chômeur », même si Josepha l'a dit, on a connu des difficultés par le passé. Il peut y en avoir d'autres.

Moi, je voudrais compléter votre propos par trois sujets, très vite, et vous avez compris la tonalité positive du propos et de l'échange.

Le premier, l'emploi féminin. Il y a un levier extrêmement fort, ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'OCDE. L'emploi féminin est reconnu à l'échelle mondiale comme étant un des 4 ou 5 gros facteurs de croissance.

Deux : l'inclusion. On a un gros sujet en corse, personnes à mobilité réduite, public isolé, on a des communes, et je vous parle de celle que j'ai l'honneur d'administrer avec d'autres, 33 % de familles monoparentales, 33 %, et souvent les ratios sont plus élevés que ceux que l'on peut constater sur le continent ou ailleurs. Donc, on a besoin d'une trajectoire vers l'emploi qui intègre aussi ces publics-là, dans le public, dans le privé.

Trois : Josepha l'a dit, pendant longtemps les nationalistes ont parlé de manière forte de corsisation des emplois. On a, à un moment donné, corrigé un peu le tir parce qu'on disait, mais qui est corse ? Qui a accès à l'emploi ? On n'a jamais voulu parler de préférence nationale. Mais où passe le trait ?

Donc on a dit, Pierre Ghionga l'a un peu développé : « corsophonisation » de l'emploi. En gros, dans la fonction publique territoriale ou autre, dans certains secteurs du marchand, du privé, les questions de la langue et de la culture deviennent des sujets. On avait mis en place quelques mesures d'aide. J'ai quelques noms d'entreprises que je ne citerai pas ici, qui les avaient pratiquées au plan de l'affichage commercial, des documents administratifs, d'un certain nombre de démarches à l'endroit du client, etc., de la formation des salariés. On peut réfléchir. Mais quoi qu'il en soit, il faut qu'on l'intègre parce que moi je me situe, toujours avec mes amis, dans cette perspective, le sujet, c'est moins de dire à quelqu'un qui veut avoir un emploi, il faut apprendre à parler corse. Certes.

Le sujet ghjè chì u corsu possi torna à esse a lingua di u pane, parce qu'on ne la sauvera pas uniquement avec la coofficialité, si tant est qu'on l'ait un jour, on la sauvera aussi en lui redonnant une fonctionnalité économique et sociale pleine.

Au moment où la Présidente, et elle a raison, m'incite à être proche d'une conclusion, même s'il y aurait encore beaucoup à dire tant le débat est passionnant, je finirai sur la transformation.

Un rapport de l'OIT de l'été 2023 tente de mesurer les effets de l'intelligence artificielle, de la transition numérique et digitale, de l'automatisation du travail en termes positifs et négatifs. J'ai lu par ailleurs d'autres éléments selon lesquels, à l'horizon 2050, un emploi sur deux aurait disparu, pas au sens de l'emploi en volumétrie, de l'emploi en fonction. On va vers une redéfinition du travail et de l'emploi à l'aune des grandes transitions mondialisées.

Comment un petit territoire comme le nôtre peut s'inscrire là-dedans ? Et quelle sera la part des effets négatifs sur notre écosystème ? L'OIT veut croire qu'il y aura davantage d'emplois créés que détruits. Je ne sais pas. Disons que oui. Si tel est le cas, il faut qu'on commence à anticiper parce que nous sommes dans une île qui est dépendante, trop dépendante de quelques secteurs clés et qu'envisager la diversification opérationnelle de l'économie et des leviers de croissance, c'est aussi penser à un emploi qui soit non délocalisable, bien qualifié, bien rémunéré et inscrit dans son temps et dans son espace.

Donc, ça nous oblige aussi à réfléchir à cette anticipation dans une logique d'innovation et d'inscription de la Corse dans ces grandes transitions. Pardon d'avoir été un peu long. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Paul Panzani, pour « Fà populu ».

M. Jean-Paul PANZANI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller exécutif, j'ai été rassuré par les deux dernières interventions de Vanina et Jean-Christophe qui ont donné au rapport qui a été présenté, moi j'ai eu l'occasion de l'exprimer lors de la CDENATE dans le même sens, avec des mots différents, sur la qualité du rapport qui a été présenté, parce que, en même temps, c'est un rapport réaliste qui fait un constat clair des failles, des difficultés que nous rencontrons sur notre propre territoire, en termes social, en termes économiques et en même temps un rapport ambitieux.

Mais il est ambitieux parce qu'il n'a pas le défaut de présenter le rapport que vous venez de faire uniquement sur des bases d'un catalogue ou s'il y aurait une forme de saupoudrage. Il essaye de poser les fondations même de la reconstruction d'un modèle économique et social. Et en ce sens, je pensais très bien, et que ça soit l'ADEC qui le présente, ce n'est absolument pas gênant, il n'y a pas de dichotomie entre l'économique et le social, entre l'entreprise et les salariés. Le monde économique, c'est un tout dans lequel il revient à des acteurs comme nous, en charge de faire des choix et d'arbitrer des choix, d'essayer de redonner confiance à cet ensemble et par des mesures, et par une stratégie, et par des orientations claires.

Ce que vous avez présenté aujourd'hui, me semble effectivement réaliste, ambitieux, mais surtout il ouvre une stratégie claire. Il n'y a pas de solution à tout et il n'y aura pas de réponse immédiate à tout. Mais il y a effectivement la trame, plus que la trame, il y a la matrice d'éléments qui vont permettre de redonner à cette économie de notre pays, avec les hommes qui la composent et les acteurs qui la composent, qui va redonner la possibilité effectivement de changer de dimension et de rentrer dans un nouveau modèle.

Voilà, c'est pour ça que je ne sais pas si on peut répondre simplement, il faut répondre à quelles questions opérationnelles, pratiques, mais il faut s'inscrire dans une vision beaucoup plus large.

Je rejoins aussi l'analyse qui a été faite sur la diaspora. Il n'y a pas une mauvaise diaspora et une bonne diaspora, ça ne peut pas exister comme ça. Dans l'historique de la diaspora Corse, il n'y a pas une mauvaise et une bonne diaspora. Sur les fondamentaux sur lesquels se construit le nationalisme, il y a effectivement une diaspora qui a souffert, qui est partie pour différentes raisons, certaines pour des raisons moins évidentes que d'autres, mais une diaspora qui peut-être peut entendre l'appel qui va être fait, qui est fait de redonner toute la force qu'ils ont, de restituer toute la force qu'ils ont, dans un modèle économique nouveau et prégnant.

En ce sens, effectivement, on peut être dans une logique où le facteur humain, le facteur social, le facteur économique, le facteur d'ingénierie peuvent se cumuler tous ensemble et jouer pour faire de cette économie corse que vous proposez, de construire ce modèle économique dans lequel on va toucher à l'orientation. Mais l'orientation, Vanina l'évoquait, il y a la famille, mais ça va plus loin que la famille, il y a le système éducatif qui pose problème, qui fait interroger sur les façons dont les orientations sont proposées, y compris dans le système éducatif où on oublie souvent qu'il y a des ressources en Corse, il y a des valeurs patrimoniales, il y a des ressources humaines et qu'on peut effectivement donner une force nouvelle à tous ces éléments.

Donc, il y a l'insertion, l'orientation, la formation, la place des hommes. Et je ne suis pas certain, parce qu'alors ça serait prendre par un autre bout le rapport que vous nous avez présenté, je ne suis pas certain, même si la rémunération est forte dans toute logique économique, que ça soit le seul élément déterminant aujourd'hui. Il faut aussi créer des espaces d'espoir, de bonheur où ceux qui ont des talents savent qu'ils vont participer et contribuer à construire ce nouveau modèle, cette nouvelle architecture économique.

Moi, c'est dans ce sens que ce rapport me semble être la matrice, le fondement, si on s'en empare positivement et non pas de manière, même si les questions qui sont posées sont toutes légitimes et naturelles, mais ce ne sont pas des réponses défensives qu'il faut, ce sont des réponses offensives. E, vous nous avez offert un panel de propositions qu'il faut creuser. Il y a des aspects qu'il faut encore travailler, mais je trouve personnellement que c'est une avancée importante.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Louis Pozzo di Borgo.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller exécutif, quelques mots. Beaucoup de choses ont été dites et on voit que ce rapport est plutôt accueilli de manière positive, puisque même s'il pose certaines questions, certains et certaines ont pu émettre certaines critiques qui sont aussi très entendables.

Moi je vais être très pragmatique sur le sujet, notamment de l'emploi. Tout d'abord partir d'un constat. Jean-Christophe parlait des 30 glorieuses, sur la modification de l'emploi, sur la mutation du marché du travail, ce n'est pas nécessaire de remonter aussi loin. Moi j'ai envie de vous dire, il y a l'avant COVID et l'après COVID dans la perception de l'emploi et de la valeur travail. Et ça, c'est beaucoup plus proche de nous.

La perception du travail et de la valeur travail avant la crise sanitaire que nous avons traversée, est tout autre et est différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Et ça, c'est un paramètre à intégrer dans notre réflexion pour l'avenir.

Ensuite, ce rapport, pour nous, il ne marque pas la fin d'un travail ou l'aboutissement d'un travail, mais bien au contraire, il ouvre le champ du possible des perspectives.

Seconde vertu de ce rapport, c'est que nous y voyons beaucoup de transversalité avec toutes les autres compétences de notre Collectivité. On parle emplois, et derrière l'emploi à proprement dit, ce que nous y voyons et ce que nous attendons des différents groupes, c'est une réflexion sur le marché de l'emploi à venir, le futur marché de l'emploi en Corse aussi, puisque lorsqu'une île rêve d'autonomie, il faut bien aussi définir les contours de cette autonomie en termes d'emploi et de marché d'emploi. Quelle sera la Corse demain ? Et surtout quelle Corse voulons-nous pour demain en termes de pan économique à booster, à aider, à développer ? Et ça, c'est un véritable sujet.

Ce rapport, alors certes, on peut s'attarder sur les aides, sur les différents dispositifs, mais j'y vois surtout la volonté de mettre « les pieds dans le plat », on va dire ça comme ça, de poser le problème et d'essayer d'apporter des solutions, des solutions qui peuvent être imparfaites, à améliorer, mais en tout cas qui sont là dans un pas de temps très court pour répondre à certaines problématiques.

Je vais venir sur la première, c'est la formation, notre jeunesse, nos étudiants. Alors on voit qu'il y a des divergences de points de vue. Pour nous, notre groupe, un étudiant qui fait ses études à Corte, est le même étudiant qui peut faire ses études à Aix, à Marseille, à Paris ou autre. Dans l'accomplissement d'un jeune enfant, d'un jeune adolescent, d'un futur jeune adulte, chacun a sa perception de l'endroit où il doit étudier. Bien sûr, nous défendrons toujours la faculté de Corte. Bien sûr, ça sera la matrice de notre plan de formation. Pour preuve, 80 millions d'euros d'aide à la faculté de Corte, à l'université de Corse, ça prouve aussi l'attachement que nous avons à la formation insulaire, à notre université et aux besoins de cette université de progresser encore, de proposer de nouvelles formations.

La Collectivité de Corse est au soutien de l'université. Pour autant, nous ne pouvons pas voir la formation sous un prisme dogmatique et de dire : la formation à Corte, uniquement à Corte !

Bien sûr qu'il faut rapatrier les jeunes talents. Ceux qui ont fait le choix, je dirais, de partir sur le continent par obligation, ceux qui l'ont fait tout simplement parce qu'ils avaient envie de voir autre chose, aujourd'hui, un talent est un talent, qu'il étudie à Corte, qu'il étudie ailleurs. Pour nous, un jeune Corse doit revenir travailler dans son pays. Ça c'est évident. Et c'est un bon point de présenter ce dispositif-là.

Ensuite, derrière ce que nous voyons dans ce rapport, il y a aussi bien entendu, je le disais, le marché du travail. Il y a des aides envers les entreprises, mais pour le coup, même si nous avons tous la fibre entrepreneuriale et sociale aussi, parce qu'il ne faut pas opposer employeur et employé, ça me paraît indispensable au vu du dispositif qui est proposé, c'est de dire aussi que derrière

le marché privé, il y a une réflexion à avoir sur les collectivités, les emplois de la Collectivité. Nous ne viendrons bien entendu pas en aide aux collectivités, ce n'est pas le principe du rapport et ce n'est pas ce que nous nous souhaitons.

En tout cas aujourd'hui, s'il y a une pénurie, on va dire, non pas de talents mais d'emplois ou tout du moins de jeunes gens qui veulent rejoindre les collectivités, alors j'ai entendu Christelle Combette qui disait qu'il y avait énormément de demandes, c'est vrai. Mais il y a aussi aujourd'hui, une modification, une mutation de nos collectivités, avec des emplois très spécifiques. On a besoin de formations très spécifiques.

Et ça, c'est à intégrer dans ce rapport-là aussi, dans la suite du rapport, c'est que l'emploi change, les collectivités changent, les entreprises changent. Et ce rapport-là va nous permettre justement de poser tous ces problèmes, de par les dispositifs, mais aussi de par la vision que nous pourrions en avoir et orienter, parce que là on parle bien d'orientation, ça a été dit par Vanina, c'est d'orienter au mieux les jeunes au bon moment de leur scolarité, vers des emplois et vers des emplois qui seraient porteurs bien entendu, mais surtout avec une garantie, c'est celle de trouver un emploi in fine, parce qu'aujourd'hui nous avons des domaines de compétences qui sont très bien pourvus au niveau de l'emploi, et d'autres où il y a carence. Et ce rapport-là, nous permettra aussi d'aller vers ce dispositif.

En tout cas, pour résumer tout ceci, je le disais, 80 millions d'euros de soutien à l'université de Corse, de la transversalité avec les autres compétences, des métiers à réinventer, une île sans doute à réinventer, je dirais, alors même que nous rêvons d'autonomie. Je pense que le travail est devant nous. Ce rapport va permettre d'amorcer ce travail-là, mais nous souhaitons au nom de notre groupe, mettre en avant et mettre en exergue ce point-là. C'est un rapport qui, à mon sens, on ne va pas employer de mots, il n'est pas crucial, il n'est pas central, mais il a ce mérite-là, c'est qu'il pose le vrai problème et à nous aujourd'hui, collectivement, de trouver des solutions. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Jean Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Deux minutes, très rapidement, en complément de ce qui a déjà été dit. On soutiendra le rapport parce qu'il pose les bases d'un travail qui nous intéresse, à condition qu'on fasse l'effort de mettre quelques idées reçues en expertise.

L'idée reçue sur laquelle notre carte des formations serait mal adaptée à l'emploi. La carte des formations est adaptée à l'emploi. Vous avez un panel de

formations aujourd'hui qui permet à un jeune, en restant en Corse, d'accéder à-peu- près à tous les emplois que notre territoire offre, grosso modo. Ça c'est la première chose.

Et en toile de fond, on critique, et on a raison de le faire, la problématique de l'orientation, en oubliant au passage que nous avons reçu une compétence en matière d'orientation, qu'on n'a pas tout à fait exploitée. Je pense qu'il y a encore des efforts à faire.

Un jeune, aujourd'hui, se voit proposer dès son plus jeune âge, à partir du moment où il mûrit sa réflexion, avec sa famille ou pas, avec sa famille ou pas, son projet d'orientation. Quand je dis « ou pas », il y a aussi une évolution dans le rapport au projet personnel qui a changé, qu'il faut avoir à l'esprit. Avant, les parents étaient accompagnants de ce projet d'orientation ; aujourd'hui, à 15 ans, vous avez une masse significative de jeunes qui se sentent dépositaires de leur propre avenir et qui ont l'ambition, pour ne pas dire à certains égards, la prétention de tout savoir et de considérer qu'il n'a pas besoin d'être accompagné sur ce sujet. Ça, c'est à mettre dans le débat.

Le deuxième sujet qui mérite d'être mis en débat, c'est le rapport des diplômés à l'emploi. Et quand je dis diplômés dans mon langage, ce n'est pas bac plus 2, bac plus 3, bac plus 5, parce que la vie va être difficile pour ceux qui ne le seront pas diplômés. Mais vous avez des filières d'excellence en enseignement professionnel qui font qu'un bon diplômé aujourd'hui en cuisine, en métallerie, en mécanique, en électrotechnique, a plus de chance d'aboutir vers un emploi, ici ou ailleurs du reste, d'aller exceller ici ou ailleurs, que des niveaux de diplômes plus élevés, même si, grosso modo, le meilleur rempart à l'emploi est le niveau de diplôme élevé. Ça, c'est la deuxième chose.

La troisième chose qui est un peu la part manquante, c'est : comment dans cette trajectoire de citoyens qui se construit, on développe la culture entrepreneuriale ? Mais pas celle d'aujourd'hui, ce n'est pas celle d'aujourd'hui. Quand on prend cette matière qui est un jeune en devenir, il faut qu'on lui apprenne que sa culture d'entreprise, elle doit être tournée, et nous avons une responsabilité, pas vers les métiers d'aujourd'hui, vers les métiers de demain. Le monde va s'organiser autour de 3 grandes révolutions, et donc la Corse les connaît, c'est : comment on subit ou on accompagne l'entrée titanesque et de l'ordre d'un tsunami, de l'intelligence artificielle dans nos vies, tout court, et donc dans l'emploi ? Je vous regarde, je connais vos professions aux uns et aux autres, nous allons tous être dans nos métiers traversés par des révolutions. Ça va de l'avocat jusqu'au médecin, jusqu'au radiologue. Je peux tous vous regarder, nos métiers vont être transformés. Et ce sont ces jeunes qui vont, soit la subir la transformation, soit l'accompagner.

Le deuxième bouleversement, vous le connaissez, il est d'ordre, on va dire, je regroupe tout : environnemental, changement climatique avec des nouveaux métiers qu'on voit poindre, mais ceux qu'on ne voit pas poindre. Donc ces jeunes-là vont aussi imaginer les métiers de demain. Et puis les bouleversements liés au climat qui sont des bouleversements démographiques, c'est-à-dire comment on va apprendre à travailler ensemble ? Les trajectoires individuelles, les carrières individuelles, c'est terminé. Nous avons une flexibilité autour de l'emploi et la capacité à partager des expériences pour réussir dans l'emploi.

Donc oui, ce rapport pose les bonnes bases, à condition qu'on relativise à la mesure de ce que doit être un citoyen en devenir et de notre capacité, de la propension de la puissance publique, à accompagner ces grands mouvements pour mieux les insérer.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Paul-Jo Caitucoli.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Oui, Madame la Présidente, merci.

Monsieur le Conseiller exécutif, je vous remercie pour ce rapport parce que ce sont des rapports et la qualité de nos débats qui rassurent.

La qualité de ces débats, en fait, montre que ce que le président de l'exécutif appelle généralement, en s'inspirant de Paoli, « la prunelle de nos yeux », effectivement, nous sommes en train de parler de ça depuis de nombreuses minutes et on voit qu'avec cette sérénité-là, c'est quelque chose qui est encourageant pour l'avenir de notre peuple et de notre projet de société.

En fait, moi je partage l'ensemble des éléments qui ont été donnés et je reprendrai les éléments que Jean-Christophe a évoqués notamment : rémunération, dimension humaine, qualification.

Mais aujourd'hui, pour avoir les bonnes questions, il faut poser aussi les vrais problèmes. Ça a été fait dans votre rapport, mais il y a un aspect qu'il faut qu'on se pose, sinon on se mentirait.

Si on regarde dans les assassinats, le nombre, l'âge moyen des jeunes qui ont été assassinés ces dernières années, deuxièmement, si on regarde le nombre de jeunes qui partent, qui ne veulent plus rester en Corse, ils partent travailler ailleurs, eh bien, on en arrive au constat simple qu'aujourd'hui, cette

jeunesse, on a parlé des années fastes de 58 avec la liberté, etc., et après, il y a eu la période SIDA qui a été angoissante pour les jeunes. Aujourd'hui, notre jeunesse, elle est en prise à quoi ? Elle est en prise à la peste blanche, ce que j'appelle la peste blanche, ce sont toutes les addictions, les addictions les plus violentes et les plus fortes, et à la peste brune. Et dans ces situations-là, de dégénérescence des sociétés, il est très important de faire ce que l'on fait au niveau de nos politiques publiques, parce qu'en fait, le rôle de la politique, c'est de s'occuper des plus fragiles, des anciens, et Bianca Fazi nous a fait une série de rapports qui permettent justement cela, et puis les plus jeunes. Et entre la peste brune et la peste blanche, il y a un chemin et je crois qu'on veut tous l'emprunter.

Mais pour cela, le système de valeurs, il faut le régler. Aujourd'hui, on parle de rémunération, ma o ghjenti, on n'a pas BFM, on n'a pas LCI.

Ma ciò chì si passa in i nosci banlieues, in i nosci quartieri, in i nosci paesi, ci vole chì no ne pidessimi cuscenza pà trattà li. Allora ci hè u trattamentu di issa addizione incù a saluta, incù i centri chì si poni fà, chì ci sò in Toscana ma aghju intesu chì ci saria un centru in Tattone chì saria prontu à accodda i nosci ghjovani, parchì quissu quì, quand'è vo vinciti 100, 200, o 300 eurò à l'ora, o à u ghjornu, ùn vecu micca ciò chì no pudemu fà nò à prupona impieghi à issu niveddu quì. Allora quissu ùn ci voli micca à piattà lu o ghjenti.

Petru Paulu hà postu una muzioni sò qualchì mesi fà ma ci voli chè no sighimi tutti adduniti, ùn hè micca a quistione di parta in guerra o di parta...innò. Ùn s'arrigularà micca cusì. L'avemu vista bè qualchì anni in daretu. S'hà da arrigulà pà issu prughjettu di sucità, pà issu sistema di valori, è dinò, ci voli à dì la chjara, chì l'eletti, parchì eiu ùn sò ne ghjudici nè procuratori ma in u me paesu socu OPJ! È dunqua ognunu devi fà i so passi à a so manera. È, à nantu à issu puntu quì, ci hà da vulè chjaramenti, s'è no vulemu un autunumia sana, dritta è fiera, chè no ci mittissimi daretu à i puteri regaliani di u Statu.

Issi pusizioni chì piddu dapoì qualchì anni à nantu à u me territoriu, ch'edda sia d'una parte o da l'altra, ùn sò micca cunfurtevoli. Ma pensu chì s'è no vulemi avanzà ci vò di fà la.

Et pour être très concret et très positif, je ne sais pas si vous avez visité, alors les Ajacciens m'excuseront, « Aiacciu beddu », c'est le centre d'interprétation qui est une réussite extraordinaire et qui va permettre aux écoliers, à la jeunesse ajaccienne mais d'ailleurs aussi, de découvrir leur territoire à travers ce qu'il était, ce qu'il est aujourd'hui et dernier point, ce qu'il pourrait devenir.

Et, je pense que ce dont nous parlons aujourd'hui, c'est un projet à 40 ans. C'est un projet à 40 ans de formation, de transmission que l'on doit faire de la maternelle à l'université. Et c'est pour ça que modestement, et je vous y

inviterai, dans la commune d'Arghjusta, on va créer un centre, ça va s'appeler « A fabbrica di a terra è di l'omi », un petit centre d'interprétation. Nous travaillons avec Fabien Gaveau depuis 10 ans, c'est le résultat de 10 ans de travaux, avec un chercheur du CNRS, pour montrer l'évolution du territoire, des métiers, sur « l'éco paesi » qui est un label bien précis. Et donc, nous recevons des écoles depuis maintenant 10 ans, lors des journées du patrimoine, de la maternelle, et cette année nous aurons aussi la FRES qui viendra décentraliser ces séminaires de recherche.

Et ça c'est important dans le système de valeurs de nos territoires, de montrer à des parents que l'enfant

Chì hà da esse in Pitretu com'è sò statu eiu, ci hè l'Università chì hà da vena in issu territoriu, è chì l'avvena di u so ziteddu pò essa, ùn ci hè micca disunori à piantà i pomi, à fà u capraghju ma ancu dinò à esse l'inginerii di dumani. È hè parquissa chì issa furmazioni chì ci sarà prestu à l'Università vali l'oru. Vali l'oru!

Donc ce centre d'interprétation, il aura comme ambition, bien sûr, de montrer le territoire, de montrer l'évolution, mais mieux, nous allons aller grâce à un partenariat que nous avons eu avec le musée de la Corse et la ville d'Ajaccio qui a permis ce centre « Aiacciu beddu », de rencontrer les techniciens de cet outil. Sur celui que nous allons faire à Arghjusta, il va être prospectif, c'est-à-dire qu'on pourra savoir comment évoluera le territoire, donc on va intervenir sur l'eau, sur le pastoralisme, sur l'alimentation à travers les jardins, sur la pierre sèche, et on pourra savoir en fonction des éléments qu'on intégrera avec l'intelligence artificielle, on pourra savoir si tel comportement, l'impact qu'il aura sur le territoire dans les 10 ou les 15 ans à venir.

Donc voilà, je voulais vous livrer, pas pour tirer la couverture sur la commune, mais pour dire que « A fabbrica di a terra è di l'omi », c'est faire ch'a lingua, et ce que fait « Praticalingua », c'est important, mais l'immersion doit se faire par la langue bien entendu, mais elle doit être totale, l'immersion. Sur les métiers, ça a déjà été dit tout à l'heure, ch'ella divintessi a lingua di u pani, à traversu issa pussibilità di furmà è di dà. Là aussi, la peste brune, elle est facilement contrable parce que ce centre, il sera ouvert sur le Maroc, sur la grande Méditerranée, parce qu'on a l'habitude de parler de la Méditerranée pour se faire plaisir en disant l'Italie, etc., non la grande Méditerranée, l'ouverture sur le monde et savoir que ces jeunes, ce n'est pas l'école du parti que l'on veut faire, c'est justement qu'ils aient les outils nécessaires à leur épanouissement et que ces outils-là, comme la pratique de 3 langues est importante, que Jean- Martin l'a bien dit, cet environnement-là qu'ils auront à comparer avec les autres environnements, qu'ils puissent se faire les outils et le bagage nécessaire pour aller s'épanouir dans

leur métier avec un plan de carrière, partir s'ils le souhaitent, revenir de façon plus enrichie.

Voilà un petit peu l'ensemble des éléments que je voulais souligner dans ces propositions et ces stratégies. Mais ne nous cachons pas derrière le petit doigt, c'est un combat de 40 ans, à condition qu'il soit suivi, continu, constant, parce que nous ne sommes que les passeurs de témoins.

Et pour boucler la boucle, je reviendrai, bien entendu, à l'histoire de ce pays au travers de la préhistoire, au travers de ce que nous avons laissé, notamment moi je prendrai comme référence ce que je connais, je ne suis pas allé très loin, donc c'est Filitosa, c'est 9 000 ans d'histoire. Ça veut dire qu'on a le temps, mais pour se donner le temps et pour être des passeurs de témoins, il faut construire les choses.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, j'ai été d'accord sur beaucoup de choses, mais je crois qu'on n'a plus le temps, on n'a plus le temps justement.

Donc, la commission permanente n'avait pas décidé le doublement des temps de parole, mais je vois que tout le monde allègrement a pris son temps. C'est bien le signe que le sujet est d'importance. Il a intéressé l'ensemble des groupes et même à l'intérieur des groupes avec des interventions multiples. Je pense, que quand il y aura l'intelligence artificielle, vos micros seront coupés d'office à la fin de vos temps de parole. Donc, ne vous jetez pas tout de suite dans la révolution de l'intelligence artificielle. À mon avis, vous allez en pâtir rapidement.

Quelques mots, d'abord sur le travail qui a été réalisé sur le rapport. Ce rapport et ceux d'hier aussi, qui sont, ça a été dit, complémentaires, remercier le Conseil exécutif d'avoir pris le temps dans ses priorités et d'avoir donc priorisé tout le bloc emploi en lien avec le social. Remercier aussi la CDENATE qui a fait un gros travail.

Alors, il est vrai que ça paraît bizarre d'avoir un débat sur l'emploi pendant plus de deux heures ce matin alors même que nous avons un taux de chômage historiquement le plus bas. Mais ça montre bien aussi que, au-delà des aspects conjoncturels, on travaille sur le structurel et l'on sait très bien que les cycles économiques par définition, et sociaux se retournent. Et déjà d'ailleurs je vous l'annonce, il y avait un article hier dans « Le Monde », déjà en certains points d'Europe, la question du chômage qui remonte, resurgit.

Donc, il faudra s'attendre nous aussi, et c'est la vie économique, bien évidemment, c'est la dynamique économique qu'il le faut, il faudra s'attendre aussi à des modifications en la matière d'un point de vue conjoncturel.

Les évolutions structurelles, elles ont été évoquées par plusieurs d'entre vous parce que nous les vivons largement, la façon de travailler, le rapport au travail, etc., etc., les nouvelles technologies, l'intelligence artificielle. Et bien évidemment, dans le cadre du groupe de travail "Corsica Pruspettiva 2050", nous travaillons sur ces sujets-là, en lien d'ailleurs avec l'ADEC. On s'aperçoit, bien évidemment, que la question de l'emploi est directement liée à la question de la formation, à la question des secteurs économiques, du modèle économique et aux questions d'attractivité.

Ce n'est pas un sujet facile et on le voit bien, même si on a discuté là, et on a échangé, on a eu des débats très intéressants, de manière sereine. J'aimerais, je le dis en tant que présidente, que vous vous exprimiez plus dans les commissions, parce qu'il y a quand même des sujets techniques. Discuter là, de la question, aujourd'hui, de la dotation qu'on va donner pour un retour de talents et quels critères on va utiliser, ça se fait en commission, ou discuter de la question du temps de repos dans le cadre du CDI saisonnier.

Donc, c'est vrai qu'un travail de commission plus approfondi sur ces mesures, serait le bienvenu, sachant évidemment que ce n'est qu'une étape.

Mais en tout cas le jeu du rapport d'orientations a bien fonctionné, Monsieur le Président de l'ADEC et Madame la Présidente de la commission.

Je disais qu'analyser le marché du travail, quel que soit le territoire et mettre en place des politiques publiques adaptées ou conjoncturelles ou structurelles, c'est très compliqué. Pourquoi ? Parce que le marché du travail, et vous l'avez dit de manière différente, le marché du travail, ce n'est pas le marché de la monnaie, ce n'est pas le marché des capitaux, ce n'est pas le marché des biens et services, ça ne réagit pas de manière automatique à une injonction politique de baisse de taux d'intérêt, ou de rémunération, ou de temps de travail ou de congés, parce que, Josepha l'a dit, c'est de l'humain avant tout, c'est de l'humain avant tout ! Donc, bien malin celui qui sait quelle politique d'emploi, de chômage, de travail, on va mettre en place, quelle que soit l'échelle territoriale.

Et pour le coup, je le dis de manière très sincère, je trouve que l'ADEC a réussi, par rapport à la première mouture qui nous avait été présentée, à bien comprendre ces enjeux, ces différents termes, moyen et long termes, et a réussi à nous faire une proposition avec deux choses intéressantes, des expérimentations, ça veut bien dire ce que ça veut dire, donc il faut tester par définition.

Donc, on est véritablement dans ce cadre-là, avec 5 propositions en la matière. Et ce qui m'a paru intéressant, et là personne ne l'a souligné, c'est le fait qu'au-delà de l'argent, pour le dire de manière triviale, au-delà de la subvention, c'est surtout toute une ingénierie qui est à mettre en place, que ce soit pour faire revenir des jeunes Corses ici, que ce soit pour inciter les entreprises, les TPE, parce que quand on parle d'entreprises, il faut redimensionner à l'échelle de notre territoire, ce sont des TPE. Accompagner les entreprises dans les dispositifs, que ce soit territoire zéro chômeur, etc., il faut de l'ingénierie pour permettre cet appariement entre l'offre et la demande de travail, qui ne peut pas se faire automatiquement par le marché parce que si c'est par le biais uniquement du marché, on sait très bien qu'il y a des laissés pour compte. Et personne ici n'a envie de laisser des Corses sur le bord de la route ou, encore pire, derrière. Je crois que là-dessus, on est tous bien au clair.

Il y a une autre dimension qui devra être prise en compte à mon sens, au-delà du suivi statistique des dispositifs d'ingénierie ou financiers, c'est le suivi de la dimension qualitative sur le marché du travail, parce que, ça a été dit par plusieurs personnes, on a des évolutions majeures qui sont en cours. La génération actuelle, et pour avoir discuté et travaillé avec l'Assemblea di a Giuventù pendant plusieurs mois, les choses sont complètement différentes. Louis a raison, il y a eu avant et après le COVID indiscutablement. Donc il va falloir, du point de vue de nos approches politiques, avoir une approche qualitative et une approche très ciblée et en tenir compte.

Dernier point sur la question du rapport, mais vous l'avez évoqué Monsieur le Conseiller exécutif, Paul-Félix aussi l'a évoqué et Jean-Paul Panzani, lorsqu'on parle d'emplois en Corse, on doit parler aussi des autres dispositifs, on doit parler du logement, on doit parler de la précarité énergétique bien sûr, pas que parler, agir aussi, et de la formation. Donc ces éléments-là doivent fonctionner ensemble impérativement. Je ne sais pas comment on peut améliorer, nous à l'Assemblée de Corse ou vous à l'exécutif, les choses de ce point de vue là pour qu'au-delà du travail en silo, on ait une véritable, à un moment donné, sur des publics ciblés bien sûr, pas en macro, mais sur des publics ciblés et notamment ceux qui sont dans la difficulté, qu'on puisse avoir une approche multidimensionnelle et articulée de tous ces dispositifs et de toutes ces dimensions.

Voilà ce que je voulais dire pour l'essentiel.

Juste un mot suite à l'intervention de Josepha Giacometti, mais pour éclaircir les choses qui doivent l'être. Bien évidemment, personne ici ne peut être suspecté de ne pas vouloir impliquer l'université dans une réflexion sur l'emploi et bien évidemment, surtout pas moi. C'est la première chose.

Je voulais simplement rappeler qu'il ne s'agit pas d'un cabinet d'études et je pense qu'il y a un hiatus entre les auditions qui ont été menées et le rendu des auditions, et le rapport qui a été fait par l'OCDE. L'OCDE n'est pas un cabinet d'études, c'est un organisme international indépendant des états, qui réalise des analyses multidimensionnelles et surtout, toujours en termes comparatifs. Il se trouve que la Corse a été insérée dans un dispositif de 15 autres régions, un panel de 15 régions qui permet du coup une comparaison dont notamment les Baléares.

Le rapport est en ligne, je ne sais pas si vous l'avez lu, Josepha, le rapport est en ligne et pour le coup, vous avez extrait une ou deux citations qui ne sont pas celles du rapport d'ailleurs, mais qui sont celles de l'audition.

Relisez le rapport, il est très laudatif sur l'université en l'occurrence, puisqu'il souligne le fait que dans une petite île comme la nôtre, une population de 340 000 habitants, il y a une université de 4 000 étudiants qui est en capacité d'avoir des centres d'excellence, un réseau international des îles, une centaine de coopérations à l'international, une fondation qui travaille avec les territoires, qui propose des innovations sur le plan territorial en lien avec l'ADEC, l'Office de l'environnement entre autres, l'agence d'urbanisme aussi et donc, qui joue un rôle essentiel dans l'écosystème pour reprendre un terme consacré, de la formation, de la recherche en Corse.

Donc, je crois que là-dessus il y a eu un malentendu. Regardez dans le détail le rapport, le rapport ne préconise pas l'arrivée massive d'investissements directs étrangers. Ça n'existe plus ça en économie, d'ailleurs, c'est up to date, ça date des années 70 et 80.

Aujourd'hui, l'attractivité des territoires, c'est moins faire venir des capitaux et des gens d'ailleurs que de stimuler, de retenir et de stimuler la production de connaissances et de compétences et évidemment la création d'entreprises à l'échelle locale. C'est véritablement ça la gageure à laquelle nous sommes confrontés, et là il faut être lucide et il faut regarder les problèmes de manière sereine mais lucide en face. On a quand même des chiffres concernant le nombre de personnes, et l'université n'y est strictement pour rien, je dirais que c'est sociologique, structurel, on a un nombre de personnes qui n'a aucun diplôme. Et moi, je ne fais pas la différence entre un bac + 10 et effectivement quelqu'un qui a un CAP de coiffure ou de chaudronnerie.

J'étais au Worldskills avec Dany Antonini, il y a quelques mois, au CSJC, on a des jeunes qui sont champions de France dans le domaine de la coiffure, de la chaudronnerie, garagiste, il y avait une fille garagiste, pour reprendre le garage de son père parce qu'on va avoir un gros problème de transmission d'entreprises. Ça, c'est un sujet dont il faut qu'on parle, les entreprises qui vont fermer, qui ne seront pas reprises. Et je ne fais aucune différence entre

tous ces talents. L'important, c'est qu'ils puissent être bien orientés, insérés et qu'ils arrivent à travailler dignement, dignement et bien payés en Corse. C'est ça l'essentiel.

Donc le challenge, il est énorme parce que je disais qu'il y a aujourd'hui 30 % des plus de 15 ans non-scolarisés, qui n'ont aucun diplôme. Rien, aucune formation. Et ça, c'est le vrai souci. La vraie difficulté, c'est celle-là à laquelle on doit, nous, s'atteler et peu importe ensuite qu'il y ait des gens qui arrivent d'ailleurs, pas d'ailleurs. La question n'est pas là. Il y a 11000 jeunes, 11000 jeunes qui n'ont strictement rien, ni emploi, ni formation. Et ça, lorsqu'on est présidente de l'Assemblée de Corse, lorsqu'on est professeur des universités et lorsqu'on est mère de famille et présidente de l'Assemblea di a Giuventù, c'est quelque chose qui vous retourne les tripes. Je le dis de manière très forte. Il faut qu'on s'y attelle tous ensemble.

Donc ce qui est intéressant, et j'en conclus, dans le débat d'aujourd'hui, c'est la mise en relation que vous avez tous faite entre 3 grands points : d'abord, les capacités de production et d'innovation de notre territoire ; la question de l'éducation, de la formation et de la recherche ; et puis surtout l'aspiration à la responsabilité et à l'émancipation parce qu'on sait très bien que Pascal Paoli l'avait dit « studia hè libertà ». Donc, créer de la compétence ici et surtout la retenir ou la faire revenir, ça va être essentiel, n'en déplaise à « Un soffiu novu », dans le cadre des perspectives d'évolution institutionnelle que nous espérons tous.

À ringrazià vi torna o Sgiò Cunsiglièru esecutivu. Vi passu a parolla di sicuru.

M. Alex VINCIGUERRA

Vi ringraziau, Madama a Presidente.

Mesdames, Messieurs, c'est un débat très intéressant qui vient de se passer entre nous. Je crois que vraiment la politique a repris tout son sens au cours de cette matinée et c'est réjouissant.

Je voudrais quand même porter quelques précisions à ce rapport et répondre de façon globale, si vous me le permettez, à l'ensemble de vos remarques ou de vos principales remarques.

Tout d'abord, je voudrais gommer quelques scories, notamment celles liées à l'audition d'experts, Madame la Présidente a souligné ce qu'était l'OCDE. En ce qui concerne l'expert qui travaille pour l'ADEC sur ces sujets-là, il a aussi été auditionné par l'université, par Christophe Paoli, responsable des relations internationales, par Vanina Luisi, responsable de la Fondation. Donc il a eu aussi

le retour de l'université et je ne voudrais pas, parce qu'il y a une occurrence négative d'un expert qui donne son avis, rien de plus, que ça vienne gommer la cinquantaine de réunions que nous avons eues pour faire émerger ce rapport. Nous sommes bien sûr tous d'accord sur le fait que l'université, c'est l'outil central de l'émancipation de nos jeunes.

Sur les autres scories, sur la convention avec les experts comptables, entre le moment où on a travaillé ce rapport dont la première version vous a été présentée en décembre 2022 et aujourd'hui, on a signé une convention. Elle est signée.

Sur un point qui me paraît important de préciser, c'est les grilles d'analyse. Le soutien à l'emploi et l'aide à l'emploi qui est revu et corrigé, les sommes attribuées aux entreprises vont se baser sur un certain nombre de critères qui sont repris dans le rapport page 14. Tout d'abord, il faut que l'entreprise ait un projet d'accompagnement renforcé vers l'emploi, notamment par exemple, l'alternance. Aujourd'hui, on a le plus faible taux de transformation d'alternants vers l'emploi des régions françaises. Il faut qu'on arrive à mieux travailler ce domaine.

La montée en compétence et la promotion par mobilité interne. On veut garder nos salariés. Les entrepreneurs veulent garder leurs salariés. Un chef d'entreprise me disait, ça ne fait pas très longtemps, que par exemple, mettre en place des systèmes de tutorat, c'était recommandé et donc c'est un critère, la montée en compétence et la promotion par mobilité interne, c'est un critère qu'on retiendra.

L'autre critère, c'est l'attractivité du projet de recrutement considérant le niveau de rémunération. Alors qu'est-ce que c'est le niveau de rémunération ? On va prendre le niveau de rémunération par branche. Si l'entreprise paye moins que le niveau de rémunération moyen par branche, elle ne sera pas soutenue ; si elle paye plus, elle aura des points.

La signature de la charte à l'emploi local, c'est un point d'évaluation important, le soutien au pouvoir d'achat des salariés par tout ce qui peut être l'intéressement, la participation, l'ITRC, les tickets restaurants ou les chèques voyage, la charte de la langue, moi je vous rejoins Monsieur le Conseiller, je suis persuadé que la langue, c'est un critère de différenciation positif dans notre action, et bien sûr l'amélioration des conditions de travail. Je vous rappelle quand même qu'on est en Corse dans un niveau d'accident de travail qui est particulièrement élevé. Donc la qualité de vie au travail, ça sera un point qu'on retiendra.

Ce sont des critères objectifs qui nous permettent d'attribuer un soutien à l'entreprise qui respecte ces critères de responsabilité sociétale.

Sur le retour des talents, je l'ai appelé retour des talents parce que je ne voulais pas l'appeler l'Alya, ça aurait été trop difficile. Je ne voulais pas lui donner une connotation aussi qui soit trop centrée sur la différenciation avec les autres, alors on l'a appelé « le retour des talents ».

Les talents, il y en a partout. Mais vous pouvez être diplômé de l'université de Corse et je me souviens dans ma famille, diplômé de l'université de Corse, partir sur le continent, travailler sur le continent et vouloir rentrer. Et des jeunes qui veulent rentrer, vous savez pourquoi on a pensé à cette affaire-là ? Parce que sur nos bureaux à tous, les CV de jeunes qui veulent rentrer, on en a de plus en plus, depuis le COVID, on en a de plus en plus de jeunes avec d'excellentes, de bonnes ou de moins bonnes qualifications qui veulent rentrer en Corse.

Et donc, on ne fait pas évidemment de différenciation entre le jeune qui va, grâce à la prime à l'emploi je l'espère, trouver un emploi dans une entreprise de production de biens et services, un jeune qui sort de l'université, du jeune qui veut rentrer, qu'il sorte ou pas de l'université.

Mais je crois que faire revenir à nous les 300 ingénieurs préformés par le lycée Laetitia, faire revenir à nous les cadres d'entreprises préformés par le lycée Khâgne de Bastia, faire revenir à nous les jeunes qui ont fait un BTS au lycée Montesoro, faire revenir à nous y compris les jeunes soudeurs, je reprends cet exemple-là parce qu'il me paraît pertinent, c'est bien.

Enfin, je terminerai par une réflexion peut-être un peu plus prospective, Monsieur Mondoloni, vous avez dit à juste titre que le climat, l'environnement, l'intelligence artificielle vont être des révolutions dans le secteur du travail à l'emploi. Madame Giacometti, vous avez dit que la proximité, c'était une force dans ce domaine-là. Moi je crois que si on arrive à lier, à bien appréhender ces révolutions, à bien appréhender nos forces parce qu'on est petits mais costauds. Si nous-mêmes on ne croit pas en nous, qui va croire en nous ? Qui va croire en nous ? Donc nous, on croit en nous. Si on arrive à lier ces révolutions à nos forces de proximité, à notre capacité à travailler ensemble, je crois que demain, les nouveaux métiers, ce sont des métiers qui seront des métiers du cerveau, donc l'aspect recherche, développement, innovation est essentiel, ce seront des métiers de la main, parce que ça, l'intelligence artificielle, jamais ne le changera et ce seront des métiers du cœur parce que, dans un monde de plus en plus difficile, on aura besoin de plus en plus d'empathie, y compris dans le travail.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Presidente, avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente.

Je sais que les débats ont été longs et particulièrement fructueux et que le moment est venu ou presque d'aller déjeuner. Je voudrais simplement dire quelques mots complémentaires.

D'abord vous remercier, Monsieur le Président de l'ADEC, ainsi que vos services comme toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ce rapport. Merci pour votre présentation. Remercier bien sûr l'ensemble des intervenantes et intervenants pour la qualité des contributions.

Nous avons l'intuition que la présentation de ce rapport allait être ou devait être un moment important. Je pense que ça a été un moment important pour l'Assemblée de Corse et pour le Conseil exécutif, parce que quelque part, cela nous conduit à nous concentrer ensemble sur quelque chose qui est essentiel. Et moi, je crois que l'importance du débat de ce matin, elle s'organise autour de 3 volets : d'abord sur la méthode, ensuite sur les décisions d'inflexion des dispositifs existants et enfin sur la perspective stratégique.

Rapidement sur la méthode. Le rapport d'orientations est une innovation que nous avons validée ensemble, nous l'avons mis en œuvre dans le cadre de la langue et ce n'est pas un hasard, et nous l'avons mis en œuvre dans le cadre du travail et de l'emploi, et ce n'est pas un hasard non plus.

Le rapport d'orientation doit nous permettre, sur des dossiers stratégiques ou des problématiques essentielles qui ont d'ailleurs vocation, et c'est le cas, à être raccordées, à nous donner un temps de réflexion et de travail commun qui permet de venir ensuite devant l'Assemblée de Corse, avec des rapports décisionnels qui sont mûris et construits sur un pas de temps plus long qui permet, à titre principal, un travail plus soutenu entre l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif et qui permet également, ce pas de temps plus long, d'impliquer l'ensemble des acteurs du secteur concerné par le rapport.

Nous l'avons fait pour la langue et nous l'avons fait ici, même si la liste de celles et ceux à impliquer et à consulter, reste ouverte, je pense notamment et bien sûr principalement à l'université de Corse qui est un interlocuteur de référence en la matière. Mais ce travail et cette méthode du rapport d'orientations nous ont permis, pour revenir au sujet du travail et de l'emploi, eh bien de mener

plus de 30 réunions, d'impliquer le CESEC, de consulter les organisations syndicales, les organisations patronales, les grands acteurs de la formation et également d'impliquer l'Assemblée de Corse à travers le travail de la commission présidée par Nadine Nivaggioni. Premier élément de méthode.

Deuxième élément de méthode, c'est que nous avons désormais, pour servir de terreau à notre réflexion, une base documentaire qui est, me semble-t-il, extrêmement importante et qui nous permet de dépasser les constats désormais malheureusement habituels, par exemple le taux de précarité ou le simple indicateur du chômage. Et, les chiffres et les études que vous avez recueillies et synthétisées montrent bien que c'est une question fondamentale que toutes les sociétés rencontrent, mais qui se pose en Corse avec des termes singulièrement aigus, c'est que l'évolution du monde et des technologies nous impose de repenser le rapport au travail. Le rapport au travail de 2024, de façon générale, n'est pas celui d'il y a 10 ans, 20 ans, 30 ans et les choses vont s'accélérer, ça a été dit par plusieurs oratrices et orateurs, de façon proportionnellement beaucoup plus marquée.

Mais au-delà de cette réflexion globale, moi je vais le dire aussi très clairement, cette réflexion sur le rapport au travail, elle prend pour la société corse une dimension essentielle parce que qu'on soit convaincus par la fée autonomie ou qu'on ne le soit pas, ce qui est certain et là-dessus, je pense que nous serons d'accord, c'est que la Corse que nous voulons les uns et les autres, elle ne pourra pas voir le jour autrement que par le travail. Le travail, c'est la condition sine qua non, peut-être pas suffisante, mais la condition sine qua non de l'émergence d'une société qui soit une société émancipée, indépendamment des discussions institutionnelles.

Et c'est pour ça que ces chiffres sur la jeunesse, ils sont importants aussi. Quand on voit qu'aujourd'hui il y a 30 % de jeunes qui s'en vont ou quand on voit le nombre de jeunes qui sortent de la formation et du système éducatif sans diplôme, ou à un autre niveau, lorsqu'on voit le nombre d'offres d'emplois qui ne trouvent pas preneur et qui qui font dire à Alex Vinciguerra dans son rapport que, hier, c'était les gens qui cherchaient du travail, c'était celle-là la problématique dominante, aujourd'hui, ce sont les entreprises et les pourvoyeurs d'emplois qui cherchent à recruter. Donc tout ça nous interroge à mon avis de façon extrêmement forte et en creux nous voyons bien la mesure de l'effort qui est à conduire.

Donc, à mon avis, la méthode est importante et même si l'œuvre est inachevée, bien sûr qu'il y a des imperfections, bien sûr qu'il y a des insuffisances, bien sûr qu'il y a des aspects irritatifs, mais je crois que ce qui est important, c'est

que nous avons ouvert un chemin qui va nous permettre de nous emparer collectivement d'une problématique qui est une problématique centrale.

La deuxième remarque, c'est qu'il ne fallait pas que la complexité du sujet nous conduise à l'inertie. Et donc, il y avait la nécessité aussi que ce premier travail initié par le rapport d'orientations se concrétise par une amélioration directe des dispositifs existants. Nous ne pouvons pas faire beaucoup en l'état actuel des choses, et j'ai envie de dire, y compris si on dézoome. Regardez les discussions qu'il y a eu à l'échelle française globale, y compris de la part des régions, qui critiquent très fortement les évolutions législatives, en disant en fait, l'échelon le plus pertinent pour penser la formation et la politique de l'emploi, c'est la région, alors qu'on assiste au contraire à une sorte de phénomène de recentralisation qui est dénoncé de façon générale.

Mais si on reprend un instant et qu'on revient sur ce que nous pouvons faire, et là je fais la relation aussi, il me semble qu'il y a 3 grandes périodes si on regarde le rapport, et je le dis, entre 2010 et 2015, il y avait près de 26 dispositifs d'aide à l'emploi, avec une forme de saupoudrage et nécessairement d'inefficacité. Mais je dirais, chaque phase d'expérience a ses vertus.

Lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, nous avons essayé de recentrer les dispositifs et par exemple, je prends la prime emploi, il y avait cette urgence, y compris avec un chômage qui était plus important à l'époque, on a essayé d'aller vers ce levier-là d'une prime à l'emploi, mais dont on se rend compte que malgré notre bonne volonté, elle était globalement, on va le dire, assez directement, budgétivore et surtout sans que l'on puisse s'assurer de son retour sur investissement.

Lorsqu'on prend les chiffres, notamment en page 11, on se rend compte que pour un dispositif qui a coûté sur ces années de mise en œuvre un peu plus de 5 millions d'euros je crois, on se rend compte qu'on a accompagné à-peu-près entre 8 et 10 % des emplois créés, mais dans des secteurs qui ont généré de toute façon beaucoup d'emplois. Autrement dit, il est très probable, même si nous n'en avons pas la certitude absolue, que notre prime, même si notre volonté était louable, n'a pas eu l'impact attendu. Donc, il fallait envoyer ce signal d'une ré-inflexion immédiate, et par exemple avec la prime à l'emploi « Riese ».

Bien sûr qu'on va aller vers des appels à projets, on va définir les critères, ils seront également certainement soumis au conseil d'administration de l'ADEC, ils pourront être discutés devant la commission économique. Mais ce qui est important, et Alex Vinciguerra l'a dit, c'est qu'on passe d'un dispositif qui est un dispositif qui peut créer des effets d'aubaine à un dispositif qui intègre notre vision politique, notamment avec le soutien à l'alternance, notamment avec le scoring qui permet de favoriser les entreprises qui intègrent leurs politiques de

recrutement dans la signature de la charte de l'emploi local, dans le soutien du pouvoir d'achat des salariés, dans l'amélioration des conditions de travail, toute la dimension RSE et également me tournant vers Pierre Ghionga, et ça sera l'objet de la discussion cet après-midi, une politique linguistique qui est reconnectée au monde du travail parce qu'effectivement la langue ne peut pas retrouver la place qui a été la sienne et qui a vocation à être la sienne, si elle n'est pas corrélée à l'utilité économique et notamment à l'exercice professionnel.

Donc, je crois qu'il y a à la fois (scission) de court terme.

Enfin, je termine, le troisième volet, c'est effectivement la réflexion stratégique que nous avons à poursuivre et notamment, c'est un peu la proposition qu'on a faite, je crois que le regard des chefs d'entreprise, le regard des organisations syndicales, le regard de celles et ceux qui organisent la formation, c'est vrai qu'il faut mettre tout ça en tête. Vous avez cité, Jean-Christophe Angelini, le lycée professionnel, je crois que ça fait partie comme le soutien qu'on a construit ensemble au lycée agricole, je crois que même si nous sommes des partenaires de premier rang de l'université de Corse et que nous pensons que « Studià hè liberta » l'enseignement universitaire, c'est essentiel, mais tous les enseignements et toutes les formations sont aujourd'hui à considérer avec le même enthousiasme et doivent bénéficier du même soutien. Le lycée agricole, les lycées professionnels, le lycée maritime pour lesquels nous avons investi de façon constante et récurrente, forment aujourd'hui des jeunes Corses qui vont trouver des emplois qualifiés. On doit effectivement structurer ces filières.

Un dernier mot sur le point qui me tient à cœur, c'est la diaspora, y compris dans la problématique politique actuelle. Alors, on sait très bien que d'abord, politiquement, il y a eu longtemps un discours volontariste sur la diaspora, qui a créé aussi en réaction un discours de défiance, « ùn sò micca quelle chì sò partuti chì ci anu da amparà ciò chì ci vole à fà », on connaît, on connaît, on connaît les tensions au village, l'été, etc. Mais la réalité objective c'est quoi ? La réalité objective, et nous le savons toutes et tous, il n'y a pas un peuple au monde engagé dans une stratégie d'émancipation qui ne se donne pas les moyens institutionnels d'organiser l'implication de sa diaspora dans le processus de construction que nous appelons « processus de construction nationale, processus de développement économique », etc.

Quand on a la chance d'avoir des milliers et quelquefois des dizaines de milliers de Corses qui sont partis, qui ont appris, qui souvent ont réussi, et la réussite n'est pas seulement économique ou financière, et qui ont conservé avec la Corse un lien fort, qui souhaitent aujourd'hui, si on leur en donne les moyens, s'impliquer dans la mise en œuvre du développement économique, social, culturel et sociétal, notre devoir absolu est de créer les moyens politiques, financiers,

juridiques, organisationnels pour que cette ressource humaine qui reste la première de nos ressources avec nos ressources naturelles de façon générale, que notre ressource humaine et que cette part de ressources humaines que constitue la diaspora, puisse venir s'impliquer.

C'est pour ça que le signal qui est donné aussi aux jeunes Corses qui partent, on peut améliorer les dispositifs, on peut veiller à ce qu'ils ne concurrencent pas bien évidemment les jeunes qui sortent de Corte, vous savez les efforts qu'on fait, y compris à travers les différents dispositifs qui sont mis en œuvre. Mais ce qu'il faut dire à tous et à toutes, et en s'adressant à chacun, et notamment celles et ceux qui sont partis pour les uns depuis très longtemps, pour les autres depuis quelques années, c'est que s'ils le souhaitent, leur place est ici. S'ils le souhaitent, leur place est ici parce que ce pays est à construire.

C'est celui-là, le message fondamental qui est envoyé aujourd'hui. Nous allons réunir la conférence sociale, nous allons réfléchir pour intégrer cette dimension sur le travail et sur l'emploi, y compris dans le processus en cours, sans préjuger de son issue. Mais en toute hypothèse, cette question-là, elle reste centrale. Je crois qu'il était essentiel que l'Assemblée de Corse puisse aujourd'hui s'en emparer avec la volonté commune énoncée par toutes et tous de réussir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Avà, ci vole à vutà.

On fera une prise d'acte d'abord sur le rapport de la commission. Donc, tout le monde prend acte du travail de la CDENATE et du rapport. Merci.

Je soumetts au vote le rapport de l'exécutif.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Madame la Présidente, point d'ordre ! Merci.

Simplement, je veux bien qu'on s'oppose et c'est bien le jeu, sur les arguments et sur l'argumentaire. En revanche, lorsqu'il s'agit de disqualifier la personne en tentant, scorie, scorie, la définition d'une scorie, c'est une matière inutile que l'on balaie, médiocre et inutile. C'est ça le sens figuré de la scorie. La scorie donc, pour pouvoir ne pas répondre.

Madame la Présidente, vous, vous l'avez fait avec un petit peu plus de finesse en tentant de me donner un cours avec beaucoup de pédagogie, parce que vous en avez avec votre autre casquette, sur l'OCDE. Je sais ce qu'est l'OCDE, c'est une organisation de coopération et de développement économique à laquelle

beaucoup d'élus et beaucoup d'entre nous d'ailleurs font souvent référence dans leur rapport.

En revanche, et c'est pourquoi je me suis appuyée non pas sur le rapport, mais sur les propos de commission, en revanche OCO GLOBAL qui était l'autre auditionné ce jour-là, OCO GLOBAL est un cabinet de conseils économiques et en investissement. C'est pourquoi j'ai employé le mot de cabinet d'études.

Donc voilà. Lorsque je dis quelque chose sur les faits, j'essaie d'être juste. Que vous trouviez les choses injustes, injustifiées sur le plan politique, ça c'est normal que l'on s'oppose, que l'on contraste, que l'on se critique et d'ailleurs, j'ai écouté les vôtres, les propos avec attention.

En revanche, qu'on essaie de disqualifier les choses, soit en essayant de me donner la leçon ou en essayant de disqualifier par dire, « allez, balayons la médiocrité », je n'ai pas pour habitude de le faire et je n'accepte pas qu'on le fasse à mon égard.

M. le Président Gilles SIMEONI

Alors point d'ordre.

D'abord, il n'est pas d'usage de reprendre la parole après le président du Conseil exécutif, sauf pour une explication de vote. Ceci étant avec votre autorisation, je répondrai à la conseillère.

J'ai bien écouté vos propos, j'ai écouté aussi ceux du Conseil exécutif. Lorsqu'il a parlé des scories, il ne parlait pas de vous et vous le savez très bien, il parlait de ce qui a pu polluer notre débat, y compris en termes de malentendus. Donc je ne vois pas, y compris si on est extrêmement regardants, ce qui serait de nature à vous blesser dans ce qui a été dit.

Je sais qu'il n'y avait aucune intention de parler ni de vous, ni de votre position et que le terme « scorie », comme je viens de le dire, était pour qualifier des choses qui sont de peu d'importance par rapport à ce dont nous avons débattu et notamment la mauvaise interprétation qui avait pu en être faite.

Donc n'y voyez pas autre chose et c'est la raison pour laquelle je voulais vous le dire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, je pense que nous n'avons pas fait pratiquement 4 heures de débat pour rester comme ça suspendus. Donc je réitère mon diagnostic qui consiste à dire que ce débat était excellent, très bon, qu'il y a un gros travail qui a été réalisé, qui n'est pas terminé et que la contribution de chacun sera importante.

Et encore une fois, en tant que présidente, j'invite tous les groupes à participer activement, les groupes et les non-inscrits bien sûr, à participer activement aux commissions parce qu'on va avoir beaucoup de travail sur les différentes propositions qui ont été faites.

Bien. Merci à tous.

Je pensais que c'était une explication de vote que voulait faire Josepha Giacometti... Donc, nous allons passer au vote sur ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Absentions de « Core in fronte » et Josepha Giacometti.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité. Merci.

Reprise des débats à 15 heures.

Dans l'intervalle, la conférence des présidents se réunit pour le café,
14 h 30.

Suspension de la séance à 13 h 48. Reprise à 16 h 25.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pigliate piazza pè piacè. I dibatitti anu da ripiglià.

ERRATUM**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Information d'abord, le secrétariat général me fait remarquer que du fait de la présentation inversée de 2 rapports hier soir, l'urgence a été approuvée sur le rapport numéro 78 en lieu et place du 98.

Donc il y a eu une petite erreur au moment où vous avez voté.

Je vous demande **d'approuver, s'il vous plaît, l'urgence pour le rapport 98 (Raportu n° 098 : Pianu d'assodu 2024-2026 pà rinfurzà a risistenza genetica à a trimuledda picurina / Rapport n° 098 : Plan de consolidation 2024-2026 visant à améliorer la résistance génétique à la tremblante ovine).**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

Donc l'urgence est adoptée et tout sera rectifié au procès-verbal.
Merci.

La reprise se fait un petit peu de manière tardive car les présidents de groupes, le président de l'exécutif et moi-même avons tenu une conférence des présidents qui visait notamment à faire le point sur l'avancée du processus de négociations avec l'État. Vous le savez, nous avons voté une formulation d'écriture constitutionnelle il y a peu de temps. Nous allons nous mettre maintenant à travailler sur la suite, bien sûr.

Je vais passer la parole au président de l'exécutif qui rendra compte de la proposition que nous avons retenue tous ensemble pour avancer le plus rapidement possible sur la suite du processus.

Vous avez la parole, Monsieur le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement et comme convenu en Conférence des présidents, une restitution à l'Assemblée de Corse de ce dont nous sommes convenus tout à l'heure autour de 3 points principaux relativement au processus.

Premièrement, nous nous rappelons toutes et tous qu'il avait été indiqué par le ministre Darmanin que le président de la République, Emmanuel Macron, recevrait une délégation des élus de la Corse, selon un format à déterminer rapidement après le vote de l'Assemblée de Corse.

La Conférence des présidents souhaite bien sûr que cette rencontre puisse se faire le plus vite possible, même si nous avons bien conscience des contraintes d'agenda du président de la République, aussi bien au plan français qu'européen et international.

Donc, premier point, réaffirmer notre espoir que le président de la République reçoive rapidement la délégation d'élus de la Corse pour que nous puissions faire un point avec lui sur la suite du processus.

Deuxième élément, est annoncé la probable, voire certaine visite dans l'île du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, Gérard Darmanin, dans le courant du mois de mai. Donc bien sûr, nous vous informerons des dates officiellement arrêtées dès que celles-ci nous seront connues. La Conférence des présidents a souhaité bien sûr que cette visite soit notamment l'occasion de communiquer à la représentation élue de la Corse et à l'ensemble de la délégation d'élus, l'ensemble des éléments relatifs aux flux entre l'État et la Corse, notamment pour nous permettre d'avancer sur la construction de notre pacte budgétaire, économique, fiscal et financier.

Troisième et dernier point important, le processus de révision constitutionnelle va se poursuivre à travers la saisine annoncée de l'Assemblée nationale et du Sénat avant un Congrès à Versailles qui est l'étape conclusive d'un processus de révision constitutionnelle.

En temps masqué et concomitamment, il nous semble indispensable de travailler à un projet de loi organique qui vienne décliner de façon opérationnelle les grands principes qui sont actés dans le cadre du projet d'écritures constitutionnelles qui a été débattu et voté par l'Assemblée de Corse.

Donc, ce qu'a décidé la Conférence des présidents, c'est d'engager ce travail, un travail qui d'abord concernera bien sûr au premier chef l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif, l'Assemblée de Corse notamment, mais non exclusivement, si son président en est d'accord à travers les réunions de la

commission législative et réglementaire. Il est proposé que soient notamment invités devant la commission législative et réglementaire, les experts constitutionnalistes, notamment, bien sûr, celles et ceux que nous avons déjà eus l'occasion d'entendre, je pense notamment à Wanda Mastor et à Madame Bertille, pour que nous puissions savoir comment techniquement s'est passée et se passe la rédaction d'une loi organique en France ou ailleurs. Donc premier niveau, un niveau d'information.

Deuxième niveau, un niveau de travail un peu sur le modèle de la méthode que nous avons mise en œuvre au lendemain de la visite et du discours du président de la République, la Conférence des présidents avait travaillé pendant 6 mois autour des grandes thématiques. L'idée, c'est que la commission législative et réglementaire, le Conseil exécutif et l'Assemblée travaillent régulièrement, si possible une fois par semaine, sur ce que pourrait être l'armature de la loi organique, étant précisé que là-aussi, nous aurons l'occasion de demander, c'est une décision unanime de la Conférence des présidents, de demander à Gérard Darmanin que l'avant-projet du Gouvernement concernant la loi organique, soit également communiqué en temps utile à l'Assemblée de Corse et au Conseil exécutif pour qu'il puisse véritablement y avoir un dialogue et un échange non contraint par le temps entre le Gouvernement et la Collectivité de Corse.

Au-delà de ce travail interne au Conseil exécutif et à l'Assemblée de Corse, il nous a semblé également indispensable que les Corses en général, les forces vives, les forces politiques, les acteurs économiques, sociaux et culturels puissent s'approprier ce débat sur la loi organique, puisqu'il y aura aussi des discussions très concrètes et opérationnelles, quel domaine de compétences pour le pouvoir normatif, quel transfert de compétences, quel transfert de personnels, quelles garanties de non-régression ou de mieux-disant en matière sociale et environnementale par exemple ? Et donc bien sûr, ce débat ne peut pas être et ne doit pas être uniquement le débat des élus de l'Assemblée de Corse, même si l'Assemblée de Corse est le lieu géométrique de l'expression et de la défense des intérêts matériels et moraux du peuple Corse. La volonté, c'est donc de travailler, y compris avec l'ensemble des forces politiques, l'ensemble des acteurs.

Voilà donc ce qui a été décidé par la Conférence des présidents et ce que nous allons commencer à faire dès le début du mois de mai, donc dès le début de la semaine prochaine.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Vous souhaitez aussi vous exprimer et moi, après vous. Allez-y.

M. le Président Gilles SIMEONI

Oui, après ce point politique, un point administratif et humain.

Vous le savez, notre directeur général des services, Ghislain Gomard a décidé de cesser ses fonctions. C'est donc aujourd'hui la dernière session de l'Assemblée de Corse à laquelle il participe.

Je tenais en mon nom d'abord, au nom du Conseil exécutif, en notre nom à toutes et à tous, à le remercier pour les 2 années qu'il a passées au service de la Collectivité de Corse. Il est encore trop tôt et le recul manque pour savoir ce que vous retiendrez, Monsieur le Directeur général des services, en termes positifs et peut être quelquefois en termes un peu plus contrastés, de votre expérience en Corse.

En tous les cas, moi j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec vous. Je sais combien votre tâche a été difficile. Elle l'est par nature, elle l'a été a fortiori dans le contexte très particulier dans lequel vous avez eu à exercer vos fonctions. Ça a été, je le sais pour vous, à la fois un choix de passion et de conviction qui a peut-être quelquefois bousculé certaines de vos habitudes ou certaines de vos façons traditionnelles d'appréhender votre métier et les fonctions qui sont les vôtres.

Mais en toute hypothèse, je crois que ça a été, pour nous en tout cas, et pour vous aussi je l'espère, une expérience globalement riche au plan humain comme au plan technique et administratif.

Je retiens aussi que vous n'êtes pas resté suffisamment longtemps pour parler couramment le corse, mais que vous avez fait quand même des progrès significatifs depuis votre arrivée.

Je sais que vous continuerez à regarder de très près ce qui se passe dans l'Ile et notamment dans les mois à venir.

Je sais aussi que vous avez des projets à la fois professionnels et personnels.

Je ne peux pas terminer ces quelques mots sans évoquer aussi votre épouse qui a été discrètement mais fortement et efficacement à vos côtés. Je sais que vous avez décidé de rentrer dans votre Vendée natale qui vous est si chère, une terre, elle aussi de passion, d'histoire et de mémoire.

Je vous souhaite bien sûr le meilleur à vous, à votre épouse, à votre famille pour la suite, aussi bien au plan professionnel qu'au plan personnel.

À ringrazià vi pè ciò chè vo avete fattu pè a Cullettività di Corsica.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Permettez, Monsieur le Président, que je joigne mes remerciements aux vôtres, à l'endroit de Monsieur le DGS qui a passé 2 ans parmi nous. Nos échanges ont été toujours très cordiaux, très professionnels.

Je vous remercie pour le soutien que vous nous avez apporté aussi sur certains dossiers, nous avons toujours trouvé des solutions équilibrées aux problèmes qui se posaient, divers et variés dans notre institution, avec l'aide du secrétariat général, évidemment.

Au nom des élus de l'Assemblée de Corse, mais aussi, je peux le dire, sous le contrôle de Serge Tomi, au nom des personnels du secrétariat général, je voudrais bien évidemment vous souhaiter le meilleur pour la suite.

Le Président l'a dit, vous êtes Vendéen, vous n'êtes pas resté très longtemps chez nous, mais j'ai pu percevoir chez vous combien l'attachement à la terre est important et nous partageons des convictions communes sur le plan identitaire, sur le plan religieux aussi et sur la façon dont nous considérons les territoires au sein de la République.

Je pense que véritablement vous avez beaucoup appris avec nous, mais moi aussi j'ai appris avec vous.

Donc merci de votre aide et bien évidemment, je vous souhaite le meilleur pour la suite ainsi qu'à votre famille.

Bonne santé surtout, je crois que c'est l'essentiel. A pace è a salute soprù à tuttu.

M. Ghislain GOMARD, Directeur général des services.

Grazie, Presidente. Vous me permettez 3 petits mots ?

O Sgiò Presidente, Signora Presidente, cari Cunsiglieri,

Vous avez tous reçu un message que j'adressais aux agents. J'ai découvert à l'occasion que c'était partagé avec tous les élus, je l'ai découvert ce matin, donc un peu tardivement.

Vous voyez, c'était vraiment un message adressé aux agents. Bien sûr, je me serais adressé un peu différemment dans la tonalité si je m'étais adressé

directement à vous. Mais du coup, vous avez les informations essentielles et la façon dont je pars avec le sentiment d'avoir fait tout ce que je pouvais.

Alors sans doute, était-ce limité, mais voilà, je ne pouvais pas beaucoup plus et en gardant vraiment un grand souvenir de ces 2 années qui ont été 2 années extrêmement riches, extrêmement variées, parfois un peu pesantes, un peu lourdes. Pour mon épouse, ça n'a pas toujours été simple et je remercie le président d'avoir pensé à elle et je le lui transmettrai bien entendu. Je ne suis pas un grand homme, il n'y a pas de grand homme sans grande femme à côté, donc ça c'est une certitude en ce qui me concerne, à mon niveau.

Vous avez lu ce que j'ai pensé de l'Assemblée de Corse. Pour moi, c'est une très belle démocratie. Je reconnais que ça m'a époustouflé dès la première séance de mars 22, sur un sujet qui était délicat, vous vous souvenez forcément. Et ça, j'en retiens vraiment le meilleur, parce que s'écouter et puis il y a ici quand même une ambiance fraternelle malgré les sensibilités politiques et les avis qui peuvent être divergents. Vous vous connaissez tous depuis longtemps. On sent cette affinité, cette proximité qui dépasse les clivages politiques qui sont essentiels en démocratie.

Et puis dernière chose, j'ai appris la relativité du temps d'Einstein, pas en équation, mais dans la vraie vie, c'est à dire que 5 minutes peuvent faire 1 heures 30, que 9 heures 30, le rendez-vous peut se transformer à 11 heures ! Enfin voilà, des petites choses comme ça, Madame la Présidente, malgré toute votre rigueur, il y a une certaine souplesse de l'appréciation du temps qui est vraiment propre à chacun d'entre vous et qui est différente de ce qui est la mienne.

À ringrazià vi, è cusì sia.

(Applaudissements).

Attention, je suis un émotif !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous reprenons le cours de nos travaux avec le rapport 66 qui est un rapport d'orientations sur la politique linguistique dans le cadre de la procédure innovante que nous avons initiée et qui a également servi de cadre à nos débats de ce matin, à la suite d'un rapport d'orientations de l'exécutif, la commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et des enjeux sociétaux a été saisie. Elle a travaillé en collaboration avec la CDENATE aussi puisque très rapidement, nous nous sommes aperçus que la question linguistique n'était pas qu'une question identitaire, n'était pas qu'une question culturelle, mais aussi une question économique et sociale importante.

Les 2 commissions ont travaillé de concert pour la production d'un rapport qui, je pense, va être d'abord présenté par la Présidente Fagni, présidente de la commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et des enjeux sociétaux.

Donc, vous avez la parole, Madame la Présidente.

Raportu n° 066 : Travaglii di a Cumissione di l'Éducazione, di a Cultura, di a Cuesione Suciale è di e Prublematiche Sucetale e di a Cummissione di u Sviluppù Ecunomicu, di u Numericu, di l'Assestu di u Territoriu è di l'Ambiente - Cuntribuzione à u raportu d'orientazione nantu à a pulitica linguística

Rapport n° 066 : Travaux de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux, et de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement - Contribution au rapport d'orientation sur la politique linguistique

Mme Muriel FAGNI

Vi ringraziau, cara Presidente.

Caru Presidente di l'esecutivu, Cari cullegghi,

A lingua face cultura, cultura face cumunità è a cumunità face sucietà.

Mais avant de commencer, je voudrais faire un petit clin d'œil à Marie-Ange Geronimi qui doit nous écouter dans la cabine de traduction juste au-dessus et qui me dit souvent de faire le grand saut dans l'apprentissage de la langue corse. J'y travaille bien entendu, mais le saut à l'élastique n'est pas pour aujourd'hui !

Revenons à notre ordre du jour et au 22 novembre 2022 où l'Assemblée de Corse a pris acte de la présentation par le président du Conseil exécutif de Corse du rapport d'orientations sur la politique linguistique.

Le Président de l'exécutif et vous-même, venez de rappeler le format innovant de ce processus parlementaire qui participe à une coopération et une articulation plus forte donc de l'exécutif et du délibérant, et aussi une implication renforcée des instances consultatives de la Collectivité de Corse et plus largement la société corse tout entière dans les travaux de la Collectivité.

C'est dans ce cadre que la commission du développement économique, du numérique et de l'aménagement du territoire et de l'environnement, la CDENATE présidée par Nadine Nivaggioni ainsi que la commission de l'éducation, de la culture et de la cohésion sociale et des enjeux sociétaux que j'ai l'honneur de présider, ont réalisé un cycle d'auditions des acteurs de la langue ainsi que des déplacements sur le terrain.

Cette séquence de travail à laquelle a participé l'ensemble des groupes politiques de notre Assemblée, a été un véritable souffle démocratique auprès de la société civile.

L'objectif affiché par le rapport d'orientations qui a été présenté par le Conseil exécutif est de redonner à la langue corse sa place et son statut de langue naturelle des Corses et de la société corse du 21^{ème} siècle, volonté qui dépasse les clivages politiques, la sauvegarde de la langue faisant l'unanimité au sein de l'hémicycle et beaucoup ont travaillé sur le sujet, pour la période la plus récente, Messieurs Pierre Ghionga et Saveriu Luciani.

Avec les membres de la commission éducation, culture, un travail d'équipe s'est vraiment mis en place et nous avons décidé d'axer nos travaux sur les différentes phases du cycle de la vie. Nous avons donc nommé la première période « I primi passi », de la petite enfance jusqu'à la crèche et puis de la progression vers le grand âge en passant notamment par le système éducatif et universitaire.

Cette approche nous semblait importante afin d'appréhender la place de la langue au cours de la vie des Corses. Pour sa part, la commission du développement économique a souhaité consulter différents acteurs impliqués dans la valorisation de la langue corse dans les activités économiques et sociales, la création, le commerce, l'édition, les médias, la formation professionnelle, dans l'objectif d'aborder la thématique sous un prisme jusqu'à présent peu exploré, celui de l'économie de la langue. Nous l'avons évoqué d'ailleurs ce matin au cours de nos échanges sur le rapport emploi.

Concernant l'organisation, il faut savoir qu'après chaque audition, un document d'étape a été envoyé à l'ensemble des commissaires, à la présidente de l'Assemblée et au président de l'exécutif, permettant ainsi d'avoir un suivi progressif des travaux, ceci afin d'avoir une trace écrite et régulière de tous nos riches échanges et ainsi enrichir une base d'archives.

Avant d'évoquer les recommandations de ce rapport, je tiens à vous faire un court rappel des travaux que nous avons effectués. Nous nous sommes réunis à 10 reprises et 3 visites ont été effectuées sur le terrain, visite des sites de « Scola corsa » à Biguglia et à Bastia, visite du site de « Praticalingua » à Corti

où étaient conviés également tous les responsables de « Praticalingua » du territoire et également la visite de l'EHPAD « U serenu » toujours sur Corti. Nous avons rencontré les acteurs culturels à la médiathèque de Folelli.

Comme je vous l'ai dit, ce rapport liste un certain nombre de recommandations que je vais évoquer succinctement dont tous les détails sont évidemment à retrouver dans le rapport de synthèse.

Ces recommandations permettent à la politique linguistique d'irriguer de façon globale l'ensemble de la société. En effet, de par son caractère transversal, cette volonté de sauvegarde et de développement de la langue corse devra se traduire dans l'ensemble des politiques mises en œuvre par notre Collectivité.

Dans ce cadre, la contribution des commissions de l'Assemblée ainsi que l'ensemble des préconisations développées touchent à l'ensemble des grands domaines que sont l'éducation, les médias, les services publics, l'économie et sont de nature à enrichir les politiques publiques de la CdC dans l'objectif partagé de parvenir à une société réellement bilingue.

Alors, ces recommandations sont les suivantes :

La création d'un office de la langue, outil de la CdC ou satellite, qui aurait pour mission d'élaborer, de développer, de mettre en œuvre les politiques linguistiques et de mobiliser les moyens financiers permettant de réaliser tous les plans de développement et programmes d'activités votés par l'Assemblée de Corse.

Financer par conventionnement la formation de tous les enseignants corsophones ou non corsophones, ainsi que des agents des collectivités, par exemple, le dispositif d'aide aux communes, les salariés d'associations, par le dispositif d'aide aux associations, et toutes les personnes qui sont en contact avec le jeune public, les crèches, les garderies, les activités de loisirs, les clubs sportifs et culturels.

Assurer la continuité d'un enseignement public bilingue et immersif soutenu, et renforcé de la maternelle à l'université, permettant de créer des locuteurs bilingues et plurilingues dès le plus jeune âge.

Renforcer le développement et le soutien à l'implantation d'écoles et à l'enseignement immersif associatif.

Renforcer la part de la langue corse dans les médias et dans les supports digitaux, notamment sur les réseaux sociaux.

Accompagner les structures volontaires dans le cadre d'une transmission intergénérationnelle, et là on a eu un bel exemple avec l'EHPAD U Serenu et la Convention avec Praticalingua. Mais j'ai vu dans une actualité récente que, par exemple, l'EHPAD de Vico s'orientait vers la même chose et on ne peut que s'en réjouir.

Mettre en place un service d'évaluation qualitative et quantitative de toutes les politiques publiques inhérentes à la langue corse, cela est très important d'ailleurs.

Mettre en place une plateforme et une stratégie digitale de communication et d'information connectée à tous les publics cibles selon les canaux efficaces.

Développer la diffusion de la langue et sa normalisation dans tous les champs de la vie sociale.

Mettre en réseau les différents offices régionaux de la langue (Bretagne, Occitanie, Basque), quel que soit leur statut.

Accompagner en matière de débouchés professionnels et de formation professionnelle.

Constituer un fonds documentaire et une banque d'ingénierie pédagogique, et développer le réseau web.

Toutes ces recommandations peuvent être mises en place à droit constant, mais nous avons également préconisé des actions dans le cadre d'une évolution constitutionnelle :

Le transfert de la maîtrise de la compétence éducation pour la définition des programmes et des contenus du calendrier et de la carte scolaire, ainsi que des niveaux de certification et d'examens.

Une évolution du futur office de la langue vers la création d'un ministère de la langue corse qui engloberait les aspects patrimoniaux, culturels et sociétaux.

Conférer une réelle valeur économique à la langue, notamment par le biais de valorisations. Par exemple, on peut imaginer des gratifications de salaire pour les personnes qui font l'effort de parler corse, et de certifier des compétences.

Ainsi, cette impulsion nouvelle donnée par la Collectivité de Corse, associée à la nécessaire reconnaissance statutaire que nous souhaitons et qui,

j'espère, nous permettra de décliner encore plus de choses, dotera notre langue des conditions de son développement qui permettra de répondre à 2 objectifs principaux, l'un quantitatif et l'autre qualitatif : augmenter le nombre de locuteurs qui utilisent quotidiennement la langue et assurer l'égalité d'usage du corse dans la sphère publique.

Alors, avant de conclure, je tiens quand même à dire que ce cycle de travail m'a fait sortir de ma zone de confort. Vous le savez, j'ai plutôt l'habitude de traiter des sujets qui sont liés au domaine du social. Et ce travail m'a fait découvrir beaucoup de choses, et rencontrer des personnes autant passionnées et investi a été humainement très enrichissant.

Alors, merci à l'ensemble des acteurs culturels, surtout aussi les acteurs culturels du Riacquistu pour leur engagement et leur investissement, et tout ce qu'ils ont fait pour sauver cette langue et la transmettre aux nouvelles générations, et surtout donner le goût d'apprendre.

Ainsi, je me permets de vous citer la phrase d'un jeune avec qui j'ai eu l'occasion de discuter et qui m'a dit « J'ai pu apprendre à parler corse le jour où j'ai compris le sens de la langue corse », d'où l'importance de connaître notre histoire. Ind'è nò si chjama u stintu. Infine, à mè mi pare.

Alors pour conclure, je remercie l'ensemble des personnes qui se sont rendues disponibles : mes collègues qui m'ont aidée à organiser toutes ces rencontres, ainsi que l'ensemble des services de l'Assemblée de Corse, les attachés de commissions, plus particulièrement Madame Paule Marcucci qui nous a accompagnés partout, qui a pris des notes et envoyé des comptes rendus au fil de l'eau, et sans oublier Maria Dumè Cesari qui a accompagné la commission pour cette séquence.

Alors ce rapport, vous l'avez compris, est vraiment le fruit de ces échanges, de ces discussions, de ces contributions et d'une vision politique socio-économique, culturelle et historique au service de ce bien commun qu'est la langue, a nostra lingua.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Cara Presidente.

A sapemu bè chè vo vi site assai impegnata per fà tuttu issu travagliu, avete ragiò di di la. Eppo à ringrazià dinò tutti quelli ch'anù fattu una cuntribuzione in u quadru di a vostra cummissione.

Vuleria sapè s'è a CDENATE hà da intervene avà ? L'avete fattu insemi ? Va bè, d'accordu.

Dunque avà a parolla hè à chì a vole piglià, ch'elli sippianu a ghjente di i gruppi è di sicuru, di l'Esecutivu dinò. Òn ci hè micca problema s'è l'Esecutivu vole fà un'intervenzione nant'à stu raportu.

A parolla per « Core in fronte », chì l'hà dumandata a prima. Andate puru.

Mme Véronique PIETRI

Vi ringraziu, Signora Presidenti.

Allora, avemi quì dui sintesi di commissioni, finalmente purtati quì davanti à a nostra Assemblea, è ci voli à ritena parechji affari di issi resiconti, è, frà altri, a necessità di dà à a lingua un veru locu di travagliu, un uffiziu, una cummissioni, pocu imprema u nomu o a forma data à issu locu dedicatu à a lingua. Un locu ch'edda mireta, parchì u travagliu ci hè.

A necessità dinò di sviluppà issa pulitica à tutti i niveddi di a sucità, d'aduprà mezi novi di a tecnulugia, di dumandà conti è previsionì à u Ritturatu, chì hè un partinariu impurtantu ind'u sviluppu di a nostra lingua, di sviluppà a lingua ind'u mondu prufiziunali, è tant'altri ricumandazioni assai intarrissanti chì risortini di issi sintesi.

Ma ùn ripresentani micca a pulitica ambiziosa aspittata.

Allora pà u mumentu avemu pigliatu a lingua pà analizà la, com'è un animali, un animali di laboratoriu, un tupuncinu biancu è l'avemu stuzzicatu, vultatu è giratu, è vistu u bisognu. È avà conniscimi u mali, t'avemu qualchì medicini, ma u tempu passu è u statu di u malatu impighjuriscia.

Allora ogni ghjornu, femi u custattu amari, assai, chè no perdimi tuttu, è ancu arrisera, parlendu di u pasturalisimu, diciami à chì puntu ci era certi cosi cusì chì rapresentava veramenti ciò chè no semi. È più cà a lingua ùn si pò.

Allora, quachì ghjorni fà, stava à sente eiu un militanti culturali intarrugatu nantu à u so raportu incù a lingua, è chì dicia “par mè, a lingua hè ciò chì mi faci corsu”. Allora, senza ricumincià incù tutta a ghjustificazioni di a nicissità di u statutu, di a cuufficialità, vulariu ghjustu incalcà nantu à issi fatti, a lingua hè u cimentu, u suchju, a piccula fiara chì ci parmetta di tena ciò chè no semi, è hè incù issu spiritu chè no avemu participatu à issi cummissioni,

sicuramenti. Avemi viramenti fattu i nostri cuntribuzioni, è issu travagliu viramenti l'avemi fattu.

Avà tuttu hè statu dettu, è tutti quì, avemi u stessu liveddu di cuscenza, diciaraghju. Semi cuscenti di l'urgenza, di a nicissità, è noi, l'aviami dighjà issa cuscenza. È issu travagliu d'audizioni pà cunnoscia a ricchezza è à u stessu tempu a fragilità è l'urgenza di a situazioni, l'avemi fattu.

Ma avà, ciò chì vulariu di viramenti hè chì noi avemi fattu tuttu issu travagliu incù una spiranza maiò di sbuccà à nantu à un pianu strategicu, strutturatu, è ambiziosu.

È hè ora di sorta di i discorsi, di fà prova di vulintà, di sviluppà a cuufficialità de facto, chè n'avemu chjamatu de facto, di fatti. Allora Sgiò Prisidenti in carica di a lingua, vi dumandu di manera assai sulenna, s'è vo seti prontu à passà da i fatti, da u dì à i fatti, ma soprattutto da u scrittu, parchì hè assai intarrissanti u vostru scrittu à nantu à a pulitica di a lingua, chè no avemi dinò assai sviluppati in issi ricerchi quì, ma viramenti avà, ci voli à passà, viramenti à i fatti. È issi fatti, par noi, hè dunqua di pudè allargà u vostru serviziu di a lingua corsa, di pudè viramenti avè issu locu di travagliu, chì manca assai, parchì issa cummissioni, issi cummissioni, issu travagliu fattu ani viramentu fattu veda à chì puntu ci vulia à avè issu locu pà pudè viramenti travaglià. È dunqua à quandu un uffiziu, à quandu issu pianu strategicu chì mittarà in piazza a vostra vulintà, u vostru scrittu di pulitica linguistica?

Dunqua avà aspitemi soprattutto u vostru calindariu, è a vostra ambizioni pà a lingua.

Donc, en général, je dirais que je suis très enthousiaste sur ce genre de synthèse et de travail de commission et je l'ai fait avec ma collègue également, de manière encore plus enthousiaste justement. Mais en même temps, il me laisse quand même un goût un petit peu amer, parce qu'il a pris fin déjà et que c'est quelque chose qui doit être en continu, un travail qui doit être fait en continu. Et puis quelque part, il a vraiment montré que pour l'instant nous n'étions pas à la hauteur de notre ambition et de ce qu'il faut vraiment faire pour ce que nous avons de plus cher, c'est à dire notre langue.

Voilà, merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole intervène ? Chantal, per « Un soffiu novu ».

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, Chers collègues,

Alors, c'est vrai que je voulais saluer le travail de la commission menée par Muriel Fagni. Il y a eu beaucoup de rencontres. Moi, je n'ai pas pu assister à tout, mais c'est vrai que le travail a été pertinent et intéressant.

Alors, je vais reprendre un peu le déroulé du rapport.

Le relevé de conclusions commence par le renforcement de la langue dans le système éducatif. On a donc commencé par les crèches. Et on note des difficultés pour trouver du personnel corsophone, mais je voudrais rajouter qu'on note aussi de grosses difficultés pour tout simplement avoir du personnel diplômé dans ces structures. A cela donc s'ajoute ce volet de la langue. Donc là déjà il y a un problème dès la crèche. D'autant plus que beaucoup de crèches, notamment en milieu rural, parce que dans les grands centres urbains, il y a des crèches municipales, mais d'autres sont associatives et cela est plus compliqué de proposer une offre immersive totale, car les moyens financiers ne sont absolument pas les mêmes.

Pour autant, c'est vrai, on l'a salué en commission, on en a parlé. C'est vrai que la crèche peut être le cadre d'une première appropriation de la langue. Les plus petits ont cette capacité d'intégration de vocabulaire multiple et ils assimilent vite et très facilement.

Alors, il y a un exemple, je parlerai de la crèche associative du Valincu, vous savez que j'y travaille, et nous sommes depuis quelques années sur une labellisation de crèche bilingue, et malgré des efforts importants, on peine à y arriver.

Concernant l'équipement linguistique standard, je dois reconnaître que l'on est aidé par CANOPE qui fait un travail remarquable avec des affichettes, des mémos, un livre à destination du personnel, « o Chjù ! », je vous l'ai amené mais je pense que vous le connaissez. C'est vraiment un vocabulaire spécifique à la petite enfance et c'est bien que la langue soit corrélée à un exercice professionnel, le Président le disait ce matin, ça aide beaucoup dans les structures.

L'exemple bastiais, lui est différent car c'est une initiative publique qui s'inscrit dans une politique linguistique plus large.

On a parlé aussi de faire collaborer la direction de la langue avec la PMI. Je pense que ça n'aurait qu'un impact mineur. À mon sens, la PMI est là pour organiser des actions médicosociales en faveur des familles et des enfants de moins de 6 ans et je ne comprends pas vraiment de quelle manière elle pourrait promouvoir la langue, alors qu'elle-même manque de personnel corsophone.

Pour l'immersif au primaire, c'est différent. Scola corsa est plébiscitée, même si on connaît les difficultés de financement. L'exemple de Ghisonaccia marche plutôt bien. Pour généraliser cela, il faudra effectivement le concours actif du Rectorat, mais ce n'est pas impossible.

La véritable rupture, je pense qu'elle intervient au secondaire où l'immersif se complique, même si le Recteur est prêt à avancer.

Le rapport reconnaît aussi, et Madame Fagni en a parlé, que notre collectivité doit commencer par ses propres agents qui interviennent dans le système éducatif ATTE. C'est ce que je disais tout à l'heure pour les personnels en PMI.

Idem pour la faculté, la généralisation du corse dans les enseignements.

Et sur l'immersif associatif, il manque toujours la contractualisation, surtout qu'il y a la volonté d'un réseau complet jusqu'au lycée.

Concernant l'usage de la langue dans l'espace social et économique, on peut lire dans le rapport que, même si la langue disposait d'un statut, ça ne suffirait pas sans pratique sociale. Le document revient sur la traduction simultanée de nos débats, sur la faiblesse dans les médias, malgré des aides déployées, d'où l'idée de média 100 % corsophone. Nous verrons. C'est une question de choix, mais aussi de public.

Pour les Case di a lingua, on voit bien la sociologie des adhérents avec beaucoup de continentaux. Alors est-ce une volonté d'assimilation ? Est-ce qu'on doit l'interpréter comme un facteur d'intégration ? Je ne sais pas.

Attention au fait aussi que l'évolution du statut vers celui des centres de formation posera le problème du statut des enseignants. On reparle de la délivrance de certificats, mais il faut surtout évaluer l'impact de ces opérations et donc des sommes qui seront allouées.

La révision du règlement des aides pour simplifier les choses, évoquée dans le rapport également, ne doit pas concerner que celui de la promotion de la langue. Il faudra, je pense, tout revoir, surtout que la langue est désormais un indicateur que l'on retrouve de façon transversale.

Pour ce qui est de la valorisation de l'usage du corse par une gratification de type indice majoré, prime aux bonifications, pourquoi pas. Mais je ne vois pas vraiment comment cela peut s'instaurer.

Voilà, mes Chers collègues, pêle-mêle, ce que m'inspire la lecture de ce relevé de conclusions.

Et la commission finit son rapport par le statut, la reconnaissance constitutionnelle, la création d'un office, cette dernière option reste à discuter, bien que nous n'ayons pas d'opposition de principe. La tendance générale est plus à la rationalisation des offices et à les rendre performants.

Alors, d'ici la fin de l'année, nous aurons des contrats d'objectifs et de performance dans les communautés de communes, et nous verrons ce qu'il en est.

En conclusion, et ça, c'est plus à titre personnel, je dirais que je pense que seule la pratique généralisée de la langue pourra en assurer sa pérennité.

Je vous remercie. A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole piglià a parolla nant'à issu sugettu ?
Ùn tricate micca troppu, perchè chì ci sò dinò altri dibattiti à vene.

Josepha Giacometti !

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Allora ghjustu qualchì parolle postu ch'ellu ghjunghjerà u tempu induve ci vulerà chì issu rilevu di cunclusionone possi diventà una messa dinò per a pulitica dunque ghjustu qualchì affari, qualchì ditagli chì finalmente ùn sò tantu ditagli.

Di sicuru u travagliu di a cummissione hè da salutà ch'ellu ci hè statu un veru travagliu d'audizione, d'avè ricevutu à a ghjente per parlà di a lingua, di e so sperienze, è fà qualchì precunisione, è esse attenti à ciò chì pudianu esse pruposte.

Quessa hè un travagliu di cummissione chì si face normalamente è chì quì s'hè fattu di una manera bona.

Ma ciò chì hè dettu in issu raportu, è ch'ellu deve esse dettu è fattu, ma nantu à u travagliu di l'associ è di u so impegnu, nantu à e riescite è e mancanze

di u settore publicu, è di l'impegnu dinò di quelli chì ci sò dapoì anni è anni è chì provanu à fà di manera chì issa lingua possi campà.

Nantu à a quistione di u bilinguisimu, chì deve esse ubligatoriu, chì l'immersione deve piglià tutta a so piazza, da a ciucciaghja sin'à l'Università, chì l'arnesi, ch'elli sianu l'arnesi di furnazione, ch'elli sianu l'arnesi di diffusione ind'a sucietà, ch'elli devenu esse accumpagnati, spertuti, sviluppati, quessa, semu tutti d'accunsentu. Semu tutti d'accordu. Avà u diagnosticu hè fattu. Quì hè statu messu in sesta ma à pocu pressu cunnisciamu issi fatti quì.

Avà a quistione ghjè chì hà da esse a pulitica? Chì ha da esse a pulitica messa in piazza à parte si di issu custattu, è quale hà da esse, s'ellu hà da esse forze, determinata, impegnata, s'elli ci anu da esse i soldi, perchè ci ne hà da vulè assai, s'elli ci anu da esse i mezi, s'ellu ci hà da esse l'accumpagnamentu, s'ellu ci hà da esse una vera cuufficialità.

Eiu, ciò chì mi scummove è compiu, ghjè di vede chì s'hè integratu ciò chì sarà u serviziu publicu di a lingua à usu Macron à pena, s'appronta, hè in traccia di disignà si, allora chì u serviziu publicu di a lingua l'avete. L'avemu quì dighjà. L'avemu fattu. L'avemu da fà. U puderiamu fà. Perchè ùn aghju più vistu a parolla cuufficialità. Què mi dispiace. Mi dispiace d'ùn avè la più vista. Ch'ella sia di fattu, ch'ella sia di dettu. Perchè chì a sò chì u mese scorsu m'avete dettu chì e parolle, finalmente, anu pocu sensu. Pè mè, tenenu quantunque un sensu, un fondu, è sò sicura chì, pè certi dinò, chì sò quì, a sanu, ch'ella hà un sensu a parolla cuufficialità. Ch'ella hà un sensu fondu. Micca solu simbolicu.

Cumpieraghju nantu à què. Nantu à u pruverbiu chè vo mettite à u principiu di issu raportu. "A lingua face cultura, a cultura face cumunità, è a cumunità face sucietà". Avete integratu veradimente l'elementu di linguaghju impostu da u fora ancu in i nostri pruverbii. "A lingua face populu"! Ghjè què u pruverbiu! Ùn si po micca cambià a virsura di u pruverbiu! S'è vo vulete mette a cumunità, mettite la di sicuru, mettite la! A cumunità ghjè una parte di a definizione di un populu à u sensu antrupologicu, ùn aghju micca da rivene nantu à què, ma ùn hè micca u populu. È po per piacè ùn cambiate micca a virsura di u pruverbiu! Micca a virsura di u pruverbiu! U pruverbiu ghjè un sensu di una lingua, ghjè u fondu di una lingua. S'è vo vulate mette un infrasata fatta da i vostri ok, ma micca u pruverbiu. Lacate lu cum'ellu hè.

Lingua face populu !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qual'hè chì vole parlà ? Iè, Pierre Ghionga !

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu, Madama a Presidente.

O Sgiò Presidente, prima tengu à ringrazià à Muriel Fagni per u so impegnu, u so travagliu, chì rimette a lingua corsa à u prima pianu di e nostre priurità pulitiche, ghjera tempu!

Dunque a nostra lingua t'hà bisognu d'esse curata per cuntinuà à campà è spannà si. Dunque tutte e pruposte di stu raportu sò impurtentissime à mette in ballu.

Ma ùn sò micca sicuru ch'elle basteranu à fà sparisce a fruntiera psicologica chì ghjè quella di l'ugualità trà u Corsu è d'altre lingue, parlu di u Francese o l'Inglese cum'è arnese di riesciuta prufeziunale.

N'avemu parlatu sta mane. È per mè què ghjè impurtentissima. Mi pare chì oghje, noi Corsi, tenimu a nostra lingua cum'è una ricchezza culturale, è un fanale identitariu. Ma ancu cum'è una necessità per un andatura prufeziunale di prima trinca. Ci vole à francà issu passu. Ghjè a chjave di a salvezza di a lingua corsa.

Pè stu scopu, ci hè bisognu di trè cose.

-Un insegnamentu di qualità, immersivu si dice.

-Una furmazione prufeziunale, chì deve esse in corsu anc'ella, bilingua, è immersiva.

-È, di sicuru, a cumpetenza in lingua corsa dumandata per un impiegu nantu à st'isula.

Si tocca quì à u statutu d'ufficialità territoriale di a nostra lingua. È què, ùn si pò micca mette da cantu.

Allora, per compie, diceraghju iè à una pulitica linguistica rinfurzata, ma soprattuttu iè à una pulitica territoriale naturalmente appuntellata nantu à a cultura è a lingua corsa.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vi ringraziu. Altre dumande ? Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Avant tout remercier et saluer chaleureusement ma collègue, Muriel Fagni, pour son travail, et Nadine Nivaggioni qui s'est associée à ce travail-là. Saluer tout de même, ce n'est en rien commencer par des excuses, mais souligner quand même que Muriel Fagni, qui a eu la lourde charge de ce travail, ne vient pas de ce cet horizon-là, si je puis dire, qui est celui de la langue et qu'elle s'en est parfaitement sortie. Et je voulais chaleureusement la remercier et ça nous fait du bien à tous.

Et je crois, à partir de ce travail de la commission aussi, que beaucoup ont pu prendre conscience, ou davantage prendre conscience, que la langue ne pouvait pas se sauver d'elle-même, elle ne pouvait pas se sauver uniquement à travers des entreprises individuelles, aussi louables soient-elles, et que la langue, et je commencerai mon propos par là où Muriel Fagni a terminé, c'est notre bien commun et c'est un bien public.

Dunque eiu, in corte parolle, pensu chì unu di i sbagli, ch'avemu fattu cullettivamente dicu, sin'à avà, ghjè forse d'avè troppu cunsideratu a lingua corsa cum'è calcosa d'intimu, cum'è calcosa di privatu, cum'è calcosa pà sprime unicamente i nostri sintimi, è ci semu à pena scurdati chì a lingua corsa, s'è no a cunsidaremu, hè sò ch'ellu dice issu pianu micca di modu rivoluziunariu à issu nivellu quì ma a dice chjaramente è bè, a lingua corsa ghjè un bè publicu. Hè di tutti è ùn appartene à nimu. Ghjè a so uriginalità, è s'ella hè un bè publicu a lingua corsa, deve riceve è sicuramente sò unipochi di primure chì sò e nostre è chì sò e meie particularamente, deve riceve tutti s'è possu di l'ingredienti, a robba, d'una pulitica publica.

È vurria ramintà, in duie parolle, aghju ghjà fatta mi pare, l'aghju da ripete in iss'emiciculu.

A formulazione d'ogettivi.

Chì vulemu pà a lingua corsa?

Chì sò i nostri ogettivi?

Chì sò i nostri ogettivi à cort'andà?

Chì sò i nostri ogettivi à mez'andà?

È chì sò i nostri ogettivi à long'andà?

È sicondu à l'ogettivi chè no furnulemu, chè no rittinemu cullettivamente è affiancati da u populu, sicondu à l'ogettivi, anu da cambià u calindariu, è anu da cambià i mezi.

Primu puntu a formulazione d'ogettivi.

Sicondu puntu u calindariu pà sustene è puntillà l'ogettivi.

Terzu puntu i mezi. I mezi ci n'hè dui à l'ingrossu. Sò i mezi umani, è sò i mezi finanziarii. Dunque à ogni oggettivi corrisponde una tempuralità, è à ogni tempuralità è oggettivi corrisponde un insieme di mezi finanziarii è umani.

Ultimu puntu, è a sò ch'ellu hè scumpartutu ind'è st'emiciculu da d'altri, s'ellu hè un bè publicu chì riceve una pulitica publica, ci deve esse una valutazione à principiu di u diagnosticu, una valutazione à fur è à misura di a messa in ballu di e nostre publiche, è una valutazione, à a fine, pà vede s'è l'ogettivu hè statu toccu.

Pare, hè più semplice à dì tuttu què, cà mette in ballu ma à parte si da u pianu eiu ùn vogliu micca incalcà nantu una misura in particolare, o nantu à un antra misura. Semplicemente dì à parte si di e nostre discussione, di sò chè no sapemu da i nostri studii persunali, rispittivi, intantu cà prufiziunali di a lingua o intantu cà eletti. Semplicemente dì cullettivamente chì ci tocca, in e simane, in i mesi à vene, à mette à palesu esattamente sò chè no vulemu pà a lingua, è à intarrugà si s'è no semu capaci sicondu à a tempuralità scelta, à fà corrisponde i mezi bugettarii è umani di pettu à sò chè no vulemu fà pà issa lingua.

È compiu dicendu chì, ch'ella sippia à u nivellu di u raportu, o ch'ella sippia à nivellu di u futuru raportu di l'Esecutivu di pulitica linguistica, si deve, sicondu mè, arrimbà nantu à dui fatti.

V'aghju dettu chì ùn vulia micca incalcà nantu à un azzione più chì un antra parchè a lingua ghjè un fattu suciale, à tutti i livelli di a sucietà. È dunque a nostra pulitica linguistica ùn deve esse micca pinsata di pettu à un settore, di pettu à l'altru settore, ùn deve esse micca pinsata di pettu à una pussibilità è micca à quell'altra, deve esse pinsata in modu suciale, in modu tutale, in modu cullettivu, è mette in ballu una pulitica chì possi tuccà, ancu puru s'ellu hè assai ambiziosu, assai difficiule, ma nantu à u calindariu chè no ci impunemu, ch'ella possi tuccà l'inseme di i settori di a sucietà, è sò chì vo dite à traversu issa sintesi di cunclusioni, sò chè vo cuminciate à dì, u suciale, l'economicu, i media, l'educativu, micca unu contru à l'altru, micca unu di più cà l'altru ma tutti inseme parchè a lingua ghjè un fattu tutale.

È compiu, sicondu puntu da mette in ballu in a nostra pulitica linguistica, tuttu què, tuttu sò ch'aghju dettu si deve fà, è a ripigliate in u raportu in modu securizatu. In modu securizatu pà e pulitiche pubbliche, pà e stituzione, è pà i cittadini, è pà noi altri corsi chè no semu. Ùn si pò micca accittà, ùn si pò più accittà chì e nostre pulitiche linguistiche chè no vulemu mette in ballu, e nostre piccule azzione cum'è quella di parlà corsu in issu emiciculu, ch'elli si ritrovinu sempre sempre impettate à u dirittu! Ùn la pudemu micca accittà! Chè no chjamimu què cuufficialità o micca, è unipochi quì a sanu à chì puntu sò liatu à issu cuncettu quì.

U cuncettu di cuufficialità dà unipochi di duveri pà e stituzione è dà unipochi di diritti pà a ghjente. È simpliciamente sò ch'avemu vulsutu neguzià è sò ch'avemu da cuntinuà à neguzià incù u Guvernu, u duvere di e stituzione, u dirittu di u citadinu. Ùn hè micca chjamatu cuufficialità, a parolla ùn ci hè micca, i fatti sò messi nantu à...sò posti quì in issu emiciculu, sò stati vutati à l'unanimità, è avemu da cuntinuà à neguzià ind'è issu sensu quì, è eiu saraghju più tardi felice s'è no uttinemu issu duvere pà e stituzione è issu dirittu pà i cittadini è pà i nostri figlioli.

Eccu, eiu vulia simpliciamente ringrazià quelli chì anu purtatu issu pianu, sinceramente, è di vi chì cuntinuaremu à travaglià in stu sensu è vulia simpliciamente ramintà calchì fundamenti di una pulitica publica perchè a lingua ferma u nostru bè cumunu è publicu.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Romain. Altre dumande di parolla ? Nò ? Allora aghju da passà a parolla à l'Esecutivu...

Ete da parlà ? Allora dumandate a parolla, face 10 minuti c'ò v'aspettu ! 2 ghjorni c'ò v'aspettu !

M. Saveriu LUCIANI

Aghju pisatu a manu. Ete vistu ch'aghju pisatu a manu ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nò, ùn aghju micca vistu.

M. Saveriu LUCIANI

A prossima volta feraghju cusì...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eccu! Cusì sù ! Allora v'aspitemu !

M. Saveriu LUCIANI

State mi à sente, quì ci sarebbe assai affare à dì. Eiu parleraghju di qualchissia chì si n'hè andatu 10 ghjorni fà, in Bastia. Chjami Aghjalesi hà cantatu a messa di morte luni matina in Santa Maria. Ghjera un professore di Storia è Geugraffia chì sbarcava da Tulò, ghjera un corsu di a spaluzzera è in settanta, 54 anni fà, hè statu un nostru professore, à Maï Pesce, à mè, unepochi di sgaiuffi chì stavanu in San Ghjisè. È ci hà purtatu, in 71, in Filitosa. Si parla di Filitosa, quandu, à a scola primaria, à a scola materna, à u cullegghju, u liceu, ùn ci era mancu stampa, ma nunda, nantu à a storia di issu paese. St'omu, sbarcava da Cuntinente, ghjera u nipote di Xavier Colonna l'anzianu merre di Calvi, di ceppu di u Pedigrisgiu, di Ghjuvellina, è hà amparatu u Corsu. Micca cù noi, ma l'hà amparatu, chì s'interessava, è circava ancu ellu à...

Ma vogliu dì chì senza parlà corsu, avia capitu chì ci era una leia trà a terra, a storia, è sò ch'ellu avia da amparà.

In 76/77, ci seguitava sempre, chì ghjeramu à u liceu, è un ghjornu l'avemu dumandatu, “date ci un nome pè stu gruppu”. Hà dettu “chjamate lu Chjami Aghjalesi”.

St'omu si chjamava Antoine Amadei. Ùn sò s'è u Presidente u cunnosce, pensu chè sù. Antone Amadei ghjè di quelli chì hà fattu a strada à l'arrimberciu. Ghjera un corsu spatriatu, in Francese dicerebbe presque, micca acculturé, ma linguimozzu, si pò dì cusì, sapia ch'ellu ci era una lingua corsa, ma ùn a parlava micca. Mi sò trovu un ghjornu, in un studiò d'arregistramentu. Arregistravamu inseme, una pezza di teatru, en OFF, è ghjera ellu chì avia fattu a traduzione in Corsu di tuttu u testu in Francese. Pè dì vi, voilà, ghjè à pena a storia à l'arrimberciu di sò chè no campemu quì. Simu tutti persuasi chì ci vole à salvà issa lingua. Dicia una volta, arricurdate vi, sò à pena cum'è i vechji avà, sò in traccia di ripete...

Quandu militava i primi tempi, è chì in casa mi dicianu “ma chì faci à milità pè a lingua?”. Per elli a lingua ghjera immurtale, ùn pudia micca more, ghjera sempre quì. Ancu quandu ùn parlavamu micca, a sapete, ghjera u rispiru di una civilisazione, ghjera u rispiru di un populu chì ùn pensava mai ch'ella avia

da andà di male a so sorte, diceraghju cusì. In tutti i casi ch'elli avianu da smarisce, in pocu tempu, millaie è millaie di locutori.

Eccu sò chè possu dì. Dopu, cambiù di libru, è tornu à u nostru affare. Eiu salutu u travagliu di a cummissione, perchè ghjè curagiosu, perchè chì dipoi u 2021, ùn si face tant'affari o Presidente! Ùn si face tant'affari. A cummissione rimette in u solcu sò chè no chjamemu tutti i fondamentali, i fundami, cum'ella vi pare, rimettimu à u centru di st'emiciculu, qualcosa chì ci hà purtatu dipoi, pè i nostri babbi, o in tutti i casi pè i vostri babbi, è pè tutti i nostri babboni, oghje quì à parlà ne.

Dunque ghjè un urgenza, ma ghjè un urgenza dipoi u 2013 quandu avemu vutatu u statutu, ci sò chì ghjeranu quì, si n'arricordanu, sò 11 anni digià. Ghjè un urgenza dipoi chè n'avemu vutatu u pianu in u 2020, hè quassù, hè ghjè un urgenza dipoi chè n'avemu vutatu dinù a cunvenzione in u 2016, è ghjè un urgenza dinù, dumane spergu, pè vutà u cuntrattu di pianu incù u Statu, u famosu pianu, ch'avemu ammentatu parechje volte, chì per avà ùn hè ancu in ballu. Hè perquessa chì u raportu hè impurtante per quessa, pè u so messagiu. Pè u contenutu, possu truvà unepochi di punti pè criticà ma chì interessu?

Eiu vi dò quantunque unepochi di sciffri interessanti, da riflette. In Corsica ci hè...ùn aghju micca memoria...25 000 zitelli à a materna è à u primariu. 25 000! Ci n'hè 23 000 à u cullegiu è à u liceu. Ci hè 50 000 zitelli chì aspettanu di parlà corsu. À l'ingrossu. Quessu ghjè un passu...ùn parlu mancu di a sucietà, parlu di a scola...50 000 zitelli. Ùn hè micca una sfida, ghjè carcosa chì d'appressu à mè...Eiu parlu di custruzione paziente ma quì ci vole più cà a pacienza, pensu chì ghjè un cumbattitu di 2 generazione omancu pè ghjunghje à impone, à arradicà, è à fà di u corsu micca a lingua di u pane. I vechji ùn dicianu micca a lingua di u pane...Per i vechji, quandu sentu avà u Corsu "lingua di u pane", i vechji dicianu "u Francese". U Francese ghjè a lingua di u pane sicuru. Allora ci vole à fà di u corsu a lingua di u pane sicuru. Hè per quessa chì, l'aspettu suciale, l'aspettu di u dibattitu di sta mane nantu à u bisognu di furmazione, u bisognu dinò di ricrutamentu, cù unepochi di, diceraghju di criterii linguistici, oghje mi pare ch'ella sia più chè capita, è, in tutti i casi, per noi indispensevule.

Dui o trè punti cusì, dopu lasceraghju a piazza à qualchissia.

Parlavamu, ghjustu nantu à stu raportu di cummissione, vi sete scurdati quantunque di parlà di u centru d'immersione di Bastelica, di Savaghju è di Luretu, è ancu di Bastia. Ci sò i centri d'immersione. Arricurate vi chì tant'anni fà, je ne fais pas de révisionnisme. Tant'anni fà parlavamu d'apre ancu in Alisgiani, è ancu in astrò. S'omu vulia. È quessa, mi pare, mancanu in issu raportu quì ma ùn hè micca un raportu di l'esecutivu dunque ghjè un raportu chì aiuta, chì hà da aiutà, mi pare, l'esecutivu à fà un bellu raportu ma stu raportu o zitè, di

ghjugnu 2021, simu dui anni dopu, u tempu corre, a sapete bè, è ùn aspetta. È un aspetta è u tempu chì corre ci tomba. Micca à noi, tomba ciò chè no simu. Hè ancu pughju.

Dunque, nantu à u raportu, ci hè un puntu interessante, ghjè a piazza ch'elle anu e cumune, è e cumunità di cumune nantu à ghjust'à puntu a sparghjera è a dinamizzazione di a lingua.

A Cullettività dinò. Manca avà un sforzu pè a cursufunizione di i persunali, inghjilocu. Eiu l'avìa fatta 2 o 3 anni ancu à l'uffiziu, dopu ùn sò micca s'elli anu cuntinuatù ma ghjè impurtente ch'ellu ci sia un messagiu forte per a sucietà corsa ghjust'à puntu, à u livellu di i so persunali. A Cullettività cù 5000 persone anu omancu diceraghju issa sfida à ripiglià.

Ghjè à pena scusgitu ma, l'aghju lettu cusì, mi vene cusì unepochi di punti chì mi parenu di primura. Ci hè un pianu medià. Lampemu, avemu lampatu, è lampate sempre mi pare da 400 à 500 000 eurò tutti l'anni per aiutà a stampa diceraghju cusì, privata, è publica. Ci hè dinò un azzione di e sucietà di pruduzione pè l'emissione pè i zitelli diceraghju, pè i ciucci.

Astru affare nantu à stu travagliu, u fattu chì, di noi hè intesu, l'avìa prupostu a nostru amicu, à Pasquale Ottavi. Ottavi ghjera u fiatu novu di u 2007, Jean Martin. 2007. Pasquale Ottavi. U fiatu novu. Vi n'arricurate? Ghjè quellu chì hà messu in piazza u DU di giornalisimu, ghjè quellu chì ghjera ducanu è chì hà messu in piazza tutti i corsi di i cuncorsi bislingui di l'IUFM, ghjè quellu chì hà mossu cù unepochi chè cunnoscu u corsu integratu in 84/85, ghjente chì l'anu messu in piazza in ogni ESPE, chì hà da smarisce, à sente di. Ghjè unu chì hà ispiratu u metudu di lettura simultanea corsu/catalanu, s'hè ispiratu di a Catalogna, u metudu di lettura ghjust'à puntu di corsu ubligatoriu pè e scole bislingue è immersive, l'amparera di a lettura à tempu, ghjè ellu chì hà messu in piazza quessa...O Chjù...O chjù, Bernard Ferrari. U direttore hè Pasquale Ottavi. O chjù, 50 000 eurò tandu mi n'arricordu. Ghjè un arnese, chì mi pare à mè, per i ciucci, più chè interessante. Mancava.

Canopé. Canopé avemu duppiatu tandu, è d'apressu à mè, ci hà da vulè, micca duppià ma omancu aghjustà à un mumentu datu un 0, perchè? Perchè chì si sente bè, quì parla l'insignente, mancanu i puntelli pedagogichi. L'avemu, ci hè un sforzu tremendu, ma ùn basta micca. Ùn basta micca per raportu à l'ogettivu. Rumanu parlava d'ogettivu. L'ogettivu ghjè u riacquistu. Dicu u riacquistu ancu s'hè ùn hè micca u primu. U riacquistu.2, diceraghju cusì. Ghjè u riacquistu contru à a morte perchè ogni ghjornu chì passa a sapete chì in li tempi, i seculi diventanu ghjorni. Oghje i ghjorni sò seculi. U tempu chì corre ci ammazza. Dunque avemu interessu avà à avè un pianu, aspettemu...Eiu dicia, a lingua di tutti, una lingua per tutti, mi pare ch'ella sia oghje d'attualità, è di più

chè cusì, n'avemu parlatu in e quistione urale parechje volte, in e muzione, e bunifiche per i persunali corsofoni. Soprattuttu dipoi u tempu, l'insignamentu... Vi ricordu dinò per raportu à u Statu, ùn ci hè micca un raportu di forza cù u Retturatu, ùn ci hè micca statu dipoi omancu dui anni un Cunsigliu Accademicu Territoriale, chì ghjera, mi pare, u locu induv'ellu si pudia gestisce o co-gestisce sta realtà di u Corsu. Ancu à nantu à a carta sculare.

Un puntu dinò, è dopu cumpieraghju nantu à a (?), e lampu cusì, scusate ma... un uffiziu. Avete una Direzione di a lingua. Ci hè 14 mi pare o 15 persone. À mè mi pare chì, quandu omu hè à u pudere, ch'ellu hè naziunalistu, ùn hà micca bisognu forse d'un uffiziu. A GIP, cum'ellu ci hè à u Paese Bascu, induve ci hè u Statu, u Prifettu, u Rettore, l'Ispittore d'Accademia, è l'eletti di tutte e tendenze. Almenu ch'ellu ci sia a pussibilità di fà cum'è i Catalani, à Barcelone, elli anu una Direzione di a pianificazione linguistica è culturale. Ci sò andatu, aghju vistu... Sò surtitu cù a pena in capu perchè aghju vistu u travaglione, perchè chì s'accupava di tuttu, ancu di ghjust'à puntu di a stampa, di a stampa ancu a stampa privata dunque l'idea di un uffiziu ùn hè forse micca pè mè un puntu di primura. L'idea di rinforzà, postu chì u pudere, l'avete, di rinforzà a Direzione di a lingua. Quessa à mè mi pare più chè logica, è ùn ci hè micca bisognu d'andà à circà, d'apressu à mè, un arnese, chì hè un arnese... a v'aghju da dì, s'è vo andate à Bayonne, eiu ci sò andatu, Euskadi lampa 500 000 eurò tutti l'anni pè aiutà u Nordu à avanzà.

Ma vogliu dì, noi avemu una Direzione, avemu u bisognu di una cunvenzione, avemu bisognu di un cuntrattu di pianu, avemu bisognu di una pulitica linguistica. Sò trè anni chì l'aspettemu. Pensu chì issu travagliu di cummissione hà da permette di discità à pena e brame di tutt'ognunu, pè circà di dà à sta lingua un fiatu novu, u chjamaremu cusì, 17 anni dopu. In tutti i casi, avemu bisognu oghje di qualcosa, è fattu si stà, è mi dispiace di dì la, chì dipoi 3 anni, si vede poc'affari, s'ellu ùn hè à pena un sforzu à nivellu di l'assuciativu, ma ùn basta micca. V'aghju dettu chì ci era 50 000 zitelli. 50 000 zitelli, vole dì chì a lingua, ci vole ch'ella sia a lingua di l'educazione, dopu di a sucietà, di u populu, di a Nazione, ancu, pè mè a lingua face nazione, cum'è a storia.

Dunque, noi aspettemu, salutendu quantunque sò chì hè statu fattu, chì mi pare assai cumpletu, aspettemu avà un fogliu di strada cum'è n'avemu avutu tant'anni fà, chì ùn hè micca andatu à fine, ma avà, vogliu dì, è cumpieraghju, circate di fà per u megliu, è u megliu avà ghjè di prupone ci qualcosa.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, Jean-Martin Mondoloni, avete a parolla.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Iè, duie parolle in cumplemente di sò ch'ella detta Chantal. Pè vultà nantu un affare chì ci tene à core, ghjè quellu di a valutazione.

Vulia insiste perchè chì aghju avutu u piacè di leghje chì oramai ghjè un intensione di u vostru pianu di mette in ballu una logica. Ma ci vulerebbe à andà in furia perchè chì sò cuntrastemu dipoi 20 anni. I milioni d'eurò ch'avemu messu. Tutte e pulitiche, ch'elle sianu di manca, di dritta o a magiurità chì oghje hè à u pudere à st'Assemblea. È sò cuntrastemu cù a ghjente chì parlanu corsu, si vede bè chì più si mette soldi, è menu ci hè ghjente chì parlanu corsu. Allora pensu chì ci hè a questione di i mezi ma ci hè forse à interrughà si à nantu à u mudellu. Ci hè un mudellu d'insignamentu chì ghjè, à u me avisu, da mette in causa perchè s'impara u Corsu cum'è s'impara l'Inglese, cum'è s'impara u Tedescu è i sculari chì sortenu cù u Bascigliè ùn sanu micca parlà inglese, è sè a tendenza hè d'imparà u Corsu cum'è s'imparenu e lingue strangere pensu chì ci hè un prublema.

Dopu, ci hè i mezi chè no mettimu dipoi l'Assemblea di Corsica. A dicu, a ripetutu. In tantu chì ùn avemu micca scopi, chì ùn avemu micca ogettivu chì ponu misurà, ùn avemu micca i mezi di sapè induve andemu. A mo vicina hà apertu una scola bislingua. Pò esse cuntenta. Ma ùn hè micca cuntente. Ma forse hà a ragiò d'ùn esse micca cuntente è forse si sbaglia. Ùn ci hè micca un strumente di misura chì li pò dì : oghje avemu fissatu un scopu, un ogettivu, è simu sottu o sopra. È quand'è cuntrastate incù e finanze, ch'elle sianu e nostre, ch'elle sianu quelle di u Statu, in funzione di u CPER perchè ogni volte neguziemu, è pensu chì iss'Assemblea hà sempre neguziatu bè à prò di a lingua corsa. Pensu chì ci hè una riflessione à avè.

A seconda riflessione chì ghjè stata à pena sottulineata da Pierre. È nantu à quale vogliu chì l'Università sia in capacità di riflette. Ghjè a brama di parlà corsu. Ùn ci hè micca una studia scientifica, nantu à a problematica di a brama di parlà corsu. Perchè i nemichi di u parlà, à spessu, ghjè Ghjacumu Thiers chì a m'hà amparatu, ùn hè micca chì a lingua ùn sia micca ufficiale, ghjè a peura di parlà corsu. Ma à tempu ci hè, ci hè studii nantu à a peura di parlà corsu, s'è ci sentimu forse di volte impeditu di parlà corsu, ma à u cuntrariu ùn ci hè micca studii nantu à a vulintà di parlà corsu.

Ci hè 3 piani. Ci hè a vulintà, dopu ci hè l'intensione, è po ci hè l'attu di parlà corsu. Averebbe tendenza à dì chì ghjè cum'è u votu: ci hè a simpatia, ci hè l'intensione è po ci hè u votu. È u fattu di lancià si, u fattu di parlà corsu, risponde à sensu meiu di issa logica custì, è seria bè chì l'Università, ind'è e so cuntribuzione sia in capacità di fà à pena u lume nantu à issu sugettu.

Infine, u raportu tocca dinò u sugettu d'adattamento à i misteri di dumane, n'avemu parlatu sta mane, u raportu di i giovani à u travagliu, è u raportu chè n'avemu nantu à u travagliu in leia incù a lingua corsa.

È ne prufittu pè compie pè ringrazià quelli chì travaglianu sottu, à traduce dipoi qualchì mesi, anu veramente fattu un travagliu eccezzionale, è pè sente, pè ascutà li di tantu in tantu, forse micca abbastanza, ci hè statu veramente prugressi nantu à a reattività. Vanu à una vitezza scema, parlemu noi di volte à una vitezza scema è sò in capacità veramente di dà ci una traduzione reattiva è di qualità, è facenu a mostra, pè compie chì, ci hè misteri, in leia incù a lingua corsa, à quale ùn pensavamu micca forse tanti anni fà, è chì oghje, vedenu u ghjornu, è vulia ringrazià à tutte è à tutti.

Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Iè, avete a ragiò o Jean-Martin, ci vole à salutà, è a facciu sempre, tutti quelle è quelli chì traducenu tutte e nostre parolle è tutti i nostri discorsi. È elli a sanu bè chì simu assai longhi è chì parlemu assai...

Nadine Nivaggioni hà dumandatu a parolla.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Ghjè vera chì ùn avemu micca valutazione.

Ma v'aghju da dà unepoche di sciffri.

Un zitellu, in scola elementaria, u so tempu di svegliu, hè, à l'annu, di 3600 ore. Quandu simu in u sistema sculasticu induva u maestru ùn face micca corsu, è ch'ellu ci hè un intervenente, vole di 3 ore/settimana, u zitellu face, à l'annu, 54 ore. Vole di 1,5% di u so tempu di svegliu.

Quand'ellu hè in u sistema standard, face 3 ore/settimane. Vole di 108 ore, vole di 3% di u so tempu.

Quand'ellu hè in scola bislingua, tandu face 12 ore/settimana. 432 quand'ellu face, quand'ellu face à parità urarie, tandu face 432 à nantu à 3600. Ne ghjunghjimu à 12%. U zitellu tandu cumencia à avè una piccula sensibilisazione.

Quand'ellu hè in u sistema immersivu publicu, passa 70 à u massimu, 70 ghjè a lege, 70% di u so tempu, in scola, à sente u corsu. U so tempu di espusizione ghjè 70%. Vole di 16% di u so tempu. Tandù avanzemu à pena. Ma simu luntanu.

Quand'è no simu in u sistema immersivu assuciativu, simu à 100%. Ghjunghjimu à 864 ore, postu chì i zitelli, tutta a ghjurnata, in scola, sentenu parlà u corsu. A matina, quand'elli ghjunghjenu à a guaderia, à meziornu, quand'elli manghjanu à a cantina, a sera, quand'elli sò à a guarderia, facenu 576 ore. Vole di chì u zitellu in immersione tandu face 1440 ore.

Què sò sciffri chì ci vole à piglià in contu, è ci vole à capisce chì incù isse percentuale, ùn si pò micca andà più in là. Forse più sottu sì, ma più in là ùn hè micca pussibile.

Quandu ne simu à avè issi sciffri custì, a nostra cunclusione ghjè chì u sistema educativu à nantu à quale avemu scumessu, perchè l'avemu fatta issa scumessa strategica, ùn pò micca furmà cursofunu. Ùn hè micca pussibile. È ghjè per quessa chì avemu sceltu, è ci hè statu un travaglione, sò maestri chì durante più di 40 anni, perchè chì eiu m'arricordu a mo mamma stututrice, era stututrice, m'arricordu chì Francesco Perfettini, Ghjuvan'Teramu Rocchi, Jean Castelli, Ghjuvan'Francescu Bernardini chì tandu era maestru, eranu in evangelizzazione, passavanu in e scole in l'anni 70 pè purtà a parolla. È 50 anni dopu, ne simu à issu puntu quì.

È ghjè per quessa chì eiu ùn sò micca d'accordu à nantu ciò ch'aghju intesu. Perchè secondu mè, l'attu u più forte chè n'avemu fattu dipoi 40 anni, allora ci sò state tutte isse maestre, tutti issi maestri, tutti issi professori chì anu travagliatu tantu, chì anu accatastatu una pratica tremenda, chì anu accatastatu supporti pedagogichi, ùn sò quantu ellu ci n'hè, ci n'hè cataste è cataste..Ma malgratu què, u sistema ellu stessu. Ùn pò micca produce locutori. È ghjè per quessa chì secondu mè, l'attu u più forte chì hè statu pigliatu dappoi 40 anni, ghjè u fattu d'avè finanziatu da a Cullettività di Corsica u sistema immersivu assuciativu.

Tandù pudemu avè i risultati.

Tandù pudemu pensà chì i zitelli ponu diventà cursofuni. Avemu l'esempii di i Baschi, di i Brittoni, di l'Occitani, chì ci sò riesciuti. È ghjè per quessa chì eiu pensu chì a pulitica di u Presidente di l'esecutivu ghjè forse l'attu u più forte. È perchè dinù? Perchè hà ancu finanziatu per a prima volta l'annu preparatoriu di i maestri è di l'aiuti maestri.

Vole di chì in giru à a scola, oghje avemu u nostru propiu sistema educativu chì ci permette dumane di furmà cursofuni. Què ghjè impurtante. È ùn pò esse chè à traversu què chè no pudemu riesce.

Allora quand'è no sentimu parlà u Presidente di a repubblica parlandu di u serviziu publicu di u bislinguisimu. U serviziu publicu? Mi pare ch'ellu esiste digià mi pare, nò? È ch'ellu sia bislinguu ch'ellu prupone? Avemu da cuntinuà in issa via quì? Ùn pensu micca. Ùn pensu micca chì ci vole à cuntinuà. È ghjè vera chì, à tempu, e sfere giranu. È issu tempu, ùn si pò più perde.

È ghjè per quessa chì oghje, eiu pensu chì issa scumessa nantu à a generalisazione di i dui sistema, ma nantu à l'immersivu, ghjè forse a nostra sola salvezza. Ma immersivu, micca bislinguu. Perchè chì in una sucietà diglossica, u bislinguu ùn pò micca andà. A sapemu, ci hè sempre una lingua chì supraneghja à l'astra.

Dunque eiu pensu chì a nostra rivendicazione oghje ghjè quella di un sistema immersivu totale, è micca 70 o 80%, ghjè chì l'amparera di a lettura, ch'ella si fii in corsu, micca in francese, in corsu! Cum'ellu di face in u sistema educativu immersivu assuciativu. S'ampara una volta à leghje, micca 50 volte. Una volta in a so vita. È si pò amparà, è l'avemu vistu, i ciuccetti quist'annu amparanu à leghje in corsu. È riescenu.

Dunque, eiu pensu chì a nostra scumessa oghje hè doppia. Hè quella di dumandà a generalisazione di dui sistemi. Unu esiste digià ma u secondu principia, ma ch'ellu sia immersivu à 100%, in u publicu. È à nantu à u raportu, ci hè una pruposta impurtantissima. Ghjè quella di u trasferimentu di a cumpetenza educazione à a nostra Cullettività, s'è a Corsica dumane hè autonoma. Tandù, ùn avemu più bisognu nè di u statutu di cuufficialità, nè di nunda, perchè chì tandu simu noi chì ammaestremu i nostri programmi, ammaestremu i nostri cuntenuti, ammaestremu e nostre certificazione, è tandu si pò parlà d'una riescita pulitica.

Eiu credu chì per mè, sò parechji anni ch'ò vecu passà raporti pulitichi à l'assemblea di Corsica. Ci n'era unu chì hè statu impurtantissimu tandu perchè chì per a prima volta parlava di u Corsu in a sucietà, era Antoine Giorgi m'arricordu chì l'avìa lanciatu. Dopu à quessu, eiu pensu chì ghjè u raportu, u raportu di e cummissiò, u più impurtante.

Dumandemu a cumpetenza educazione, dumandemu a generalisazione di l'immersione, avemu messu in ballu Scola Corsa, avemu messu in ballu l'annu preparatoriu pè i maestri, è dunque a furmazione pedagogica in immersione, è pensu chì ùn hè micca nunda.

A nostra seconda scumessa oghje, qualesa hè? Ghjè quella di u corsu in a so funzione suciale. Dumane, quand'ellu si v' à dumandà, ùn sò micca, à l'uspidale, o ch'ellu si paga i so impositi...S'è no a pudemu fà in corsu, ghjè què a funzione suciale, è cusì tandu, i zitelli anu da vede l'interessu di parlà è di fà u Corsu, perchè ci vole ch'ella ci sia issa funzione suciale.

Allora, quand'è no discutemu incù i Baschi, chì sò quelli i più in punta à nantu à iss'amparera di a lingua, è à nantu à a riescita, anu quantunque più di 40 scola elementarie, anu 7 o 8 cullegi, è anu 2 licei. Dunque, ci hè propiu une sperienza. Elli ci dicenu, è i zitelli avà ci n'hè tutti l'anni più di 4000 chì facenu u Corsu. Vi dicenu "iè, ma ùn basta micca". È anu regiò. Perchè chì oghje, un zitellu chjucu, trà 2 anni è 8 anni, hè spostu à pocu pressu 3ore/ghjornu à nantu à e rete suciale è à nantu à l'arnesi di cumunicazione. Vole di 1000 ore, à pocu pressu, à l'annu. È ghjè custi chì ci vole à travaglià.

Ghjè à nantu à què chì ci vole à travaglià. À nantu à e rete suciale, è à nantu à, n'avemu parlatu parechje volte issi pochi ghjorni, à nantu à l'Intelligenza Artificiale. A sapete bè, quelli chì riescenu u più à nantu à l'Intelligenza Artificiale, sò quelli chì lampanu i più dati pussibule, perchè chì sapete chì ghjè un sistema statisticu. È ci sò picculi paesi chì anu fattu a scumessa di l'Intelligenza Artificiale. Vole di chì noi, a nostra lingua hè parlata pocu, s'è ùn lampemu micca dati, s'è ùn femu micca una pulitica à nantu à iss'usanza di dati, ùn ci ghjunghjeremu micca. È passeremu à cantu.

Eiu pensu chì ci vole à fà a scumessa di l'Intelligenza Artificiale, ci vole chè no appiimu l'appoghju di ghjente chì sò sperti à nantu à issu duminiu, ch'elli ci dichinu cumu ci vole à fà perchè chì a nostra lingua appii anc'ella a so vita propria in l'Intelligenza Artificiale, è chè no travaglimu dinù à nantu à e rete suciale. Perchè chì i zitelli oghje anu capitu chì, pigliu l'esempiu di i Baschi, sò i nostri cullegghi chì a ci dicenu : "oghje, ancu s'elli parlanu u Bascu, in scola, è parlanu un Bascu lindu lindu, quand'elli sò in trà di elli, passanu à u Francese". Perchè chì u Bascu hè a lingua di a scola è a lingua di l'obligu, è a cumunicazione di e rete suciale ghjè a lingua di u piacè. È noi, hè à nantu à què chì ci vole à travaglià. Ghjè à nantu à a lingua di u piacè. Ci vole chè no c'impeghinu assai, chè no sviluppimu assai a cumunicazione è e rete suciale.

Eccu à pocu pressu ciò ch'ò vuliu di.

Vi ringraziau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, i vostri sciffri sò assai assai interessanti.

Passu a parolla à Petr'Antò, per Fà Populu dinò.

M. Petr' Antone FILIPPI

À ringrazià vi, Signora Presidente.

In corte parolle, assai assai affari sò stati detti.

Digià per ringrazià u travagliu di a cummissione, quellu di a so Presidente, chì hà fattu assai assai assai travagliu, chì era assai assai impegnata, ma di tutti l'eletti, dinò u Presidente di l'esecutivu è a Presidente di l'Assemblea chì eranu prisente à spessu.

Prim'affare un metudu novu, chì pensu hè statu assai apprezzatu. A vulintà di fà travaglià tutta a sucietà nantu à sta prublematica, è discutendu incù l'attori di a lingua, ch'elli sianu dunque à u livellu di l'educazione, à u livellu di l'associ, nantu à tuttu u ciculu di a vita cum'ella hè stata detta. Dunque assai apprezzatu di ciò ch'elli anu dettu elli, ancu quandu l'avemu scuntrati, l'hà fattu assai piacè d'avè dinò issa...Ghjè una forma di valorizzazione dinò di piglià li in contu ind'u a nostra pulitica è l'hè piaciutu assai.

Dunque issu metudu novu ingiru à dui punti. U statutu di a lingua è a cuufficialità di fattu chè n'avemu chjamatu.

Prima parleraghju cusì di qualchì puntu ch'aghju ritenutu di issu raportu è di a spirienza di issa cummissione. Ghjustu cusì abbastanza prestu.

Per raportu à a zitellina, è à u principiu di a vita diceraghju, avemu scuntratu i parenti, l'insignenti, l'Ispettore, u Rettore, assai assai mondu, è risorte pè mè unepoche d'affari abbastanza forti. Ghjè l'affare, pare logica di di la cusì, ch'ellu sia ind'è e ciucciaghje, ind'u e scole pubbliche, e scole assuciative, risorte un affare impurtante ghjè di di : di più lingua, di più cursufuni. Per salvà a lingua, si passa per l'immersione.

Allora quand'ellu si discuta incù l'attori, certe volte, ancu fora di isse scole è tuttu què, si parla di Scola Corsa, ma pensu chì tuttu u mondu hà capitu chì l'affare ghjera di di : l'immersione, è l'immersione tutale, ghjè impurtantissima pè salvà a lingua è pensu chì ghjè una di e nostre primure pè salvà issa lingua ghjè l'immersione tutale.

Dunque, ci manca, in tutti i casi, a dicenu elli, mancanu à pena di, è l'hà detta Saveriu dinò nanzu, di materiale pedagogicu. Ci n'hè ma manca quantunque.

Ci hè l'affare, ne avemu parlatu digià, l'affare di u cuncorsu unicu. Hè stata digià detta, ma ci vole à dì la torna, hè impurtante.

È po ci hè dinò, è què l'hà detta Nadine, ghjè l'immersione, nentru à i corsi, nentru à a scola stessa, nentru à a sala, ma dinò l'immersione, ghjè què chì face l'immersione tutale in più di a lingua nentru à a sala di scola, ghjè l'immersione fora di i corsi. Vogliu dì, per esempiu quand'ellu si manghja à meziornu o a sera quand'elli aspettanu i parenti, l'aiuti materni...È què passa, à u mo sensu, per a furmazione di u persunale. È ci vulerà à truvà un mezu d'aiutà à issa furmazione di u persunale.

Dopu, quand'ellu si passa à u collegiu o à u liceu, infin'di contu, ciò chì risorte assai, ghjè l'affare di a cuntinuità. Hè stata digià mintuvata, ghjè l'affare di a cuntinuità. Si parla dinò di a riforma chì hà fattu chì unipochi d'affari chì sò stati assai cumplicati à gestisce dopu per raportu à a lingua. È po ci hè dinò, per raportu à sta riforma, ciò chì si vede ghjè u bisognu di sensu. Ghjè què l'affare dinò chì ghjè impurtante. L'affare di diventà lingua di u pane, passa è diventa un bisognu di sensu. S'è vo dite à i giovani chì issa lingua l'hà da ghjuvà pè travaglià più tardi...S'è ancu, dimu la cusì, s'è vo dite à i giovani "a lingua raporta i punti per avè u so esame", i giovani sceglienu issa lingua. Ghjè impurtante quantunque d'avè una mutivazione altra, perchè, l'aghju digià detta nentru à st'assemblea, ma tuttu u mondu ùn hè micca militente, è tuttu u mondu ùn hà micca a listessa mutivazione, è po esse un affare d'andà à circa quelli chì sò menu militenti, è chì vulerianu parlà ma s'elli anu da sceglie trà u so pane è a lingua, ghjè una scelta assai cumplicata à fà.

Dopu, parlandu di l'Università, ci hè un affare dinò ch'avemu mintuvatu incù l'insignenti, ghjè l'affare di u CAPES. Ghjè calcosa chì rivene à spessu. Parlavamu sta mane di l'impiecu è di fà vultà a ghjente. Quand'è vo parlate di u CAPES per esempiu, ci truvimu incù una situazione induve ghjente, giovani, studenti, sceglienu di fà professori, è si formanu quì in Corsica, dunque amparanu a lingua, sò cursufuni, è si trovanu dopu à parte in cuntinente è mancanu per e nostre filiere bilingue. Sò assai assai giovani chì mancanu, chì sò furmati à a lingua corsa è chì sò in capacità di participà à isse filiere bilingue è chì mancanu. È què risorte à spessu è si vede ancu in u raportu di a cumissione.

Ci sò dinò l'arnesi di normalisazione, n'avemu parlatu incù l'Università, forse da mette in piazza per dà unepochi d'arnesi in più à a sucietà. Di ciò chì si vede, a sucietà civile, i parenti, dinò, fora di a scola, anu bisognu dinò di issi arnesi. Perchè quandu i zitelli vanu nentru à isse scole immersive, bilingue, ma assai immersive, si risente a dumanda di i parenti è u bisognu d'avè un appoghju, pè quelli chì per esempiu ùn parlanu micca corsu o micca abbastanza per elli, d'esse aiutati pè cuntinuà à aiutà i zitelli fora di issa scola.

U numericu, ne hà parlatu Nadine, u numericu ghjè assai impurtante è risorte, ancu quand'ellu si parla cù l'artisti ch'avemu scuntrati di u riacquistu. Tutte è tutti ne parlanu. A dicenu anc'elli, per raportu à a musica, oghje passa assai per u numericu, per unepochi d'affari cusì è d'arnesi, l'appiegazione, e rete suciale, tuttu ciò chè no cunniscimu tutti assai assai bè. È forse ci vuleria à truvà un mezu di prupone di chè mutivà a ghjente d'andà versu à issi mezi quì.

Parlendu di l'associ, avemu fattu issa riunione ind'i lucali ch'o cunnoscu abbastanza bè in Corti. Allora ci eranu, micca soli di Pratica ma tutte e case di a lingua chì eranu invitate, ci era dinò l'ADECEC chì sò venuti. È si vede un affare, ghjè chì e case di a lingua, ghjè una riescita maiò, è tengu à di la, ghjè una riescita maiò. Si vede à nantu à u sviluppu. Perchè ci hè di più in più ghjente chì ci venenu è ghjè sempre à u peghju ùn cala micca u numeru di persone chì ci venenu, è certe volte tutti l'anni ci hè à pena di più di ghjente chì ci venenu nentru à iss'associu.

L'adattazione à u territoriu, perchè parlavamu nanzu di l'affare di a popolazione chì ci vene. Per esempiu, pigliate u casu di a Balagna. In Balagna, si spiazzanu ind'è i paesi ingiru perchè chì anu capitu chì ghjè una manera d'andà à cercà d'altre persone. Pigliate l'esempiu di Corti, ci hè issu partenariatu chè n'avimu incù u Serenu. È chì simu in traccia di mette in piazza forse dinò incù l'Università.

Eiu, un puntu induve sò d'accusentu incù Jean-Martin Mondoloni è ùn hè micca tutti i ghjorni a dicu...Ma l'aghju digià detta! L'aghju digià detta à nantu à issu puntu ghjè quellu di a valutazione. Micca solu pè sapè ciò ch'ellu diventa, pè sapè induve no simu di l'ogettivu chè n'avemu messu in piazza ma ancu per raportu à l'attori. Ci hè una valorizzazione di u travagliu di l'attori. Ci hè a ghjente chì travaglia nentru à iss'associ, è serianu cuntenti di mostrà i risultati, di mostrà quantu l'affare funziunghja. È què ghjè impurtante pensu.

Ci hè dinò un antru puntu chì vene per raportu à issu raportu, ghjè l'affare di di u bisognu di cresce. Pensu chì avà, oghje, simu ind'a situazione di l'associativu ma chì isse case di a lingua pudarianu diventà dinò un locu chì puderia diventà centru di furmazione è permette di fà ancu di più. Pensu à un affare; forse ci vuleria à truvà una manera d'accumpagnà iss'associ à avè accessu à ciò ch'elli chjamanu i CPF. S'è vo ghjunghjite à avè l'affare di i CPF, pò permette dinò à unepochi di ghjente chì s'elli anu issa pussibilità d'aduprà issi CPF pè furmà si anu da vene ancu di più vulinteri. Certi serianu pronti à fà la, è aghju digià avutu parechje volte isse dumande quì. Dunque a mettu quantunque à u dibattitu d'oghje.

À u livellu istituziunale, ci vole à dì, a Cullettività deve esse un esempiu. Simpliciamente. Pensu chì què, simu d'accordu nantu à què. Ch'ellu sia à u livellu di i servizii, ma dinò à u livellu di l'eletti.

Eiu, v'aghju da dì, mi feria piacè, ogni tantu, di parlà Francese quand'ellu ci hè un sugettu à nantu à a lingua corsa. Ognunu e so nevrose, ùn ghjudicheghju micca e vostre è ùn ghjudicate micca e meie ma ghjè vera chì oghje mi sò fatta a riflessione, ancu pocu a facciu pè issu cartulare ma mi dicu chì oghje chì hè oghje, ùn mi possu micca permette, per avà, di privà l'Assemblea di Corsica d'un intervezione in lingua corsa. Ch'ella sia ancu à nantu à a lingua, per avà ùn ne simu ancu quì. Ma vecu quantunque, è què mi face piacè di vede la, chì unepochi d'eletti francanu u passu di fà la, digià di furmà si, quand'ellu ùn si sentenu micca, è quelli chì ponu, a facenu di più in più, è pensu chì ci vole à cuntinuà cusì perchè devimu esse un esempiu ancu noi incù a realtà mediatica chì ghjè ingiru à noi, è ci vole à cuntinuà à andà ind'è issu sensu quì.

Pè compie, nantu à issu cartulare, ci sò quantunque unepochi di sperenze, quand'ellu si vede isse reunione di issa cummissione. Ci hè à pena di pusitivu è cumpieraghju nantu à què. Ùn dicu micca di compie nantu à a niscentria, ùn hè micca què l'affare. Cunniscimu e nostre difficoltà, è ùn hè micca perchè ch'aghju da dì ciò ch'aghju da dì chì smariscenu, ùn hè micca què. Appiamu in capu dinò quantunque e nostre forze. Tutta sta ghjente, chè n'avemu scuntratu perchè ci sò sempre, cuntinuimu à assucià la à e nostre riflessione è à aiutà le da ch'elle ùn si sfiatinu perchè ghjè què l'interessu maiò. U più pussibile, cuntinuimu à aiutà le da ch'elle ùn si sfiatinu, è à stà la à sente, aspettendu è luttendu pè pudè fà di più. Simpliciamente. È dunque pianteraghju nantu à qualchì punti pusitivi.

U populu corsu hè sempre in brama di a so lingua è d'ellu stessu dunque.

L'associ sò sempre pieni. È s'empianu di più. È ci hè sempre a dumanda per amparà a lingua corsa, ch'ella sia à u livellu di i corsi di lingua, o di fà a musica, u cantu, o l'arte in lingua corsa.

L'artisti sunnieghjanu sempre è scrivenu sempre in corsu. È ghjè assai assai impurtente.

L'insignenti sò sempre à l'opera, è ci sò sempre, sò sempre militenti.

È soprattuttu petra dopu à petra, si custruiscenu sempre e scole.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti. Eccu, pensu chì tutti i gruppi si sò sprimati. Aghju da passà avà a parolla à l'esecutivu.

Presidente, pudete di calcosa.

M. le Président Gilles SIMEONI

Tengu à ringrazià vi una volta di più. Sottulineà u travaglione messu in ballu da a Presidente Muriel Fagni è da tutti l'eletti, l'eletti chì anu travagliatu. Ramintà dinù u scopu di ciò chì hè statu fattu. U raportu d'orientazione di nuvembre 2022 chì hà pè scopu di passà di una pulitica di a lingua à una vera pulitica linguistica. Hè u sensu glubale di tutte l'intervenzione ch'ellu ci hè statu è da u travagliu almanaccatu. Cù issu travagliu di a cummissione, avà tocca à u cunsigliu esecutivu à fà un riassuntu è à prupone à l'Assemblea di Corsica, pè u colpu, una vera pulitica linguistica.

Allora diceraghju chì simu tutti traversati à pena da i listessi sintimi. Prima una vulintà scumpartuta di dà à a nostra lingua a so piazza. Avemu dettu chì a lingua hè di tutti, è pensu chì ùn si pò micca passà sottu silenziu u travagliu chì hè statu fattu pendente sti dui anni. Ancu à u livellu di u prucessu di dialughi incù u Statu, è di ricerca di una suluzione custituziunale d'autunumia. Ci era statu quellu votu impurtantissimu da l'Assemblea di Corsica nantu à a cuufficialità. Un puntellu essenziale di a nostra andatura cullettiva. Ma dopu à issu votu, sò stati 13 anni senza riesce à fà un passu pusitivu nantu à a strada di a ricunniscenza ghjuridica di a lingua.

Cù u prugettu di scrittura custituziunale, puru s'è u termine di cuufficialità ùn hè micca mintuvatu ind'è e scritte, ci vole à ritene dui affari chì sò dui affaroni. Prima, ghjè chì u scopu, l'essenza, l'essezza di a cuufficialità, chì ghjè? A cuufficialità ghjè un statutu ghjuridicu, chì permette di mette à paru duie lingue, è chì dà, à quelli chì campanu ind'un paese, ind'ù un locu, a pussibilità di sprime si, à l'urale, o à u scrittu ind'ù a vita di tutti i ghjorni, o ind'ù a vita publica, sia ind'è l'una, sia ind'è l'altra lingua, à paru, rispittendu u dirittu di quelli chì ùn parlanu micca una di e duie lingue. È issa definizione, quella chì ci hà mossa dipoi tanti è tanti anni, ghjè esattamente a cunclusioni di i travagli di l'Assemblea di Corsica è di a cunferenza di i Presidenti. È ghjè u votu unanimu di a riprisintazione di a Corsica. Dunque, ancu s'è ùn avemu ancu riesciutu à fà piglià in contu a nostra rivendicazione, simu oghje in una situazione pulitica chì ùn hè più quella di 2013. Chì ghjera digià una stonda impurtante perchè ci era statu un votu magiuritariu, ma solu magiuritariu da l'Assemblea di Corsica, un votu generale. Oghje simu arrampicati à un votu à l'unanimità, di livellu custituziunale, è chì hè vinutu à dà un cuntinutu cuncretu à a nuzione di cuufficialità.

Dunque avemu fattu un passu tamantu. Ùn basta micca. Un passu chjama à l'altu, quellu chì vene dopu. È quellu chì ci resta à fà hè di sicuru un passu impurtante.

Ma vogliu dì chì issu calendariu vene à appaghjà u travagliu di fondu chì hè statu fattu, è u nostru scopu di revisione custituzionale.

Avà tocca à l'esecutivu à rivene ver'di voi. Ùn aghju micca da entre ind'è tuttu u travaglione chì hè statu fattu. Allora si pò sempre dì...Dicia scumpartimu a listessa vulintà...A listessa angoscia dinù. Angoscia di vede sparisce a nostra lingua, è di modu più generale, sò chì face u nostru populu. L'avemu detta è ripetuta. È ùn hè più solu l'angoscia di i naziunalisti, postu chì ancu i nostri amichi di u gruppu di dirittu l'anu detta, l'anu scrittu, è l'anu ziffratu.

È po ci hè dinù a cuscenza chjara di e nostre mancanze. Allora ùn sò micca s'ella hè esattamente cum'è l'hà dettu u nostru amicu Saveriu Luciani, 3 o 4 anni fà era tuttu bè è avà hè tuttu male. Pensu chì avemu cuntinuatatu à cresce, è à sparghje, à allargà, ma micca abbastanza di sicuru. Di sicuru ùn pudemu micca esse suddisfati di a situazione attuale. È ghjè pè quessa chì issa manera di travaglià hè impurtantissima. Perchè avà ci vole veramente à piglià misure chì ci anu da permette di cambià d'andatura.

Si pò parlà per esempiu di a Direzione di a lingua. Di sicuru chì ci hè un fossu trà a nostra visione pulitica è a nostra ambizione, è a realtà di a nostra urganisazione amministrativa aldilà di u sensu d'interessu generale è di u militantisimu à u sensu sputicu di quelli chì facenu campà a Direzione di a lingua. Ùn si pò micca mette in ballu una pulitica di furmazione pè 4400 agenti, una pulitica di cuufficialità di fattu o di dirittu cù sole 14 persone è qualchì volte ancu 10. È di sicuru ind'è e pruposte chì u cunsigliu esecutivu sarà in situazione di fà da quì à pocu ci sarà ancu quessu custi u cambiamentu.

Dopu ci hè l'affare di u locu. A risintimu, è l'avete detta, Véronique, ùn pudemu micca arristà un travagliu cusì. Avete dettu : “a fine di u nostru travagliu hè venutu troppu prestu”. Sapemu bè chì ci hè oghje a necessità di un spaziu, ind'è a nostra cullettività, un spaziu puliticu, induve u cunsigliu esecutivu è l'Assemblea di Corsica anu da pudè viaghjà à paru, seguitendu ghjornu à ghjornu i sforzi è e misure chì sò pigliate à prò di a nostra lingua. È custi dinù ci saranu e pruposte.

Ci hè a piazza di a lingua corsa ind'è u sistema educativu. U problema ùn hè micca di ripiglià à contu nostru a nuzione di serviziu publicu di l'educazione o di a lingua corsa, ne simu d'accordu. Ci hè digià u serviziu publicu di a lingua corsa. È ci avvedimu tutti i ghjorni di e so mancanze è di e so debulezze. U problema hè di sapè : saremu capaci, o sì o nò, di mette in ballu un serviziu publicu

di l'educazione in capacità d'integrà a nostra visione di a piazza di a lingua, cù un sistema bilinguu è immersivu. È aldilà di l'educazione è di a valutazione, chì ghjè qualcosa d'importantissimu, è di a cu-custruzione incù u Retturatu, a sapete, avete cunnisciutu à u cutidianu i strazii chè no v'avimu pè pudè avè accessu à issi risultati.

Ci hà da vulè à riflette, è n'avemu parlatu sta mane, s'è no vulemu chì a lingua corsa ripiglii a so piazza naturale, di lingua di i Corsi è di a sucietà corsa, ci hà da vulè à fà un travaglione ind'è u duminu di l'ecunomia, è di l'attività professionale.

Dunque, tuttu què, l'avemu da fà.

Ciò chè vi prupongu: avemu da tene in contu issu travaglione magnificu, chì vene dinù à ramintà ci tuttu ciò ch'elli facenu quelli chì tutti i ghjorni, ind'è tutti i paesi di Corsica, in tutti i rughjoni di Corsica, si battenu pè a nostra lingua, è què, ghjè quantunque una prumessa di riescita. V'aghju da prupone una reunione di travagliu incù a cummissione allargata è l'esecutivu pè circa, aldilà di u scrittu, à riflette è à cuntrastà nantu à e forme e più aggalabate per raportu à i scopi chì sò stati notificati è dopu u cunsigliu esecutivu vultarà, ghjè à pena a regula, u sensu di u raportu d'urientazione, u raportu d'urientazione, un travagliu di parechji mesi, chì permette à l'Assemblea di Corsica, à traversu e so cummissione, di cuntrastà incù l'attori, un dibattitu di restituzione, l'avemu fattu oghje, un travagliu di l'esecutivu, chì ci tocca à mette in forma e vostre pruposte. Nanzu à issu raportu, issa reunione di travagliu, è s'è no femu cum'è pensu di fà, malgratu tuttu ciò chì ci resta à fà ind'è e simane à vene, pensu chì pudemu ghjunghje à a fine di u mese di ghjugnu, vale à di prima à l'esame dinù di a revisione custituzionale, incù una visione di a cuufficialità in dirittu, è di a cuufficialità ind'è i fatti, è ind'è tutti i duminii, chì sia dibattuta, dicisa, è vutata da l'Assemblea di Corsica pè passà da veru, è tutti insieme da una pulitica di a lingua à una vera pulitica linguistica. È pensu chì pudemu riesce veramente à fà qualcosa di forte è di bellu per a nostra lingua.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Bellu dibattitu oghje nantu à stu cartularu maiò, nantu à stu puntellu di a nostra sucietà, è di a nostra cultura.

Dunque ùn ci hè micca votu, pigliemu attu, di sicuru, è po una trasmissione ufficiale à u Presidente di l'esecutivu di stu raportu, è di tutti i dibattiti chè n'avemu avutu oghje.

L'ASSEMBLEE a PRIS ACTE DU RAPPORT.

Eccu, avà passemu à a seguita, avemu torna u travagliu.

Dunque mi girgu versu l'esecutivu, normalamente ci hè u cuntrattu d'ogettivu è di perfurmenze normalamente nò? O pudete passà à altr'affare, cum'è vo vulete. Di tutta manera ci vole à passà tuttu. Per forza o per amore, da quì à sta sera...

Allora, frà tempu, passu eiu un picculu cambiu chì ci vole à fà, eri avete pigliatu una decisione. State à sente, soprattuttu u gruppu Fà populu. Avete pigliatu una decisione eri per a cunferenza di u finanziamentu di u sport.

Alors, au titre du collègue des collectivités territoriales, concernant la conférence des financeurs, avaient été désignés Louis Pozzo Di Borgo comme titulaire et Jean Biancucci, comme suppléant, c'était hier. Mais d'après ce que j'ai compris, après réflexion, le groupe « Fà populu » souhaite que ce soit Joseph Savelli qui soit titulaire et François Sorba suppléant. C'est l'information qu'on me transmet. C'est bon ? Très bien ! Mais il faut voter, sauf les 2 impétrants, sauf les 2 concernés, donc François Sorba, fora !

Mettu à u votu sta decisione.

Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'un vote micca ? Astensione ? Qual'hè chì vote à prò ?

Tuttu u mondu ghjè d'accordu.

À ringrazià vi. Ci vole à fà l'affare cum'ellu ci vole, cusì ghjè fatta.

Eccu ! Allora passemu u raportu 93.

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse, préside la séance en remplacement de Mme la Présidente MAUPERTUIS.

ENERGIA / ÉNERGIE

Raportu n° 093 : Cuntrattu d'Ogettivi è di Perfurmanza (COP) trà a Cullettività di Corsica (CdC) è l'Agencia d'Urbanisimu è d'Energia di Corsica (AUE) pè u periudu 2024-2028

Rapport n° 093 : Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) entre la Collectivité de Corse (CdC) et l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse (AUE) pour la période 2024-2028

M. le Président Gilles SIMEONI

Une présentation à deux voix puisque c'est un contrat d'objectifs et de performance entre la Collectivité de Corse d'un côté et l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie de l'autre. Je pense qu'il est intéressant, tout en étant très synthétique, de voir à la fois ce que la Collectivité de Corse attend de ce contrat d'objectifs et de performance et d'entendre également, devant l'Assemblée, comment l'agence de l'urbanisme et de l'énergie a ressenti cette construction contractuelle et vers quoi elle va tendre en exécution de cette convention.

Alors ça peut paraître une discussion technique, voire technocratique, mais malgré l'heure de la journée et de la session à laquelle elle vient, je pense qu'on est vraiment dans le cœur d'une réflexion stratégique que nous nous sommes engagés à conduire en associant l'Assemblée de Corse, c'est une réflexion stratégique aussi qui a été demandée à plusieurs reprises, notamment par les groupes de l'Assemblée de Corse, majorité et opposition.

Donc je voudrais, très brièvement et sans alourdir le propos, rappeler dans quelle philosophie d'ensemble s'inscrit ce rapport.

D'abord c'est un truisme, mais on va le dire, il y a la Collectivité de Corse et il y a ses agences et offices. C'est une singularité du statut particulier de la Corse, on ne le retrouve pas ailleurs, et une singularité qui s'est, y compris, renforcée puisqu'il y a un nouvel établissement public industriel et commercial suite à la transformation de la SEM chemins de fer en EPIC de la Collectivité de Corse.

Historiquement, il y a toujours eu une tension dialectique, on va le dire comme ça, entre la Collectivité, la structure mère, et les agences et offices qui ont la personnalité juridique, qui ont donc, et c'est une loi de la sociologie politique, à la fois le droit par leur statut et la tendance par la dynamique institutionnelle à s'autonomiser. Ça a été vrai au fil des années et des mandatures, dans le domaine

de l'action, dans le domaine d'un certain nombre de décisions, quelquefois dans le domaine de la gestion des ressources humaines, recrutement, convention collective, accord d'entreprise, etc.

Dès notre arrivée aux responsabilités en 2015, nous avons conceptualisé la nécessité d'un renforcement du contrôle et de la tutelle, prévu par la loi, sur les agences et offices. Il nous a semblé qu'il était naturel de s'inscrire dans une logique de recherche d'une cohérence d'ensemble plus grande, dans laquelle la Collectivité de Corse jouerait pleinement son rôle d'impulsion et de décision stratégique. Ça, c'est la théorie.

Dans la pratique, y compris la pratique des hommes et des institutions, cette vision peut conduire, c'est humain et c'est naturel, à des tensions, à des incompréhensions, quelquefois à des arbitrages qui peuvent laisser insatisfait d'un côté ou de l'autre, quelquefois même des deux côtés. D'ailleurs, je ne sais pas ce qu'a été le courrier diffusé par le DGS sur la boîte mail agents, mais je sais qu'il y a eu un mail également dans lequel vous saluiez les directeurs et les directrices d'agences et offices, je ne sais pas si vous y avez eu accès aussi, et dans lequel vous évoquiez en termes allusifs mais compréhensibles, y compris les quelques tensions qu'il y a pu avoir. Donc ça existe aussi, mais ça fait partie, je dirais, de la vie d'une institution.

Donc ça, c'était notre volonté et une volonté qui a été confortée par les observations de la chambre régionale des comptes qui a mené un certain nombre de contrôles sur l'ensemble des agences et offices et qui a insisté notamment, vous le savez, c'est un débat récurrent, premièrement, sur le statut. Beaucoup ont un statut d'EPIC alors qu'ils n'ont pas d'activité industrielle et commerciale ; sur l'autonomisation considérée comme trop grande par la chambre régionale des comptes, je le cite, ça ne veut pas dire que je le reprends à mon compte, mais c'est l'observation qui a été faite ; par l'hétérogénéité des statuts aussi, avec un effet boule de neige mécanique, inflationniste, notamment dans les dépenses de personnel.

Et donc, la chambre régionale des comptes avait émis un certain nombre de préconisations, parmi lesquelles celui de renforcer ce principe de contrôle et de tutelle qui avait été mis en œuvre par la Collectivité de Corse à compter de 2016.

A partir de cette double analyse, d'abord la nôtre, ensuite celle de la Chambre régionale des comptes, nous avons décidé d'accélérer le pas, mais de l'accélérer dans une mesure qui m'a laissé insatisfait, dans la mesure où notamment les différentes difficultés rencontrées, les unes endogènes : la fusion avec d'autres priorités, les autres exogènes : le COVID par exemple, qui a suspendu un certain nombre d'activités et a conduit à recentrer à la fois sur la

gestion de la crise et sur les priorités stratégiques, on a pris un certain retard dans le calendrier. Mais on avait décidé, y compris à travers un dialogue de gestion entre la Collectivité de Corse et les agences et offices, d'aller vers la logique de contrat d'objectifs et de performance, d'abord à passer avec les agences et offices, mais avec une matrice commune qui a vocation également à s'étendre aux autres organismes dits satellites de la Collectivité de Corse. Je dis « dits satellites » parce que l'expression juridiquement n'est pas validée, elle peut aussi avoir un aspect un peu hégémonique de la part de la Collectivité. Donc je reprends le terme par confort.

Mais par exemple, les contrats d'objectifs et de performance avec le SIS 2A et le SIS 2B, important notamment, et c'est le dernier et troisième niveau, mais très important, dans la logique à la fois de recherche d'objectifs partagés en termes d'efficacité des politiques publiques, mais également en termes budgétaire puisque la Collectivité de Corse cherche à s'imposer des règles fortes en matière par exemple de contention des dépenses de fonctionnement et notamment des dépenses liées au 012, les dépenses salariales, il n'est pas pensable que les agences et offices, mutatis mutandis, ne soient pas soumis aux mêmes contraintes et exigences que la Collectivité de Corse. Et c'est la même chose pour les organismes dits satellites. Je dis « mutatis mutandis » parce qu'après chacun a aussi sa logique propre, ses difficultés propres, ses contraintes particulières.

Donc, on est allés vers un contrat d'objectifs et de performance au vu de définir conjointement des objectifs quantitatifs et qualitatifs, mettre en place des indicateurs, la question du pilotage et de l'évaluation des politiques publiques est un enjeu récurrent ; renforcer la mise en cohérence des activités des agences et aux fiches avec les politiques définies par l'Assemblée de Corse, y compris par exemple, parce qu'on est dans un système où quelquefois tout le monde fait tout, mais finalement, personne ne fait rien ou en tout cas, personne ne fait rien bien ou comme il devrait le faire et il y a des zones grises d'incertitude.

Je prends deux exemples tirés des rapports de la chambre régionale des comptes. La question du ferroviaire, avec la question de la répartition du pilotage stratégique entre la Collectivité de Corse et son opérateur délégataire de service public, où on s'est rendu compte en fait, y compris à la lecture du rapport, mais c'est particulier parce que le contrôle de la Chambre régionale des comptes s'est étendu sur 4 ans avec le COVID, donc entre le moment où les constatations étaient faites, et le moment où il a été porté à notre connaissance, il y a eu des évolutions. Mais on s'est rendu compte qu'en fait, eh bien, ce n'était pas identifié aussi clairement que nécessaire où se situait le lieu de la décision stratégique.

C'est la même chose, et je le dis et je l'assume aussi clairement, en tout cas, ça été une même chose jusqu'à aujourd'hui, dans le domaine qui est central,

c'est celui des transports. L'Office des transports, normalement, n'a pas pour vocation de produire la politique de transport de la Collectivité de Corse. L'Office des transports, c'est l'office qui est chargé de gérer la dotation de continuité territoriale et les contrats de service public. Mais il y a une hypertrophie de l'organisation administrative et politique de la Collectivité de Corse en tant que lieu où se produit la politique des transports de la Corse.

Et cette difficulté, on la retrouve dans 2 autres domaines qui sont stratégiques et c'est pour ça que c'est important que ça soit aujourd'hui le premier contrat, celui de l'AUE, l'énergie. L'opérateur AUE qui a été créé, a tendance aussi à se penser et à agir comme un endroit où se définit la stratégie de la Collectivité de Corse en matière d'énergie. Or, il y a un vrai débat qui n'est pas que théorique, là comme dans le domaine de l'eau, idem. Dans le domaine de l'eau, l'Office hydraulique de la Corse, c'est l'opérateur, mais la politique de l'eau, c'est la Collectivité de Corse.

Mais nos services n'ont pas forcément été au fil des années dimensionnés pour assumer pleinement cette politique. Et ça a été d'ailleurs une des critiques qui a été faite par la Chambre régionale des comptes.

Donc, on voit que cette discussion sur le contrat d'objectifs et de performance en fait, elle pose en filigrane toute la réflexion sur le pilotage stratégique de nos politiques publiques.

Ce contrat définit donc un certain nombre d'objectifs. Il s'est adossé à une méthode de dialogue de gestion partenariale. Il intègre, et je termine, à la fois des axes stratégiques, en gros : qu'est-ce que l'opérateur, agences ou offices, doit faire ? Quels sont les objectifs qui sont les siens ? Comment évalue-t-on la capacité de l'agence à tenir les objectifs qui lui ont été assignés ?

Deuxième niveau, et c'est un niveau qui fait écho aussi à nos discussions budgétaires, la trajectoire financière, avec notamment un suivi général de la trajectoire ressources humaines, très important. On mène notre discussion interne à la Collectivité de Corse, sur le référentiel de l'organisation pour épousseter et faire disparaître tous les postes qui ont été créés au fil des années, qui n'ont pas été pourvus, etc., pour savoir exactement où nous en sommes aujourd'hui et pour avoir une vision prospective et prévisionnelle, de quoi avons-nous besoin à N, à N+1, à N+ 2, à N+3, direction générale adjointe par direction générale adjointe ? Ça, c'est la Collectivité de Corse.

Et de la même façon, les agences et offices, dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance, sont invités à recenser l'état actuel de leurs ressources humaines, les objectifs qui sont les leurs, les politiques publiques qu'ils auront à assurer, les besoins financiers, budgétaires et humains, part de dotations

de la Collectivité, part de recettes pour les établissements publics industriels et commerciaux, avec bien sûr une contractualisation des objectifs cibles en termes de recrutement.

Donc voilà en gros, l'économie générale du contrat d'objectifs et de performance de première génération, qui vous est proposé aujourd'hui.

Je salue le travail qui a été mené du côté de la Collectivité de Corse, sous l'autorité du DGS avec le DGA Michel Godeau-Pacini, en charge notamment du contrôle de la tutelle. Et puis du côté de l'AUE, au-delà, je dirais, des discussions, des arbitrages et de la défense par chacun de sa vision, de son périmètre, etc., l'agence de l'urbanisme et de l'énergie, sous l'autorité de son président et de son directeur.

Donc, le travail a beaucoup avancé et permet aujourd'hui que le premier contrat d'objectifs et de performance présenté devant l'Assemblée de Corse, soit celui qui va lier la Collectivité de Corse à l'AUE, étant précisé que d'autres vont suivre dans les semaines et dans les mois à venir.

Voilà ce que je voulais vous dire à titre d'introduction. Peut-être Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord, l'Assemblée et puis ensuite, vous répondrez, dans un deuxième temps.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziamu, o Sgiò Presidente.

Emu da stà à sente u raportu di a cummissione di u sviluppu economicu.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

À ringrazià vi, signora Presidente.

La présidente Nadine NIVAGGIONI a salué le bienfondé de la mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance (COP), qui présente de nombreux points positifs, le plus général d'entre eux consistant notamment à pouvoir disposer d'une visibilité globale de la politique menée.

Elle a indiqué voir dans le choix de mise en œuvre du premier COP avec l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse une décision logique s'agissant d'un outil de petite taille comparé aux autres opérateurs, le plus récent et dont les compétences - sans minimiser la complexité du sujet de l'urbanisme - ne sont pas soumises à des crises comme cela se vérifie dans les secteurs de l'agriculture ou du tourisme par exemple.

Madame Marie-Anne PIERI a porté son questionnement sur la trajectoire budgétaire. Observant que le rapport tablait sur une progression théorique de 2 % liée à une augmentation naturelle des dépenses de fonctionnement, et s'est interrogée sur l'absence d'indicateurs pour les années 2027 et 2028.

Elle a souhaité connaître également les raisons de la non-intégration du PADDUC dans le COP.

Monsieur Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, a souhaité rappeler la difficulté de l'exercice, lequel a nécessité une implication très forte des services de l'Agence et de la Direction de la tutelle, sous la houlette du directeur général adjoint en charge de la stratégie et de l'innovation.

Au-delà de la difficulté politique, il a pointé les obstacles techniques consistant à identifier ce qui relève des activités commerciales, des activités administratives, à projeter une trajectoire financière stable, à mener les discussions relatives aux ressources humaines (Glissement Vieillesse Technicité-GVT).

Sur la trajectoire budgétaire, Monsieur Alex MILANO, Directeur Général, a précisé que l'objectif des 2 % constituait un plafond correspondant au seuil que s'impose la Collectivité de Corse pour elle-même, en termes de charges de fonctionnement, et auquel les opérateurs doivent également s'astreindre. Il a précisé que l'AUE s'inscrivait en deçà du plafond des 2 %, le GVT, qui tient compte de l'évolution des salaires liée à l'ancienneté ou aux promotions, se situant à 0,7 ou 0,8 en fonction des années.

Il a indiqué par ailleurs que chaque année les prévisions seraient réajustées afin de réaliser une correspondance au réel, les années 2027 et 2028, effectivement manquantes, ayant vocation à être rajoutées dans le cadre d'une révision annuelle de la trajectoire afin d'être au plus proche de la réalité.

Sur l'absence du PADDUC dans le COP, il a précisé qu'indépendamment du contenu du plan sur lequel l'Assemblée de Corse est appelée à débattre assez régulièrement et notamment dans la perspective de sa révision, le constat de l'existence de nombreuses difficultés en matière d'appropriation du PADDUC, notamment par les maires, conduit à faire que la Collectivité de Corse, qui exerce la totalité des compétences indispensables à l'élaboration du PADDUC, est désormais en charge du pilotage, des révisions et des modifications futures. L'opérateur AUE, comme cela est le cas de tous les opérateurs et services de la CdC, a la charge d'une des parties du PADDUC et non pas de la totalité.

Il s'agit aujourd'hui pour la Collectivité de Corse de se réappropriier le PADDUC et de l'élaborer en son sein en mettant à contribution les différentes compétences métiers centralisées au sein de ses services et de ses opérateurs.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Un Soffiu novu ». Absence du groupe « Core in fronte » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, qual'hè chì vole piglià a parolla ? Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu, Madama a Presidente.

O sgiò Presidente, v'aghju da dì u mo parè, è sò ch'aghju campatu quandu era Presidente di l'Uffiziu di l'Ambiente è in carica di a lingua corsa. Cum'è Presidente di l'uffiziu di l'Ambiente s'è un capia micca chè un avia micca pudere nantu à l'amministrazione di a Cullettività in carica di l'Ambiente. È à mè m'hà assai frasturnatu què. Un aghju mai capitu è, allora chè per a lingua corsa un ci hè micca un uffiziu, ghjera eiu chì avia a decisione nantu à a pulitica linguistica di a Cullettività. Hè per quessa ch'o sò per a sparizione di l'agenze è uffizii, a sò ch'ellu un hè micca faciule, sò per a creazione di regie, è vulia sapè, in casu di nuvellu statutu s'è avemu da tene l'architettura attuale o s'avemu da andà versu a creazione d'un veru governu territoriale cù responsabilità di i ministri, per e so pulitiche. Eccu a mo pruposta.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Grazie. Emu da piglià a dumanda di Marie-Thé Mariotti, dopu u presidente risponderà.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Je vais être assez rapide et c'est une intervention qui vaut également explication de vote.

Si les objectifs recherchés sont plus que louables, on les partage tous, la déclinaison opérationnelle pour nous est moins évidente.

Monsieur le Président de l'exécutif, vous avez parlé de difficultés de l'exercice et on le ressent. Vous avez parlé de technocratie, et on l'a ressenti un petit peu comme ça. Alors ne le prenez pas comme une critique frontale, nous pensons que c'est lié également aux diverses missions de l'AUE. Nous pensons, par exemple que décliner des indicateurs de performance sur l'énergie, c'est peut-être plus facile que sur l'aménagement du territoire.

Aujourd'hui, vous savez que pour mesurer l'efficacité de nos politiques publiques et la performance, tout passe par des indicateurs qui soient mesurables, quantifiables et pertinents. Et entre autres, sur l'axe 1 qui concerne l'aménagement du territoire, nous pensons qu'on reste quand même dans du conceptuel. Par exemple, pour nous, produire 2 rapports par an, ce n'est pas forcément un gage d'efficacité ou produire 2 guides pédagogiques. Produire en revanche un guide pédagogique qui soit utile, considéré par ses clients ou utilisateurs comme un guide pertinent, utile et, comment dirais-je, facilement compréhensible, ça pour nous, c'est un gage de performance.

Donc, on est un petit peu gêné là-dessus parce qu'on mesure la difficulté effectivement, que vous avez eue pour réaliser cet exercice.

Alors, faire un contrat d'objectifs et de performance avec les SIS, c'est peut-être plus « facile » entre guillemets, avec peut-être les chemins de fer également, parce qu'on a véritablement des choses à mesurer, des actions concrètes à mesurer.

Là, sur ce COP, nous ne pensons pas aujourd'hui que les critères retenus permettront effectivement de mesurer l'efficacité de nos politiques, surtout qu'on va se retrouver un peu dans le juge et partie pour mesurer ce qui a été fait ou pas fait.

Donc à partir de ça, on mélange beaucoup de choses, on mélange des notions d'effectifs, des thématiques différentes. Donc, ça nous laisse un peu sur la faim. Ce qui veut dire que si nous validons bien évidemment la généralisation des contrats d'objectifs et de performance, nous nous posons la question aujourd'hui, si c'est compatible avec les missions de l'AUE, missions, je vous le rappelle, et c'est vous qui nous le rappeliez, qui sont également en mutation, parce qu'on a aujourd'hui également des missions d'AMO qui vont voir le jour. Donc aujourd'hui, on est un peu sur notre faim et nous avons beaucoup de doutes, alors probablement sur la façon dont ça a été conçu.

C'est la raison pour laquelle et malgré notre attachement, vous le savez, à la notion de performance et de mesure de l'action publique, nous nous abstiendrons sur ce rapport. Merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Quale hè chì dumande a parolla ?

M. Hyacinthe VANNI

Juste un mot très rapidement.

Moi, paradoxalement, je pense que c'est une richesse d'avoir des agences et des offices, des lieux où... eh bien, écoutez, ce sont des ministères, comme ça avant d'être autonomes, on est libres et indépendants c'est encore mieux !

Donc, je pense que ces lieux où il n'y a pas que des élus, où quelquefois il y a des socioprofessionnels, des représentants du personnel, c'est peut-être ce qui manque, des professionnels du secteur. C'est une richesse pour la Corse, c'est une richesse pour les personnes qui y siègent et c'est un lieu d'échange. Il peut y avoir toujours des dérives, il peut y avoir toujours des abus, mais c'est quand même des endroits où les compétences sont bien identifiées.

On rassemblerait toutes les agences et offices aujourd'hui dans la Collectivité de Corse, 4 500 agents plus tout le reste, à mon avis ça n'irait pas plus vite. Ce n'est pas l'objet du rapport, ce n'est pas une réponse à Pierre Ghionga, c'est une analyse où je dis bien entendu avec aujourd'hui ce contrat d'objectifs et de moyens, ça permet aussi de dire et de vraiment mettre en avant l'efficacité, l'utilité de ces agences et offices.

Bien entendu, c'est une analyse personnelle puisque je suis à l'origine de la création du nouvel établissement public et je pense que c'est un plus. C'est vraiment un plus et je pense que ce sont des endroits où ces conseils d'administration, ça apporte une plus-value à la Collectivité. Peut-être aussi qu'il faudrait penser à y transférer toutes les compétences. Mais ça sera une autre discussion et ça sera dans d'autres contrats d'objectifs et de moyens.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziu. D'altre dumande ? Nò.

Allora, Sgiò Presidente di l'agenzia di l'energia è di l'urbanisimu.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la vice-présidente.

Le Président l'a rappelé, le débat aujourd'hui, pour répondre à Pierre, ce n'est pas celui qu'on a eu à multiples reprises dans cet hémicycle sur l'avenir des agences et offices, la question des fusions, restructuration, voire les statuts d'établissements publics industriels ou commerciales ou d'établissements publics administratifs. Aujourd'hui, il s'agit de vous présenter le contrat d'objectifs et de performance.

Alors oui, Marie-Thé, moi j'ai du mal à comprendre la position du groupe. Il y a des indicateurs, il y en a une trentaine. On a essayé justement de limiter les indicateurs de manière à pouvoir les suivre. Ils ne sont pas peut-être tous d'égale valeur en fonction des missions, des objectifs opérationnels et détaillés de l'Agence qui vous sont présentés en annexe 2. Je veux dire, c'est voir ce contrat d'objectifs et la performance par son annexe 2, non pas par ses axes stratégiques d'intervention qui sont au nombre de 2, non pas par ses objectifs opérationnels, il y en a une dizaine, non pas par ces objectifs détaillés, mais par le point de détail qui sont la trentaine d'indicateurs qu'on vous propose et qui, comme l'a dit le président, est une première génération de contrats. On verra si on arrive à les suivre et on en fera le bilan. Mais on en a besoin quand même pour évaluer l'efficacité de nos politiques publiques et on a essayé pour chacun des axes, pour chacun des objectifs, de trouver des indicateurs. C'est vrai qu'ils ne sont peut-être pas tous du même niveau de performance et de détails, mais c'est ça a trait aux missions qui sont confiées à l'Agence.

L'idée, c'est aussi que certains d'entre vous sont des administrateurs de l'agence d'urbanisme et de l'énergie et donc connaissent très bien les missions. Mais ce n'est peut-être pas vrai pour l'ensemble des élus de cet hémicycle. Et ce contrat, c'est aussi une manière, je dirais, un peu pédagogique de présenter ce que fait dans le détail au quotidien, l'Agence d'urbanisme et d'énergie.

Alors certes, le document, il peut paraître un peu technocratique, j'en conviens. Mais il faut aussi en faire une lecture politique, le président l'a rappelé, c'est une stratégie nouvelle entre la Collectivité de Corse, l'un de ses opérateurs, et demain les autres, qui est conforme aux engagements qu'avaient été pris par le Conseil exécutif et par son président en 2019.

Donc, c'est une étape nouvelle franchie dans le pilotage et le suivi des actions menées, en l'occurrence ici, par l'agence d'urbanisme et d'énergie. Donc, ça a été fait par les chemins de fer il y a environ un an je crois, Hyacinthe, au moment du passage du statut de SEM au statut d'EPIC.

L'AUE est le premier satellite, pour reprendre le terme du président, à s'engager dans cette voie que je qualifierais d'innovante, puisqu'on a peu d'équivalent même sur le continent, de relations comme ça, de contrats d'objectifs et de performances, par exemple, entre l'État, je dirais le Gouvernement et ses organismes.

Donc, il y a aussi une stratégie qui a été coconstruite, qui répond aux objectifs fixés par le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse. L'exemple de la PPE, le président disait, « on peut réfléchir demain à ce que la stratégie soit conçue par la Collectivité de Corse », c'est quelque part un peu le cas dans la mesure où elle est présentée à l'avis de l'Assemblée de Corse, validée par l'Assemblée de Corse même si l'ensemble des moyens et de l'ingénierie est hébergé à l'agence d'urbanisme et de l'énergie. A travers ce COP, la Collectivité de Corse confie à l'Agence cette mission de préparer le projet de programmation pluriannuel de l'énergie.

Pour le PADDUC, la stratégie est un peu différente puisque l'élaboration, l'analyse et la révision du PADDUC a été confiée à la Collectivité de Corse au travers de sa DGA aménagement du territoire, l'AUE venant en ingénierie par ses compétences en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Donc, 2 axes principaux d'intervention, il faut quand même les rappeler : un, sur l'énergie. En gros, pour faire simple, atteindre l'autonomie énergétique à l'horizon 2050, mettre en œuvre la PPE sur tous ses volets ENR, MDE, mobilité, mettre en place le protocole d'accord avec l'État aussi qui a été signé l'an dernier. Idem sur le volet aménagement du territoire, encourager les opérations d'aménagement pour les communes, renforcer l'ingénierie et également avoir une connaissance, un suivi du territoire, notamment au travers des observatoires. On aura l'occasion probablement d'en reparler très prochainement.

Concernant l'AUE, on a souhaité que ce COP couvre la mandature, donc 4 ans, je pense que c'est important, pour donner à la fois de la lisibilité sur les moyens qui seront affectés à l'Agence et aussi une trajectoire politique.

Il y a 3 éléments à mon avis essentiels dans ce COP, au-delà des indicateurs, Marie-Thé. Le premier élément, c'est la dotation qui permet l'exercice finalement des missions administratives de l'Agence qui sont confiées par la Collectivité de Corse. Cette dotation, vous remarquerez qu'elle évolue très peu sur la période du COP. Elle passe de 5,4 millions en 2023 à 5,7 millions en 2027, 2 % par an. 2 % par an dans le contexte actuel, c'est plutôt ça à mon avis qu'il faut regarder de près dans le contexte budgétaire actuel, ça ne couvre que le GVT, le glissement vieillesse technicité de notre masse, du 012, pas plus.

D'ailleurs, les emplois, vous remarquerez et vous y serez sensibles je pense, ils restent stables sur la période 2024-2027. C'est 49 emplois permanents, pas un de plus. Ça aussi, je pense que ça devrait vous inciter à nous accompagner dans cette démarche de rationalisation....

(Mme MARIOTTI sans micro)

Non mais, on ne s'est probablement pas compris, mais je dirais par votre vote, on se comprendra mieux je pense.

Les seuls emplois qui bougent, ce sont ceux liés aux activités commerciales, mais parce qu'en face il y a des recettes. Ils passent de 8 aujourd'hui en gros à 14 en fin de contrat. Mais derrière, il y a des recettes en face, il y a des recettes qui ne sont pas des bénéfiques, je crois que c'est important de le souligner, c'est lié à la mise en œuvre des mesures du cadre de compensation. Donc, il y a 6 mesures qui ont été transférées à l'Agence qui étaient avant exercées par EDF, qui sont aujourd'hui exercées par l'Agence et qui permettent de générer des recettes, des recettes d'opérations type éclairage public, type rénovation de bâtiments, type solaire ou biomasse. Et donc, ils font également par ruissellement travailler les entreprises du territoire et qui servent aux collectivités publiques. Donc, des recettes nouvelles.

Et ça me permet aussi, ce COP, de revenir en 2 mots, je crois que c'est important, sur le rapport de la Cour régionale des comptes parce qu'il est récent, le rapport de la Cour régionale des comptes sur l'AUE. Il date du début d'année 2024, parce qu'on a souvent l'habitude de parler des trains et en ce moment plutôt des avions, qui arrivent en retard, jamais de ceux qui arrivent à l'heure. Souvent on parle de ce qui fonctionne mal ou trop lentement et moins de ce qui va bien et ce qui va vite.

Donc, je vais rappeler quelques points du rapport de la Cour régionale des comptes paru en 2024, parce que souvent on a extrait vraiment des points négatifs.

Alors que dit la Cour régionale des comptes dans son rapport ? « L'évolution salubre de l'AUE vers une comptabilité analytique ». Aujourd'hui, on a une comptabilité différenciée entre les activités administratives et les activités commerciales, jusqu'à aller aux personnels qui sont affectés en partie pour les activités administratives et en partie sur les activités commerciales.

Deuxièmement : « que l'instruction de la passation des marchés publics, elle est aujourd'hui exemplaire ». Aucune irrégularité n'a été relevée par la Cour régionale des comptes. « Que l'évolution des activités commerciales » et là on est en plein dans certaines recommandations de la Cour régionale des comptes et dans

la volonté du Conseil exécutif de se conformer au statut d'EPIC. Elles sont passées de 500 000 € en 2022 et on prévoit 1,3 million en 2023, 1,5 million en 2024 et jusqu'à 2,4 millions par an en 2025 de recettes commerciales.

Vous voyez que l'Agence, elle est en pleine mutation et ça a été initié par mon prédécesseur, Jean Biancucci, je ne vais pas m'auto congratuler, c'est quand même 25 % des recettes globales de l'Agence, aujourd'hui les activités commerciales.

Donc pour vous dire qu'on est dans un mouvement totalement nouveau, en pleine mutation et que ça ne s'est pas fait sans mal.

La Cour des comptes, elle dit une seule chose, « aucune réserve, une seule recommandation : développer les activités en matière d'urbanisme ». C'est plus difficile qu'en matière d'énergie, ce sont des activités donc ce ne sont pas des bénéfiques de l'Agence, mais c'est bien un service qui est rendu avec des dépenses et des recettes, donc équilibré, et on commence à le faire à Saint-Florent, dans le Cap Corse ou encore à Pigna dans le cadre par exemple des ORT.

Donc oui, un travail qui a nécessité une application pleine et entière de la DGA en charge de l'innovation et de la transformation, ça a été dit par le président, je les remercie et bien sûr de la direction de l'agence, de son directeur et des équipes techniques, administratives, financières.

Alors certes, c'est une étape. Il nous reste beaucoup à faire. On a beaucoup fait en passé, la PPE, le protocole d'accord, les expertises sur le logement étudiant, on a eu cette semaine l'occasion d'inaugurer l'Observatoire territorial du logement étudiant, de signer la convention avec les partenaires, sur les meublés de tourisme, notamment avec l'ATC, sur l'artificialisation des sols, sur le PADDUC, l'analyse viendra dans les prochaines semaines.

Donc je crois que dans ce cadre-là, il ne s'agit pas d'une tutelle renforcée de la Collectivité de Corse sur les agences et offices, mais grâce finalement à cette relation nouvelle, on gagne aujourd'hui pour l'Agence en autonomie et on sécurise les activités des uns et des autres.

Je pense que c'est une relation qui est gagnante.

En tout cas j'espère que les agences et les offices d'une manière générale, ils ont souvent été pointés du doigt, souvent critiqués, parfois à raison, parfois à tort. Mais je crois que ce rapport, il permet de poser un regard nouveau, en tout cas sur l'AUE, je ne parlerai pas pour les autres agences et offices, à la fois en concrétisant une approche nouvelle voulue par le Conseil exécutif, ça a peut-être pris trop de temps, mais aujourd'hui c'est une réalité. Et d'autre part, en

faisant de l'Agence un véritable opérateur. Je crois que c'est ça le cœur du sujet, pour la mise en œuvre des politiques voulues par la Collectivité de Corse au service des Corses et de la Corse.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Passemu à u votu... Scusate !

M. Pierre GHIONGA

Possu pone una questione à u cunsigliu esecutivu ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

Normalamente nò, perchè hè compiu.

M. Pierre GHIONGA

Ghjè u presidente ch'hà rispostu a prima volta, ma avà vuleria sapè, ma aghju a risposta, quale hè chì hà a rispunsabilità pulitica nant'à e direzzione di l'accunciamentu territoriale chì face u PADDUC ?

Ghjè u presidente, ùn s'è micca tù è què ùn u trovu micca normale. Ghjè ellu ? Ah, ghjè quessa chì ghjè a nostra organisatione ùn hè micca bona, pensu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vous avez autorisé notre collègue et ami à poser une question dont il connaissait la réponse !

On ne va pas réouvrir le débat mais très rapidement, la position exprimée par Hyacinthe Vanni n'est pas une position unanime. Je crois qu'on a une vraie réflexion qui est transverse. Personne ne pense, à part vous, je ne pense pas que ça soit faisable de supprimer totalement les agences et offices et de réintégrer la totalité dans la Collectivité de Corse, a fortiori dans le contexte institutionnel que nous vivons, plus les difficultés considérables en termes de ressources humaines qui impliquent ou qui impliqueraient de toute façon un dialogue social extrêmement fort, etc.

Mais par contre, y compris à droit constant et sans préjudice de la réflexion qu'il va falloir mener sur des restructurations, sur éventuellement des fusions, sur une harmonisation, etc., ce qu'on a essayé de faire pour sortir de ces difficultés qui sont réelles, il y a une difficulté administrative et une difficulté

politique. La difficulté administrative, c'est qu'on voit par exemple, j'en parlais en aparté avec le président de l'Office de l'environnement, on a récupéré les compétences des anciens conseils départementaux qui s'appliquent souvent dans le domaine de l'environnement. Il y a un déficit d'interactions et d'échanges entre les services de l'Office de l'environnement et les services de la Collectivité de Corse.

Et puis, il y a aussi une question politique. Pour essayer de dépasser cette question politique, les présidents d'agences et offices ont également dans leurs délégations, les compétences qui relèvent de la Collectivité de Corse aux fins d'avoir une vision transversale et d'ensemble. Exemple : Julien Paolini a l'aménagement du territoire et a également en charge le PADDUC sous son aspect vision stratégique articulée à notre vision économique ; Gilles Giovannangeli est président de l'Office hydraulique, il a dans sa délégation la gestion de la politique de l'eau de la Collectivité de Corse ; Guy Armanet qui est président de l'Office de l'environnement, a également autorité fonctionnelle sur les services de la Collectivité de Corse qui exercent les anciennes compétences des conseils départementaux.

Donc on a essayé de réunifier autour du même élu, l'ensemble des compétences. Ça ne règle pas totalement le problème, mais ça doit permettre normalement d'accélérer la fluidité des rapports, même si un certain nombre de difficultés sont aussi inhérentes, encore une fois, à la sociologie des organisations.

Et après, il y a une vraie réflexion de fond à laquelle, mais nous a invités, je le dis aussi tranquillement, là, pour le coup, de façon très bureaucratique, la chambre régionale des comptes. C'est bien beau de dire « oui, mais il faut changer les statuts, il faut changer les statuts des personnels, il faut tout harmoniser, il faut réintégrer du jour au lendemain, etc. ». Mais la réalité, ce n'est pas ça. Vous me critiquez à chaque session, c'est votre rôle d'opposition, sur les retards, sur les dysfonctionnements, sur les difficultés liées à la réorganisation et je vous réponds, parce que c'est la vérité, qu'y compris les régions de droit commun qui ont eu à gérer une fusion qui est beaucoup plus simple techniquement que la nôtre et qui l'ont fait avec 2 ans d'avance par rapport à nous, ils ont encore des problèmes énormes et nous, on n'est pas encore sortis, même si ça vaut pas comme une excuse absolutoire.

Donc, on ne peut pas rajouter les difficultés. Je rappelle qu'on a quand même dans un temps très court, je ne reviens pas sur ce qu'on a eu à affronter, le COVID, les crises budgétaires, les difficultés, le processus politique, mais on a quand même créé l'établissement public industriel et commercial des chemins de fer, on a la perspective de rattachement de la chambre de commerce et d'industrie

et de la chambre de métiers. Ce sont des enjeux extrêmement lourds que personne n'a eu à porter, dans un calendrier qui est extrêmement restreint.

Donc, je pense qu'il ne faut pas charger la barque plus que de raison, ce qui ne doit pas nous dispenser d'essayer de rationaliser autant que possible. Il me semble que ce contrat d'objectifs et de performance est quand même un pas très significatif en termes de meilleure gestion et de meilleure vision stratégique.

Je suis aussi heureux que grâce à l'engagement de l'ensemble des présidents d'agences et offices, du président du SIS 2B, de la présidente SIS 2A, on soit sur le même trend partout et on a fait la même chose, vous le savez, avec l'EPIC des chemins de fer.

Je pense donc que c'est quand même un progrès global pour notre fonctionnement d'ensemble.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci. On se souvient qu'à l'époque de Matignon, Jospin l'avait évoqué, mais finalement il avait abandonné parce que c'était tellement complexe.

À ringrazià vi. Oui ?

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Explication de vote.

Je regarde Julien qui nous accuse de tous les maux ! Loin de nous l'idée de mettre aujourd'hui en cause l'intérêt ni le professionnalisme, je le dis puisque nous, en tant qu'élus de terrain, nous le vivons au quotidien, les personnes de l'AUE, ni le budget, Monsieur le Président, qui est très contraint. C'est-à-dire que si on grappille un peu sur d'autres charges, peut-être que nous pourrions doter un peu mieux l'AUE. Donc, ce n'est pas du tout ça.

Nous, ce que nous disons aujourd'hui, c'est que nous pensons et même si le formalisme du COP pourrait s'imposer à tous les agences et offices, nous avons quelques doutes aujourd'hui sur le fait de pouvoir juger par certains indicateurs la performance de l'axe 1. C'est tout. Voilà.

Donc moi je le redis devant tout le monde, en tant qu'élue locale, je ne peux et je le dis, c'est rare quand je l'annonce, je me félicite et je vous félicite pour le professionnalisme et la disponibilité de vos effectifs.

Voilà, j'espère que ça vous aura rassuré au moins sur ce point-là.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Alors, vote contre ? Abstention ? Non-participation ? Vote pour ?

Le rapport est ADOPTÉ

POUR : Fà Populu Inseme, Avanzemu, Core In Fronte, M. Pierre GHIONGA

Abstention : Un Soffiu Novu

Absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA

À ringrazià vi.

Raportu n° 094 : Avisu in quantu à u prugettu di decretu rilativu à e cundizione richieste da chì un prugettu d'impiantu d'energia rinnuvevule sia cunsideratu cum'è una risposta à un mutivu d'interessu maiò

Rapport n° 094 : Avis concernant le projet de décret relatif aux conditions requises pour qu'un projet d'installation d'énergie renouvelable soit réputé répondre à une raison impérative d'intérêt majeur

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A parolla ghjè à l'esecutivu, Julien Paolini.

M. Julien PAOLINI

Ça va aller très vite puisque c'est un rapport sur lequel l'Assemblée de Corse a déjà été consultée lors de sa session du 20 décembre 2023.

Il s'agit de 2 projets de décrets transmis mi-novembre par la DGOM pour avis, via une procédure d'urgence.

Ces 2 décrets permettaient de définir les seuils de puissance, vous devez vous en souvenir probablement, pour les énergies renouvelables terrestres et nucléaires d'une part, et pour les installations hydroélectriques d'autre part. Ils concernaient à la fois la France métropolitaine et les ZNI, dont la Corse.

L'Assemblée de Corse avait émis un avis sur ces 2 décrets, mais entre-temps, depuis des échanges ont eu lieu entre le Gouvernement et le Conseil d'État et les périmètres de ces 2 décrets initiaux ont été modifiés. Donc maintenant, il y a un décret qui porte sur la reconnaissance de la raison impérative d'intérêt public majeur pour les énergies renouvelables, dont l'hydroélectricité et sur le nucléaire, ça c'est pour la France métropolitaine, et un autre qui est spécifique aux ZNI, donc

qui nous concerne, qui porte uniquement sur les énergies renouvelables puisqu'il n'y a pas de nucléaire dans les ZNI, en tout cas aujourd'hui.

Ça permet aussi de clarifier les choses. Donc, je pense que le Conseil d'État a eu raison de modifier les périmètres de ces décrets.

L'avis qui vous est soumis aujourd'hui, il est favorable, il est analogue à celui sur lequel vous vous étiez positionné en décembre 2023, à savoir pour répondre à une raison impérative d'intérêt majeur, de modifier les puissances pour les différents types d'énergies renouvelables. Par exemple pour l'éolien terrestre, abaisser le seuil à 5 mégawatts au lieu de 7 tel que c'est proposé dans le décret ; pour le photovoltaïque, abaisser le seuil à 0,5 mégawatts, alors que le projet prévoit un seuil minimal de 1 mégawatt ; pour l'hydroélectricité, de supprimer le seuil minimal. Il est fixé actuellement dans le décret à 0,5.

Donc, on émet un avis favorable, sous réserve d'un certain nombre de modifications que vous avez d'ores et déjà validées lors de votre avis du 20 décembre, mais qu'il convient de renvoyer au Gouvernement suite à la modification des décrets par le Conseil d'État.

Donc voilà ce que je pouvais vous dire sur ce rapport en quelques mots. Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Ùn ci hè nisun raportu nant'à sta pruposta ? Ghjè un avisu. Ùn ci hè micca raportu, ma ci seranu forse e dumande.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Xavier Lacombe.

M. Xavier LACOMBE

Merci, Madame Présidente.

Nous avons déjà été saisis, comme le président de l'AUE l'a rappelé, en décembre où nous avons déjà donné un avis favorable et à l'unanimité sous réserve des modifications consistant à adapter, c'est bien pour ça que nous sommes très favorables à l'adaptation de toutes sortes et nous y avons voté favorablement sur ce projet.

Aujourd'hui donc une modification qu'il faut à nouveau valider pour abaisser bien évidemment les seuils concernant la production d'énergie

renouvelable dans le domaine de l'éolien, le photovoltaïque et l'hydroélectricité, et Dieu sait si c'est un sujet qui nous tient à cœur, particulièrement la commune de Peri puisque nous avons à la fois des projets photovoltaïques et de petite hydroélectricité parce que le terme approprié serait la petite PCH, petite centrale hydroélectrique. On n'est pas sur des grands barrages de production électrique tels qu'on peut connaître dans d'autres lieux, d'autres endroits et essentiellement réalisés et gérés par EDF.

Donc, la recommandation de suppression des seuils minimaux pour la Corse est une bonne chose au vu de la taille de nos projets. Vous savez que si on veut avoir à la fois une multiplicité de ce type de projets, nous ne pourrons pas être, à un moment donné, dans certains niveaux de production, au vu en plus du changement climatique et on voit bien que des études qui ont été faites il n'y a pas si longtemps, 7, 8 ans, 10 ans, sur l'hydroélectricité, j'y suis attaché et je reviens dessus et j'insiste, même si le photovoltaïque m'intéresse, l'éolien un peu moins, on voit déjà l'effet du changement climatique et les baisses d'étayages qui viennent modifier la production d'énergie dans ce domaine.

C'est pour ça que, à titre indicatif, j'en appelle à la prudence sur la production et inévitablement la rentabilité de ces petites centrales qui peuvent produire de l'énergie. Et, à un moment donné, je crois qu'il y a un seuil de rentabilité et un retour sur investissement dont il faudra être très vigilant et de plus en plus vigilant.

Donc, ce décret est en quelque sorte un mécanisme accélérateur qui vient justement booster notre PPE telle que nous l'avons votée et qui peut servir la Corse dans son objectif pour 2050, tel que nous nous le sommes fixé. Encore une fois, c'est un objectif, j'ai de forts doutes à ce qu'il soit atteint au rythme où nous avançons, mais c'est un objectif que nous sommes fixé.

Cela va aussi un peu dans le sens et le même sens, je dirais, que la PPL, proposition de loi proposée par le sénateur Panunzi, sur le tarif incitatif de rachat de l'énergie, parce qu'à un moment donné, on ne peut pas nous dire, il faut produire de l'énergie, produire de l'énergie renouvelable et sans cesse baisser les tarifs, surtout en ZNI, comme vous l'avez dit Monsieur le Président, zone non interconnectée.

C'est bien pour ça que là aussi, il y a un travail qui doit être mené en parallèle pour dire « voilà, aujourd'hui, nous ne pouvons pas aller plus loin que ça dans certains cas. Nous sommes volontaires. Nous sommes favorables à l'abaissement de seuil », je pense Monsieur le Président, mais attention sur le tarif de rachat, il y a un combat à mener. Je salue le sénateur Panunzi sur ce qu'il a bien voulu proposer, en espérant que cela soit retenu et soit effectif. Et sur ces zones

non interconnectées, se situe au premier rang, bien évidemment, notre île, la Corse.

Comme en décembre, nous voterons donc pour.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui d'autre souhaite intervenir ? Personne. Donc, je repasse la parole à l'exécutif.

M. Julien PAOLINI

Simplement en 2 mots sur l'intervention de Xavier Lacombe. En effet, ici il ne s'agit même pas d'adaptation pour le coup. S'il s'agissait d'une adaptation, on aurait pu éventuellement utiliser la procédure qui est prévue, qui est totalement inefficace et ça, on a pu le démontrer. Je crois qu'on partage le constat. Là, il s'agit d'émettre un avis sur un projet de décret qui arrive d'en haut de manière très descendante. C'est un peu une bouteille à la mer. Comment il va être reçu par le Gouvernement, par les ministres en charge de ce dossier-là ? Comment il va être éventuellement intégré par les services ?

Si on était dans une autonomie avec un pouvoir normatif plus important en matière énergétique, on pourrait nous-mêmes fixer, par exemple, les raisons impératives d'intérêt majeur pour développer certaines énergies qui sont à la peine, exemple la petite hydro, et définir des tarifs de rachat pour certaines spéculations, entre guillemets, ou certains types de productions qui soient plus favorables, de manière à ce qu'elles puissent se développer.

Nous, ce qu'on a défendu et notamment lors de la proposition de loi du sénateur Panunzi pour revoir à la hausse les tarifs de rachat, notamment du photovoltaïque, c'était de dire « oui, on est pour une augmentation du tarif de rachat du photovoltaïque ».

D'ailleurs, ces tarifs sont sortis aujourd'hui. Grâce au vote de la PPE en mars dernier, on a aujourd'hui des tarifs de rachat pour les énergies renouvelables et donc des conditions favorables pour que ça puisse se mettre en œuvre et que les entreprises puissent développer leurs projets.

Mais on a dit aussi que cela devait concerner d'autres énergies renouvelables que le photovoltaïque qui se portent relativement bien en Corse, notamment la petite hydro. Et aujourd'hui, ces demandes-là, on n'a pas reçu d'avis favorable. On a sensibilisé le Gouvernement dans le cadre de ces avis-là, on a sensibilisé dans le cadre de la PPL, je crois que c'était une PPL, Panunzi, on a sensibilisé le préfet, je l'ai fait encore récemment lors de la conférence des partis

sur la transition énergétique. Mais force est de constater que pour le moment, les tarifs de rachat sur la petite hydro ne permettent pas de trouver les rentabilités suffisantes pour que cette filière puisse se développer.

Et donc on voit bien ici, c'est encore un exemple, on n'est pas dans de l'adaptation ici, on est dans un avis simple, mais pas dans le cadre d'un avis conforme, sur lequel on n'a aucune prise finalement et on est, je dirais, sous tutelle pour le coup de décisions qui peuvent être prises très loin d'ici et probablement totalement coupées des réalités économiques et du terrain.

Donc, je crois que ces propositions, elles sont de bon sens, elles sont partagées par tous et d'ailleurs, elles avaient été adoptées à l'unanimité, ça serait dommage qu'elles ne puissent pas recevoir un avis favorable du Gouvernement.

Mais sur ce point, encore une fois, sans capacité normative renforcée, il y a peu de chances que ça aboutisse.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Emu da pudè vutà.

Donc, il y a une délibération, vous l'avez vue, avec ce qui est précisé. Enfin, tout est tout est précisé bien évidemment, je ne lis pas.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Il y a 2 rapports à passer avant les motions.

Le premier concerne une mise à disposition par la Collectivité au profit du GIRTEC de locaux à Aiacciu.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 091 : Messa à disupizione da a Cullettività di Corsica à prò di u Gruppamentu d'Interessu Publicu pè a ricustituzione di i tituli di prupietà in Corsica (GIRTEC) di locali situati in Aiacciu, Viali di u Monti Thabor, Centru commerciale Castellani

Rapport n° 091 : Mise à disposition par la Collectivité de Corse au profit du Groupement d'Intérêt Public pour la reconstitution des titres de propriété en Corse (GIRTEC) de locaux sis à AIACCIU, avenue du Mont Thabor, Centre commercial Castellani

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc rapidement, vous savez que nous sommes locataires à la Collectivité de Corse de locaux qui sont sis au centre commercial Castellani. Ces locaux ont été mis à disposition de l'AUE qui en avait un besoin fort. Ça a été discuté en parallèle du contrat d'objectifs et de performance.

Cette location nous permet de disposer de locaux qui sont vides actuellement. Et donc en accord avec la présidente du GIRTEC, je propose à l'Assemblée de Corse d'entériner une mise à disposition gratuite de cette partie des locaux dont nous sommes locataires, au bénéfice du GIRTEC.

D'abord, il y a un besoin, le GIRTEC est dans des locaux qui sont chers et qui sont peu adaptés aux usages. Par ailleurs et de façon plus structurelle, pas besoin d'insister sur l'importance du GIRTEC, a fortiori dans le contexte de la proposition de loi qui a été portée par le sénateur Panunzi qui a été votée au Sénat, on va avoir besoin de façon incontestable et renforcée du GIRTEC dans les années à venir.

Je pense pour ma part, j'ai eu l'occasion d'ailleurs de remettre une note en ce sens, que le GIRTEC a vocation à évoluer statutairement dans le cadre des discussions qui sont menées actuellement dans la perspective d'un statut d'autonomie, pour aller vers une forme qui le rattache plus directement à la Collectivité de Corse.

Il y a aussi la question de la propriété juridique, des données qui ont été recueillies par le GIRTEC au fil de son expérience et qui est une propriété juridique qui n'est pas acquise et qui reste pour l'instant entre les mains de l'État.

Toujours est-il, aujourd'hui, nous sommes sollicités en dehors de cette décision-là, pour contribuer y compris financièrement au fonctionnement du

GIRTEC. Et donc, cette mise à disposition gratuite qu'il est possible de valoriser à 36 000 € par an, est une contribution en nature au fonctionnement du GIRTEC et qui permet également, dernier élément, de regrouper sur un même site des institutions qui ont des objets sociaux convergents : d'un côté le GIRTEC qui œuvre à la reconstitution des titres de propriété, de l'autre l'agence de l'urbanisme et de l'énergie qui intervient notamment dans le domaine de l'aménagement du territoire. Et l'idée, ça serait progressivement et après discussion avec notamment les personnels et leurs organisations syndicales représentatives, de créer un pôle foncier qui permettrait de regrouper sur un même site l'ensemble des services de la Collectivité ou des institutions, agences, GIRTEC, etc., qui travaillent autour du foncier et de l'immobilier.

Et je précise enfin qu'en arrière-plan de ça, il y a également la réflexion en cours sur la stratégie immobilière de la Collectivité de Corse qui est une stratégie essentielle, qui est lourde, difficile à mettre en œuvre. Mais là aussi, on a des enjeux d'optimisation et de rationalisation qui sont très prégnants.

Je vous propose donc d'approuver le principe de cette mise à disposition gratuite au profit du GIRTEC.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Il y a des rapports, il y a un rapport de la commission des finances et un avis de la CDENATE.

M. Joseph SAVELLI

M. Jean-Michel SAVELLI a souhaité savoir, en ce qui concerne les fluides, la maintenance et l'entretien, s'il était possible d'avoir une évaluation, un chiffrage annuel correspondant à la mise à disposition de ces locaux par la Collectivité de Corse et à la prise en charge de ces 3 éléments.

M. Jacques RENUCCI, Chef du Service de la Gestion Domaniale Administrative, a précisé que cela était difficile en l'état car actuellement, les locaux viennent à peine d'être occupés et qu'il était impossible d'individualiser les consommations eu égard au fait que ce sont des compteurs globaux pour les deux niveaux du bâtiment.

Il a fait observer que la CdC sera amenée à faire une proratisation de ces fluides sur la base des factures ; en l'occurrence, il est difficile d'avoir une estimation budgétaire étant donné qu'aucune consommation n'a été réalisée.

M. Jacques RENUCCI a souligné qu'il y aura une prise en charge financière, mais partielle par l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie eu égard à son activité commerciale, conformément à ses statuts. Une triple proratisation se fera entre le GIRTEC et l'AUE, et au sein de la proratisation effectuée à l'égard de l'Agence, une partie sera refacturée au prorata des effectifs affectés à son activité commerciale.

M. Xavier LACOMBE a fait observer que ce type de rapport pose la question de la nécessité d'établir un plan détaillé de l'ensemble du parc immobilier de la Collectivité de Corse, que ce soit en pleine propriété et/ou en location.

S'agissant de ce rapport, il a fait remarquer que notre Collectivité loue des locaux, à des prix conséquents, afin d'héberger des services ou des organismes extérieurs.

Il a souhaité qu'une véritable politique immobilière soit mise en œuvre, permettant ainsi de faire des économies sur les nombreuses locations et que l'on puisse avoir, à cette occasion, un état du parc immobilier de la Collectivité de Corse.

Le Président Louis POZZO DI BORGO a pris note de ces réflexions et a fait observer qu'il demandera que soit établi un inventaire de l'ensemble du patrimoine bâti de la CdC, avec une classification de ce qui est occupable et de ce qui ne l'est pas, des bâtiments nécessitant des travaux.

La Commission des Finances a émis un Avis Favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Un Soffiu Novu ». Absence du groupe « Core in Fronte »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le rapporteur. La parole est à qui souhaite apprendre.

Annette Pieri pour « Un soffiu novu ».

Mme Marie-Anne PIERI

Je vous ai écouté, Monsieur le Président.

Le GIRTEC, je ne vais pas refaire son histoire, il a été créé dans le cadre de la loi sur les successions le 23 juin 2026. C'est l'article 42 qui le crée. Il a commencé à fonctionner en 2008.

Aujourd'hui, c'est un outil indispensable pour les Corses, pour le notariat aussi puisqu'il nous aide à créer les titres de propriétés.

Cette convention que vous allez signer avec le GIRTEC, elle découle en fait de la loi du 17 mai 2011, c'est son article 113 qui prévoit que les ressources des groupements d'intérêt public comprennent notamment les contributions de leurs membres, la Collectivité de Corse, au même titre que les notaires, que les maires, les associations de maires et l'État peuvent effectivement contribuer au financement du GIRTEC.

Aujourd'hui, le financement du GIRTEC n'est pas assuré. On a beaucoup d'incertitudes. Donc, cette mise à disposition de locaux, je m'en félicite. Ça représente au bas mot 30 000 €. Aujourd'hui, les locaux qui sont à la disposition du GIRTEC, le coût est de 80 000 €, mais comme vous le dites, ils ne sont pas adaptés parce que c'est un appartement et qu'effectivement, les locaux que vous proposez seront plus adaptés. Ça représente en gros 30 000 €.

Mais là, j'ai été surprise parce que ce que je viens d'entendre, je pensais que la Collectivité allait assumer la totalité des frais et je vois que vous allez proratiser entre les différents... Ce n'est pas ce que j'avais cru comprendre. J'avais cru comprendre que le GIRTEC ne devait assumer que l'assurance et non pas les fluides, le nettoyage, les charges de copropriété, tout ce qui découle. Donc, je voudrais avoir une précision là-dessus.

Après, ce qui me qui m'inquiète beaucoup, quand j'entends parler de de pôle foncier, le GIRTEC, c'est un groupement indépendant et il faut qu'il reste indépendant. Quand je vous entends parler de regroupement du GIRTEC au sein de la Collectivité, ça me fait un peu peur parce que le GIRTEC, ce n'est un outil politique, c'est un tiers de confiance. Il est à la disposition de tous, Monsieur le Président, ce n'est pas un outil politique et il doit rester indépendant, et je le répète, un tiers de confiance. Ce sont les mots qui collent au GIRTEC. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Qui d'autre souhaite intervenir ? Xavier

M. Xavier LACOMBE

Juste une précision.

Le président de la commission a bien pris note de la demande de faire un inventaire du parc immobilier de notre Collectivité, qui a déjà été réclamé à plusieurs reprises et notamment lors du conseil d'administration, nous avons voté

favorablement pour la location déjà à l'époque de reloger l'AUE. Donc, vous voyez que ça fait déjà plusieurs mois, voire une année bien passée.

Je pense qu'objectivement dans l'intérêt de la Collectivité et non pour émettre une critique ou encore une fois dire ce qui ne va pas, comme les trains ou les avions qui n'arrivent pas, c'est tout simplement dire aujourd'hui, on a de l'immobilier, nous avons des appartements, faisons l'inventaire, qu'est-ce qu'on en fait ? On les garde, on les restaure, on les vend, on les occupe ? Voilà, tout simplement. Et ça, je crois que c'est le rôle primordial quant au vu de la situation de notre Collectivité et de nos finances, je crois que c'est un des axes à utiliser dans les meilleurs délais.

Je regrette, je suis au regret mais j'espère toujours que cela se fera très rapidement. Certes, il faut du temps, mais depuis des années, je pense que puisqu'on peut le reprocher aux mandatures précédentes de ne pas l'avoir fait, évitez, surtout dans le contexte actuel, qu'on vous le reproche à nouveau. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Oui, Romain pour « Fà populu in seme ».

M. Romain COLONNA

Quelques secondes, simplement pour dire qu'on peut tout à fait partager les préoccupations qui viennent d'être exprimées sur les bancs de « Un soffiu novu », à la fois sur la gestion du patrimoine immobilier, une meilleure rationalisation, et à la fois sur la nature du GIRTEC.

Mais tout de même, souligner, au vu du travail qui a été fait par le GIRTEC, au vu de ce qu'on lui demande au service de la Corse et des Corses de faire dans les mois et les années à venir, sur une question qui est primordiale puisqu'il s'agit du foncier, de la terre des Corses et des titres des Corses au service des notaires, mais également au service des collectivités et des privés, souligner, même si ça peut paraître symbolique au vu de la somme qui est annoncée, mais au-delà du symbole, souligner vraiment l'effort qui est consenti dans la mise à disposition gratuite de locaux pour le GIRTEC et en tout cas sur les bancs de « Fà populu in seme », tout en soulignant qu'on peut partager diverses préoccupations.

Mais on voulait vous féliciter pour cela parce que ça nous semble de bon augure dans l'accompagnement du GIRTEC.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande ? Nò, ùn mi pare micca. Ripassu a parolla à u Cunsigliu esecutivu, à u Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est bien la Collectivité de Corse qui prendra en charge les dépenses relatives au fluide.

Ensuite, il ne s'agit pas de remettre en cause le statut de tiers de confiance du GIRTEC. On a un groupement d'intérêt public. Aujourd'hui, c'est l'État qui est décisionnaire sur un certain nombre des questions, y compris la désignation par exemple du président ou de la présidente.

On peut organiser, y compris sous la même forme, avec les mêmes partenaires, etc. et penser à des modalités qui rapprochent la décision de la Corse, pas forcément de la Collectivité de Corse, mais de la Corse.

En tout cas, la discussion est ouverte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président, pour votre réponse.

Donc nous allons passer au vote pour cette mise à disposition.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Bien. Il reste un dernier rapport très important pour les enfants, les familles et les enseignants, le calendrier scolaire de l'académie de Corse pour l'année 2024 - 2025.

C'est Antonia Luciani qui le présente.

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA /
ENSEIGNEMENT -FORMATION – RECHERCHE**

Raportu n° 085 : Calendariu sculare di l'Accademia di Corsica per l'annata sculare 2024-2025

Rapport n° 085 : Calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année scolaire 2024-2025

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Comme chaque année, nous présentons l'avis de l'Assemblée qui n'a, je vous le rappelle, qu'un pouvoir consultatif sur le calendrier scolaire puisqu'en l'état actuel des choses, les possibilités d'adaptation prévues par la loi sont extrêmement limitées et vous savez, chaque année, nous réaffirmons notre volonté à la fois de récupérer la compétence de l'élaboration du calendrier scolaire, mais également nous regrettons que les possibilités d'adaptation soient si modérées à l'heure actuelle.

C'est la raison pour laquelle les années précédentes, nous avons travaillé à des propositions alternatives. Celles-ci n'avaient pas reçu d'avis favorable ou n'avaient pas été retenues et c'est la raison pour laquelle nous avons voté contre le projet de calendrier scolaire.

Cette année, un projet de calendrier scolaire nous a été transmis par le rectorat en date du 29 janvier en nous proposant de réagir ou de faire des propositions alternatives à cette proposition.

Une réunion de travail a eu lieu le 25 mars dernier où étaient présents évidemment les services de la Collectivité, du rectorat, le recteur et moi-même pour représenter donc le Conseil exécutif, pour discuter de la proposition.

La proposition du rectorat est donc de proposer une rentrée des enseignants le lundi 2 et une rentrée des élèves le 3 septembre, sachant qu'aujourd'hui, nous sommes limités, nous ne pouvons pas être décalés de plus de 3 jours. On ne peut pas décaler de plus de 3 jours la date de la rentrée par rapport à la date du continent. Et comme les enseignants rentrent le vendredi 31 août, le décalage de 3 jours avec le weekend qui est inclus, fait qu'on ne peut pas aller au-delà du mardi 3 septembre, sinon évidemment, comme l'année dernière nous l'avons fait, nous avons souhaité, nous le réaffirmons à chaque fois, que la rentrée puisse se faire après la Santa, donc après le 8 septembre.

Pour les vacances de la Toussaint aussi bien que les vacances de Noël restent les mêmes partout sur l'ensemble du territoire, y compris en Corse du 19 octobre au 4 novembre, les vacances de Noël du 21 décembre au 6 janvier 2025.

Pour les dates de vacances de février et les dates de vacances de printemps, vous savez qu'il peut y avoir entre les périodes de travail et les périodes de vacances entre 6 ou 7 semaines de période travaillée, voire 8 selon les cas. Les retours que nous avons eus, notamment pour cette année, sont que les vacances ont été trop tardives et là, les vacances débutent ce soir, ce qui fait qu'il y a un retour prévu en classe le lundi 13 mai. L'ensemble des équipes pédagogiques, des corps enseignants, des syndicats nous ont alerté sur le fait que cette rentrée très tardive pouvait avoir un effet sur le fait que certains élèves ne reviennent pas. Des difficultés également dans la reprise de la dynamique suite à la préparation aux différents examens.

Par conséquent, nous avons fait la proposition suivante qui est d'avancer d'une semaine les vacances de février et d'avancer d'une semaine les vacances de printemps, ce qui fait donc que celles-ci seraient du 15 février au 3 mars et les vacances de printemps du 12 avril au 28 avril, ce qui semble plus conforme à un rythme correct.

Ces propositions ont été acceptées par le rectorat qui a réalisé lui-même début avril une réunion de concertation comme la loi le prévoit avec les différents syndicats et représentants des parents d'élèves et enseignants, pour donc présenter ce projet de rapport. Une nouvelle mouture, suite à la discussion que nous avons eue avec le rectorat, nous a été envoyée.

Cette délibération propose une prise d'acte, ce n'est pas un vote favorable puisque nous regrettons évidemment en lien avec, d'abord les délibérations précédentes qui réitérent toujours la demande de récupérer un bloc de compétences décisionnelles en matière d'éducation, on l'a vu à travers les différents débats qu'on a eus aujourd'hui, qu'il s'agisse de l'éducation, de la formation, à quel point le fait que ça puisse être repositionné au niveau de la Collectivité de Corse, à quel point je crois, on partage tous l'idée qu'on puisse véritablement obtenir un bénéfice. Et là, évidemment, on parle que du calendrier scolaire, mais à travers le calendrier scolaire, on parle aussi de la manière d'enseigner, de la manière dont on positionne les programmes, à quel point l'éducation aussi a un rôle dans la société que nous voulons construire pour demain.

Et donc, nous réaffirmons que le calendrier scolaire doit, dans le cadre de l'évolution institutionnelle de la Corse, revenir à la Collectivité ou la future Collectivité de Corse autonome.

Raison pour laquelle nous proposons donc dans ce rapport de prendre acte.

Quelques éléments concernant les échanges avec le CESEC.

Le CESEC tient à souligner la qualité des discussions et des échanges que nous avons eus ensemble et je les remercie parce qu'effectivement, ils ont fait beaucoup de propositions constructives. Ils ont témoigné leur envie de participer au débat et à l'élaboration de notre futur calendrier.

Il attire notre attention effectivement sur le fait qu'un décalage trop tardif à la rentrée peut entraîner des journées perdues. Mais ça, je pense que ça peut largement être corrigé dans le cadre d'une adaptation totale avec la possibilité d'appliquer des périodes de vacances comme on le souhaite.

Le CESEC fait remarquer que la dernière mouture du calendrier fait que la dernière période de cours, comme on terminera les vacances à la fin du mois d'avril, fait qu'on enchainera 10 semaines de cours jusqu'aux vacances, donc la question de la fatigabilité éventuelle sur ces 2 mois. En tout cas nous, en concertation et des éléments qu'on a reçus aussi, c'est qu'il vaut mieux avoir 10 semaines sur cette période-là que l'accumulation de semaines d'enseignement entre janvier et avril. Également, il y a les ponts du mois de mai qui permettent aussi d'avoir des moments de repos, ce qui ne va pas être le cas cette année puisque tous les ponts tombent pendant les vacances scolaires. Donc forcément, ça aura une conséquence.

Le CESEC souligne, en tout cas, certains membres du CESEC ont souligné le fait que, et nous partageons ce point de vue, que le calendrier n'est pas adapté aux spécificités de la Corse.

Il engage la Collectivité à aller plus loin dans cette réflexion.

Je vous rappelle que l'année dernière, nous avons organisé une large concertation avant la transmission d'un calendrier alternatif avec l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse, des syndicats, des représentants de parents d'élèves et qu'il avait été également très intéressant de s'intéresser aux différents exemples européens qui peuvent largement, aujourd'hui, alimenter nos débats et surtout les travaux qu'il nous reste à mener ensemble dans les mois et années à venir, car comme je vous le disais, nous espérons bien évidemment pouvoir récupérer la compétence.

Le CESEC propose de s'inscrire dans une expérimentation que permet aujourd'hui le code de l'éducation.

De notre côté, nous considérons que nous sommes à un stade suffisamment avancé dans les discussions sur l'autonomie pour ne pas se lancer dans des démarches autour de l'expérimentation et que donc, évidemment, nous considérons que l'élaboration du calendrier doit nous revenir de manière pleine et entière.

L'avis se termine en suggérant que nous continuions les réflexions et le travail, notamment avec les personnels enseignants, administratifs, les parents d'élèves et évidemment les élus.

Nous ne manquerons pas de continuer ce travail ensemble.

À ringrazià vi.

Pardon, on m'a signalé que la délibération attenante au rapport ne propose pas une prise d'acte mais approuve. Donc, je propose qu'on profite éventuellement des moments des questions pour rédiger un amendement du Conseil exécutif qui « propose de remplacer « approuve le calendrier etc. » par « prend acte » puisque c'est la position aujourd'hui que l'on souhaite défendre, non pas un vote défavorable puisqu'il y a quand même eu une prise en compte des remarques venant du Conseil exécutif, mais autant, évidemment on ne peut pas approuver ce calendrier en l'état puisque ça serait contradictoire vis-à-vis des positions politiques que nous avons portées ensemble depuis ces dernières années. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Puisque vous avez anticipé, au regard de votre remarque, il faudrait un amendement de l'exécutif, un amendement oral même de l'exécutif, mais en tout cas un amendement.

Il y a par contre, avant d'en arriver là, un rapport de la commission de l'éducation.

C'est Mme Densari qui va le lire.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Mme la Présidente.

Ce rapport a été présenté par Mme Isabelle PAOLI, cheffe du service « offre de formation et d'éducation ».

Concernant le calendrier de l'année 2023-2024, **Mme Evelyne GALLONI D'ISTRIA** s'est interrogée sur la prise en compte des propositions qui avaient été faites par la conseillère exécutive.

Mme Isabelle PAOLI a indiqué que ces demandes n'avaient pas pu être validées par les services de l'Education Nationales car elles étaient hors cadre.

Néanmoins elle a souligné que ce nouveau calendrier entérinait une semaine de décalage qui tendait à introduire les préconisations du Conseil exécutif.

Mme Frédérique DENSARI a souligné qu'il fallait noter que ce calendrier avait été modifié à la marge sans intégrer les spécificités du territoire et espéré que dans le cadre d'une prochaine évolution législative, le calendrier pourra être adapté de manière optimale.

Mme Chantal PEDINIELLI a souhaité que lui soit reprécisé le nombre de semaines travaillées entre les périodes de vacances.

Mme Isabelle PAOLI a précisé que cette période pouvait s'étaler entre 5 et 7 semaines, mais après consultation du corps enseignant, il a été acté que cet intervalle serait de 6 semaines afin d'éviter une certaine fatigabilité des élèves dès la 7^e semaine.

La commission a émis un avis favorable (Non-participation du groupe Un Soffiu Novu ; Absence des groupes Avanzemu et Core in Fronte)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Frédérique. Ci sò e dumande nant' à stu calendariu ?

Iè, u nostru secretariu, Don Jo Luccioni.

M. Don Joseph LUCCIONI

À ringrazià vi, Cara Presidenti.

Le calendrier scolaire, ce n'est pas, Madame la Conseillère exécutive, l'élément le plus central dans les questions et les défis qui se posent à l'école, qui est le creuset de la société corse que nous voulons bâtir et le creuset des sociétés en général.

Néanmoins, ce rapport qui nous est présenté chaque année et la question qu'il nous est demandé de traiter chaque année au sein de cette Assemblée démontrent à la fois l'anachronisme et l'anomalie du statut de la Corse. Vous l'avez dit dans votre présentation, sur ce sujet comme sur tant d'autres, on voit bien les limites du statut actuel de la Corse, bien que particulier. On a un État qui définit le calendrier scolaire, un Recteur d'Académie, ici comme dans d'autres territoires, qui dispose d'une capacité d'ajustement et d'adaptation très contrainte et très limitée par le cadre légal et réglementaire en vigueur, et une Assemblée de Corse qui rend un avis consultatif en la matière.

Donc nous, nous espérons, au niveau de « Fà populu in seme », que c'est l'une des dernières années et l'une des dernières fois que nous aurons à nous prononcer sous ce prisme-là sur cette question, et nous avons vocation, pour nous qui militons pour un statut d'autonomie et qui sommes engagés dans cette voie notamment avec le Gouvernement et le Parlement, nous considérons que cette Assemblée, qui a vocation à légiférer et à réglementer un certain nombre de matières, doit aussi être en capacité de définir son propre calendrier scolaire qui correspond aux réalités et aux spécificités de notre pays et de notre société.

Il y a des enjeux scolaires, sociaux, sociétaux, climatiques, une rentrée scolaire fin août ou début septembre. Quand on connaît la réalité météorologique de la Corse à cette période, au-delà de la dimension culturelle et culturelle de la Santa di u Niolu et d'autres événements, c'est une anomalie.

Donc, sur cette question comme sur tant d'autres, on considère que l'Assemblée de Corse a vocation à décider pour les Corses et pour la Corse. On considère que cela doit se faire en lien, comme vous l'avez fait l'an dernier au moment de l'élaboration d'une proposition alternative de calendrier scolaire, avec le corps enseignant, les représentants des syndicats de personnel, des ATTE, des parents d'élèves, avec bien sûr le CESEC qui représente la société civile et les forces vives.

Et de façon plus générale, on a parlé, vous l'avez dit, Madame la Conseillère exécutive, aujourd'hui, en filigrane au cours de nos rapports, d'éducation, qui est une question fondamentale et transversale, nous considérons

qu'il doit y avoir, et c'est proposé dans le projet de délibération, et nous vous appuierons en ce sens, un transfert du bloc de compétences éducatif, parce qu'il y a l'enjeu, bien sûr, du calendrier scolaire. Il y a l'enjeu des rythmes scolaires, il y a l'enjeu des programmes, il y a l'enjeu des mouvements des enseignants, notamment des professeurs du second degré, cela revient souvent dans l'actualité.

Donc, nous vous appuierons en ce sens pour que la Corse rentre dans ce qui est en réalité le droit commun d'un certain nombre de territoires autonomes de Méditerranée et d'Europe.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Saveriu Luciani !

M. Saveriu LUCIANI

Le calendrier scolaire m'intéresse un peu moins maintenant que les autres années, mais m'intéresse quand même un peu...

On a connu une époque où on rentrait beaucoup plus tard, mais je parle d'un temps que les moins de 50, 60 ans ne peuvent pas connaître, vous le savez ça, la formule consacrée.

J'ai remarqué une anomalie dans le calendrier, enfin pour ce qui me regarde, je pense que c'est une anomalie. Il faudrait, je pense, y mettre un peu d'attention, c'est le 8 décembre. Cette année, il tombe en dimanche et le Rectorat a décidé de ne pas le banaliser. Or, moi je suis prêt, le 9, à faire ce qu'on ne peut pas faire le 8, c'est-à-dire qu'on ne peut pas nous, parce que c'est quand même quelque chose qui depuis bon nombre d'années, dans les écoles, les collèges et lycées, et même ailleurs, est célébré, est célébré non pas comme une fête... Je vais faire attention à la syllabe entre cultuelle et culturelle. C'est quand même une part de notre histoire et c'est un jour qu'il faut marquer et que nous avons toujours marqué en tant qu'enseignants dans nos écoles, parce qu'il y avait une thématique spécifique aussi autour de l'histoire de ce pays. Et puis ça permettait des échanges, y compris au-delà du domaine de l'histoire.

Donc, je ne sais pas si on doit faire un amendement, si peut faire un amendement, je pense que non, puisque c'est l'État qui décide. Donc, on aurait voulu que ce 8 soit corrigé en 9 quand même, au moins de manière exceptionnelle, parce qu'il faut que les jeunes générations continuent à perpétuer ce rite, pardon pour l'expression.

Et, bien entendu, moi, je prends en compte... Et je crois que l'Exécutif, depuis les débats qu'on a eus depuis 2 ans, a quand même réussi à placer sa voix dans la polyphonie de l'Education, pour essayer justement de négocier un calendrier.

Mais de vous à moi, tout simplement, limusinemu, on est à 3 jours, 2 jours, 1 jour, 3 jours... Or, j'écoutais mon jeune collègue, qui a tout à fait raison, je ne parle même pas du changement climatique, mais on est devant une hérésie. On nous aligne systématiquement à 3 jours près sur le reste, avec bien entendu, même s'il y a moins de neige maintenant en février, un objectif économique pour les uns et pour les autres, etc., etc.

Donc, nous voterons contre, non pas contre les efforts de l'Exécutif, mais contre la décision de l'État de nous imposer encore une fois, et je passerai sur les compétences, l'autonomie è tuttu u restu... Je crois qu'il faut dire au Recteur « non, on n'est pas d'accord et on veut que le 8 devienne 9 pour une fois ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, est-ce que « Un soffiu novu » veut intervenir s'agissant du calendrier, pas du passage d'un de vos membres à « Avanzemu » ?...

Je vous attends, Jean-Martin, allez-y, je vous en prie.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

Très simplement, nous on va voter pour parce que c'est un calendrier bien équilibré en fonction des contraintes que l'autonomie, Cher Don Jo, ne va pas gommer, ou alors vous remettez tout à plat.

Donc, est-ce que oui ou non il faut que nos élèves, au titre de l'égalité de traitement qu'on leur doit, parce que nos élèves, on l'a dit ce matin, nos lycéens, ils vont poursuivre après, les poursuites d'études, elles, elles correspondent à des calendriers, ou pas d'ailleurs, fixés et à des exigences qui sont fixées, qui ne sont pas fixées par l'Assemblée de Corse. Donc, est-ce que oui ou non, nos élèves auront droit à 36 semaines de cours ?

Si vous répondez non, là vous avez carte blanche pour organiser le calendrier lorsque vous aurez l'autonomie.

Mais si vous répondez oui, alors est-ce que oui ou non on va respecter les rythmes physiologiques, qui en gros c'est l'alternance des 6 semaines ? Est-ce que oui ou non nos élèves vont passer le bac en même temps que leurs camarades du continent ? À ce moment-là, vous avez la 3^{ème} semaine de juin qui est préemptée pour l'organisation du baccalauréat.

Je pourrais ajouter des contraintes sociales, économiques et accessoirement, est-ce que oui ou non vous déviez du caractère cultuel et culturel ? Pourquoi c'est un bon calendrier cette année ? C'est assez simple : parce que les vacances de la Toussaint, ont lieu à la Toussaint, les vacances de Noël auront lieu à Noël, les vacances de février auront lieu en février et les vacances de Pâques auront lieu à Pâques.

Est-ce que oui ou non Pâques, Noël et la Toussaint, ça fait partie de vos codes cultuels ou culturels, ou pas ? A ce moment-là, il va falloir un jour, lorsqu'on aura le temps de discuter de ces choses-là sérieusement, nous dire en fonction de ces contraintes culturelles, économiques, sociales et culturelles, est-ce que vous voulez en dévier ? Est-ce que vous avez une alternative par rapport à cela ? Est-ce que vous respectez le fait qu'on donne à nos élèves dans cette académie la même chance que les autres de réussir après ou pas ?

La seule solution que vous aurez à ce moment-là, si vous voulez véritablement en sortir, c'est de dire, puisqu'il faut respecter les conditions climatiques, donc ils vont rentrer plus tard. S'ils rentrent plus tard, ils vont finir plus tard. O figlioli, à u mesu di ghjugnu, face u caldu ! U mese di settembre, face u caldu, mà di ghjugnu, face u caldu dinò !...

Brouhaha.

Je dis simplement, parce que je sens bien que ce débat est intéressant...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Passionnant !

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je dis qu'il faut aller beaucoup plus avant, et que lorsqu'on posera les contraintes, on ne voit pas bien la façon dont vous allez dégager des latitudes.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, mais sans plaisanter, c'est un calendrier, pour avoir des enseignants dans la famille dans tous les cycles, dirais-je, c'est un calendrier qui est attendu par les enseignants lorsqu'il est voté. Peut-être qu'ils ne nous écoutent pas en direct, mais demain, après-demain, tout le monde va aller regarder le calendrier, bien plus que les enfants d'ailleurs, mais le corps enseignant attend.

Ce sont des discussions importantes. Ça rythme la vie de milliers d'enfants et de milliers d'enseignants, et puis aussi les parents.

Les contraintes géographiques, nous les connaissons ; climatiques, elles vont se renforcer, et nos valeurs et les exigences culturelles et culturelles, je pense que, globalement, nous les partageons tous bien.

Donc, je passe la parole à Anne-Laure Santucci.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Deux mots. C'est un sujet important et malheureusement, il est 20 heures et nous sommes vendredi pour en discuter et nous en discutons tous les ans.

Moi, je pense que, plutôt que tous les ans revenir et discuter chacun dans son coin et donner un avis par rapport au rapport, il faudrait vraiment qu'on discute en dehors de cette session, en dehors de ce sujet, qu'on trouve un point d'équilibre entre tout le monde, parce que oui, nous voulons quelque chose de spécifique, mais définissons nos spécificités, peut-être qu'elles ne sont pas les mêmes entre nous, et bien entendu, le rythme pédagogique, il est en tête du « cahier des charges », c'est évident. Bien entendu, il n'est pas question d'avoir moins d'enseignement.

Mais effectivement, bon, moi je suis un peu plus vieille que tous les jeunes, quand nous étions à l'école, nous n'avions pas de vacances à la Toussaint et nous n'avions pas de vacances en février, nous avons quand même fait des études supérieures. Voilà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Romain !

M. Romain COLONNA

Je ne prends qu'une minute parce que le groupe « Fà populu in seme » ne me laisse pas plus d'une minute à cette heure tardive.

Simplement pour dire que, même sur le ton de la plaisanterie et même à une heure tardive, on ne peut pas laisser penser que demain, dans le cadre d'une évolution où, nous, on demande la compétence éducative, on voudrait que les élèves de Corse réussissent moins. Que tout le monde soit rassuré à cette heure-ci, et que les élèves de Corse ou leurs parents et les familles soient rassurés. Mais je crois qu'il fallait quand même le dire.

La question, me semble-t-il, sur un sujet qui peut paraître tout à fait anodin... Madame la Conseillère, vous avez dit « modifier de pas plus de 3 jours la date de rentrée », mais c'est une question qui est fondamentalement politique, qui interroge deux choses : qui interroge, d'une part, le rapport entre l'État et la Collectivité, à savoir que je vous rappelle, et ça a été rappelé par Antonia Luciani, c'est un avis consultatif. Donc en matière d'éducation, on se pose collectivement la question, est-ce qu'on veut être consultés ou est-ce qu'on veut avoir un droit à ? Nous, de ce côté-ci des bancs de l'hémicycle, on plaide pour avoir un droit plein et entier pour décider d'un certain nombre de choses qui concerne nos enfants.

Et le calendrier, ça fait référence à la donnée « quand ? ». Eh bien, nous on dit que cette question-là, parce que ça nous agace un petit peu collectivement de ne parler que du « quand ? » ? On veut parler aussi du « comment », on veut parler du « où », on veut parler du « pourquoi ? » et on veut parler du contenu.

Il ne s'agirait pas de nous laisser enfermer ad vitam æternam dans une question qui ne comporte que la question de la temporalité, où on est à peine consultés et, sous votre contrôle, j'ai l'impression que c'est la première fois qu'on prend partiellement en compte une partie de notre avis.

Faut-il rappeler que jusqu'à présent, on votait systématiquement contre, d'où la prise d'acte aujourd'hui, on votait systématiquement contre parce que l'État ne prenait jamais en compte nos desiderata.

Donc je pense que là, il faut vraiment sortir de ce système-là. Retenir la proposition qui est faite de dédier à travers des commissions avec l'Exécutif, je ne sais pas, c'est à vous peut-être de nous le dire, un moment spécifique à cela, pour établir un véritable projet éducatif qui aille bien au-delà bien sûr des bancs de cet hémicycle-là, et essayer de trouver véritablement l'Education la plus performante, parce que je ne crois pas que le système éducatif en France aujourd'hui soit des plus performants.

Donc, on a tout loisir à le modifier.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, Romain. Oui, Marie-Claude Branca.

Allora, per piacè, fate appena di silenziu, simu sempre in sessione, a ghjente ci stanu à sente è ci hè a nostra cullega ch'hà da parlà.

Mme Marie-Claude BRANCA

Allora ghjeu m'avvicu chì femu i prugressi tutti l'anni.

Dui anni fà, ùn semu mancu stati consultati, avemu avutu u votu à fà dopu à a decizioni, era ghjà publicatu dunqua... Vol'dì chì si ni ridiani un pocu di no.

Annu avemu fattu i riunioni ma ùn ani micca tinutu contu di ciò ch'avemu dittu.

Quist'annu, pocu à pocu dunqua, ani accittatu o menu issu cambiamentu di ritmu chì hè ghjà monda.

Avà spiremu chì l'altri anni riesciaremu à avè d'altri affari è pò esse un ghjornu, spiremu, com'è l'autonomia, a cumpitenza di scedda u calendariu è ancu d'avè altri decizioni in u bloc di l'educazioni.

Pà issi 6 settimane, hè impurtanti. Parchì eiu sò ben'piazzata pà sapè la, ùn si pò più travaddà incù i zitelli, facini...ancu una settimana ùn si pò più travaddà. Un socu micca pà i minori ma i maggiori hè cussì. È s'è i ziteddi voltani u 13, certi ùn voltani mancu. Quissa hè sicura.

Dunqua, pà u restu, aghju da parlà un pocu di l'8. L'8 u 9. Pengu chì si pudaria dumandà. Parchì nanzi l'avemu ghjà fatta di fà a ghjurnata un antru ghjornu chè l'8 parchì cascaia un sabbatu...Dunqua pengu chì si pò fà parchì hè nicissariu, com'è dicia Saveriu di cuntinuà à spiicà à i ziteddi sò ch'iddu hè un ghjornu di dibattitu, è po ind'issi ghjorna, ùn socu micca in altrò, no femu altr'affari chì i dibattiti o i spiicazioni nantu à issa data. Ne pruffitemu pà fà ghjochi in lingua corsa, pà fà u teatru...Dunqua pengu chì hè un ghjornu impurtanti.

Pà u cambiamentu di ritmu, ùn pengu micca chì i nosci elevi ùn anu micca ad avè a stessa scianza. Ghjeu dinò aghju cunnisciutu micca vacanzi di nuvembri, o una settimana pò essa iè, micca vacanzi di frivaghju, è cuminciaiami

a scola d'uttrovi guasgi o u 15 ma l'aghju cunnisciutu ancu d'uttrovi. Sò vechja. È, intantu cà prufessori di talianu, u ritmu di l'Italia, è ancu pensu in Alimania ancu in altrò, i ziteddi in certi rughjoni d'Italia parchì in Italia ùn hè micca una data specifica. Poni scedda. Cumenciani ancu u 22 di sittembri, è finiscini di ghjugnu ma u ritmu hè cumplittamenti sfarenti, t'ani menu vacanzi. T'ani menu vacanzi ma t'anu un ritmu di ghjurnata sfarenti.

Dunqua quissa ci vularia, pensu, à rifletta. Pà u mumentu, ùn ni semu micca quì.

Eccu.

Vuliu dì chì a scelta di u calindariu ùn hè micca chè una data di vacanzi, hè una scelta di sucità parchì duvemu tena contu di a noscia storia, di a noscia cultura, di u nosciu ambienti, è dunqua ùn hè micca ghjustu pà fà piaceri à i prufessori, chì aspettani in verità iè i dati.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Sò d'accordu, ghjè veramente una decisione pulitica. Quandu elli anu fattu l'innuvazione di e vacanze di ferraghju, hè stata fatta à a dumanda di i lobby di u turisimu, ci vole à sapè la. È ancu avà, tutte e date, secondu u locu, e regione, l'Accademie, tuttu hè decisu incù l'accordu è a discussione incù tutti i lobby di u turisimu in Francia. Quessa ci vole à sapè la. È d'altronde, in certi paesi d'altru mare, anu calendarii speziali. Natale hè sempre u 25 di sicuru ma e vacanze ùn sò micca listesse...Perchè chì face u caldu, perchè chì a manera di campà ghjè sferente.

Eccu.

Altre dumande di parolla?

Nò, ma eiu pensu chì l'idea...Iè, vai puru, Battì vai puru.

M. Jean-Baptiste ARENA

Forse chì quist'annu, Madama a Presidente, avete datu l'esempiu pè Venderi Santu, forse annu chì vene, puderemu dumandà à u Statu d'avè u Veneri Santu per a scola.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eiu pensu chì a pruposta d'Anne-Laure ghjè veramente bè.

Una volta pè sempre ci vole à fà una riunione nantu à issu sugettu, avemu a cumissione di l'educazione, a cunsigliera, vecu ch'ella hè d'accordu, ci femu una reunione, discutemu di tutte e dimensione di stu calendariu.

Eccu cusì una volta per sempre.

Eccu. Avete a parolla, cara cunsigliera.

Mme Antonia LUCIANI

Vi ringraziu.

Alors effectivement, je vous rejoins, le calendrier est attendu et d'ailleurs, je vous remercie, pour ceux qui ont salué une petite avancée, même si ce n'est qu'une petite avancée.

Une autre aussi, c'est qu'on le passe en avril, alors que d'habitude, on le passe en mai et qu'il est souvent publié effectivement avant même qu'on en ait parlé. Donc, je pense que c'est aussi une chose dont on peut se féliciter.

Effectivement, cette année le 8 septembre et le 8 décembre tombent des dimanches. Je ne l'ai pas précisé dans ma présentation. Effectivement, même si le 9 n'est pas banalisé, ce que l'on a demandé, c'est que, ou le lundi d'après ou le vendredi qui précède le 8 décembre, les activités pédagogiques autour de la Festa di a Nazione puissent se faire en lieu et place du 8. Donc même s'il n'est pas officiellement banalisé le 9, que les activités puissent se faire à la discrétion des enseignants et des équipes pédagogiques ou le vendredi ou le lundi.

Brouhaha.

Non, à la discrétion des enseignants, en fonction de la manière dont eux ils veulent s'organiser que ça soit le vendredi ou le lundi, par rapport au fait que ça tombe un dimanche.

Pour ce qui est de la proposition, effectivement, de mobiliser la commission culture, j'y souscris complètement. Effectivement, l'année dernière, on avait commencé ce travail-là qui était très intéressant, on avait auditionné un certain nombre de syndicats ou d'associations qui font des propositions très précises en ce sens ; d'autres qui sont plus réticentes à des évolutions, il faut le dire aussi.

Mais ce qui pourrait être intéressant, c'est d'avoir des auditions aussi d'autres pays européens, d'experts qui viendraient nous parler aussi du rythme des enfants, etc., parce que les retours que j'ai, je réponds également à Jean-Martin Mondoloni qui nous disait « Les vacances, c'est bien parce que c'est la Toussaint, parce que... », c'est vrai, mais, par exemple, le fait que les vacances de la Toussaint durent 15 jours, ça crée une coupure qui est préjudiciable et, par exemple, si elle ne pouvait durer qu'une semaine. Alors, après on nous dit qu'il y a tout un tas de problématiques, les couples séparés, les gens qui ont la famille sur le continent, tout cela est à englober, mais à un moment donné, voilà, si on se restreint trop dans nos possibilités d'initiative, on n'y arrivera pas.

Mais il est clair que, comme l'a rappelé Anne-Laure Santucci, il est évident que pour nous, la question du rythme pédagogique, ça fait partie des critères n°1 et qu'il n'est absolument pas question, à travers la récupération de cette compétence, de remettre en cause l'adaptation ou l'adaptabilité des jeunes corses dans un système national ou international dans la poursuite de leurs études. On l'a dit ce matin, on est en train de tout faire pour essayer de structurer une jeunesse, vous l'avez dit. On se plaint souvent des formations manquantes, mais on a aussi beaucoup de choses aujourd'hui encore, ce qui est exploitable, pour donner envie à notre jeunesse, on ne va pas, à travers le calendrier scolaire, déconstruire les choses, bien au contraire. On va essayer, je crois, d'avoir des rythmes qui soient plus cohérents avec ce qui est attendu.

Donc, je vous propose que ce débat-là soit mené et que, par exemple, comme aujourd'hui, on a pu avoir un débat très intéressant sur la langue, on puisse avoir un retour de cette commission à la suite d'un certain nombre d'auditions. Effectivement, il y a eu des propositions du Vendredi Saint, mais l'APC fait la proposition d'autres dates, donc peut-être qu'on confronte aussi des points de vue d'historiens, sur quelles dates historiques culturelles et culturelles peuvent faire sens pour nous et qu'on trouve un consensus qui finalise nos travaux en amont de, on l'espère, l'obtention in fine de la possibilité d'avoir comme compétence pleine et entière l'élaboration du calendrier scolaire.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Donc, votre amendement ?

Mme Antonia LUCIANI

Donc l'amendement, je crois qu'il porte sur l'article 2.

Donc le premier article approuve, et c'est normal, le rapport. En revanche, l'article 2 approuve le calendrier et c'est là qu'il faut corriger, « approuve... » par « prend acte du projet de calendrier scolaire 2024-2025 ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, je résume :

L'article 1^{er}, on approuve le présent rapport et l'article 2, en fait, on prend acte du projet de calendrier qui est proposé. D'accord ? Bien.

Donc, sur l'amendement, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas au vote ? Donc non-participation d' « Avanzemu ».

Qui est pour ?

Donc **l'amendement est adopté** (non-participation du groupe « Avanzemu », Absence de Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA, non-inscrite).

Je soumetts au vote la délibération ainsi amendée.

Brouhaha.

On prend acte, mais il y a d'autres points dans la délibération.

Eh oui, on approuve le rapport de l'Exécutif, on prend acte et après on demande et on donne mandat aussi au Conseil exécutif. Ce n'est pas une prise d'acte globale.

Donc je soumetts la délibération ainsi amendée au vote.

Qui est contre ? Donc « Avanzemu ».

Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Donc, **la délibération ainsi amendée est ADOPTEE (CONTRE le groupe « Avanzemu » ; absence de Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA, non-inscrite).** Merci.

Bien, donc, nous en avons terminé pour ce qui est des rapports.

Nous passons aux motions. Que les porteurs de motion se préparent, s'il vous plaît.

Nous en avons trois, de mémoire. Donc, on continue, s'il vous plaît.

La première motion est déposée par « Core in fronte ».

MUZIONE / MOTIONS

Motion N° 2024/O1/010 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Core in Fronte » : Non au RSA conditionné

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je crois qu'il y a eu des échanges avec l'Exécutif sur cette motion. Donc vous pouvez me dire ce qu'il en est ? Nous irions vers un renvoi ?

Mme Bianca FAZI

Oui, Madame la Présidente, nous allons vers un renvoi en commission.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Donc, on va demander son avis à l'Assemblée de Corse. On renvoie en commission et aux principaux intéressés, c'est-à-dire les porteurs.

Donc elle est toujours en discussion et donc on a bien un renvoi, vous êtes d'accord ? On renvoie en commission.

Brouhaha.

Non, Paul-Félix n'est plus ni dans le calendrier actuel, ni dans l'hémicycle.

Apparemment, elle part en commission en accord avec votre représentante, Serena Battistini et la conseillère exécutive en charge du dossier. Donc, on en discute avant la fin du mois de mai, d'accord ? Allez, c'est bon.

La motion est renvoyée en commission.

Brouhaha.

Non, je sais à peu près m'y prendre maintenant avec Paul-Félix, c'est bon, c'est bon.

Bien. Donc, maintenant nous passons à la motion suivante déposée par « Fà populu in seme », Véronique Arrighi et Hyacinthe Vanni. Qui la présente ?

Motion N° 2024/O1/011 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Véronique ARRIGHI et M. Hyacinthe VANNI du groupe « Fà Populu Inseme » : **Maintien du statut actuel des sapeurs-pompiers volontaires**

Mme Véronique ARRIGHI

Merci, Madame la Présidente.

Une décision récente du Comité européen des droits sociaux, organe du Conseil de l'Europe, signalant une prétendue violation de la Charte sociale européenne, suivie de la fuite d'un rapport conjoint de l'Inspection générale de l'administration et de la Sécurité civile, ont renforcé les craintes des Services d'incendie et de secours.

Ces 2 actes mettent gravement en danger le modèle de sécurité civile en France et en particulier en Corse.

Ces femmes et ces hommes, plus de 2 000 en Corse, dans le cadre d'un engagement profondément citoyen, constituent la colonne vertébrale des SIS.

Il est important de préciser que les présidents des conseils d'administration ont été tenus à l'écart.

Le travail mené au sein des instances des Services d'incendie et de secours est constant. La priorité est avant tout la santé et la sécurité de nos sapeurs-pompiers volontaires.

Nous adaptons depuis des années nos dispositifs pour éviter de trop les solliciter. Leurs activités sont à but non-lucratif, elles ouvrent droit à des indemnités horaires, ainsi qu'à des prestations sociales et de fin de service.

La sécurité civile constitue un enjeu sociétal et territorial. En Corse, les sapeurs-pompiers volontaires représentent 80 % des effectifs. Ils assurent près de 60 % des missions et plus particulièrement 100 % en zone rurale.

Si l'Europe ne sécurise pas un cadre juridique relatif à l'engagement citoyen, nos difficultés seraient immédiates :

- baisse drastique des effectifs de sapeurs-pompiers volontaires,
- un démantèlement du maillage territorial des centres d'incendie et de secours,
- la fermeture de centres en zone rurale, contrariant ainsi la politique de revitalisation en lien avec nos projets de territoire menée,

-des délais de secours incompatibles avec la sécurité collective et la notion d'urgence dans nos territoires ruraux où souvent les centres de secours sont les derniers services publics,

-mais également une explosion des coûts de fonctionnement des SIS, estimés à environ de plus de 30 M€, imputée à la Collectivité de Corse.

De plus, l'accroissement démographique engendré par la fréquence touristique, les conséquences du changement climatique, les spécificités géographiques très particulières de la Corse en Méditerranée, éloignée de renforts extérieurs commodes et rapides, nécessitent une prise en compte et une adaptation continue en termes de réponses opérationnelles.

La prise de conscience et la mobilisation sur cette problématique doivent être collectives.

Pour cela, l'Assemblée de Corse, donc si vous permettez, je vais lire ce que demande l'Assemblée de Corse.

« L'ASSEMBLEE DE CORSE

DENONCE les décisions du Comité européen des droits sociaux et du rapport commun de l'Inspection Générale de l'Administration et de l'Inspection Générale de la Sécurité Civile sur l'activité des Sapeurs-Pompiers Volontaires qui sont en contradiction avec les réalités juridiques et du terrain.

AFFIRME que le volontariat est la colonne vertébrale de la politique en matière de sécurité civile et de citoyenneté menée en Corse.

SOUHAITE que le modèle actuel dans lequel évoluent les sapeurs-pompiers volontaires soit protégé et conforté, notamment à travers la mise en place d'un statut européen des sapeurs-pompiers volontaires.

EXIGE la mise en œuvre au niveau européen d'un cadre juridique sécurisé relatif à l'engagement citoyen, afin de lever définitivement tous risques de remise en cause de notre modèle de sécurité civile.

EXIGE que la souveraineté des élus de la Corse et de leurs choix politiques réalisés en pleine responsabilité au sein des conseils d'administration des SIS, dans le domaine de la protection et du secours aux populations, soient respectés et ne puissent jamais être remis en cause par une administration méconnaissant les réalités et les spécificités de notre territoire.

SOUHAITE, au regard de la singularité de notre organisation opérationnelle, que les SIS de Corse soient classés hors norme et bénéficient ainsi

d'un statut juridique propre avec un champ de missions qui sera adapté aux besoins de nos populations et de nos territoires.

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse et les parlementaires pour faire valoir ces revendications auprès du gouvernement et des différentes institutions européennes. »

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Un pour, un contre, qui souhaite s'exprimer ? Chantal Pedinielli, pour « Un soffiu novu ».

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci. Alors moi, c'est un pour, bien entendu.

Et je remercie Véronique Arrighi et Hyacinthe Vanni, présidents des deux SIS, pour cette motion.

Bien entendu qu'il faut protéger le volontariat. Sans eux, dans le milieu rural, ça serait catastrophique. Des casernes pourraient fermer. Vous l'avez très bien expliqué, Madame Arrighi.

Et si vous en êtes d'accord, nous souhaiterions nous associer à cette motion.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Une autre intervention ? Non.

Je demande son avis à l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Avis favorable, bien sûr.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, l'avis est favorable, donc on passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

UNANIMITE pour cette motion.

Nous passons à la motion suivante qui avait été reportée à la dernière de la dernière session.

Motion N° 2024/O1/012 déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Ghjuvan'Santu LE MAO du groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien aux classes ULIS

M. Ghjuvan' Santu Le MAO

Merci, Madame la Présidente.

Donc je pense que, au préalable, il faut rappeler ce que sont les dispositifs ULIS, donc ce sont les Unités localisées pour l'inclusion scolaire.

Ce sont des dispositifs qui sont mis en place pour faciliter la scolarisation des élèves en situation de handicap, aussi bien au niveau du primaire que du secondaire.

Dans ces dispositifs, chaque élève présente des profils spécifiques qui accentuent l'hétérogénéité et qui soulignent la nécessité de personnaliser les approches au niveau de la gestion des élèves.

En conséquence, il est impératif que chaque emploi du temps soit individualisé, modulable et ajustable en fonction des recommandations du PPS et du degré d'autonomie de l'enfant.

Lors de l'avant dernier conseil d'administration du collège du Fiumorbu, il a été question d'augmenter encore l'effectif du dispositif ULIS. Cependant, les élus enseignants du collège ont déposé une motion, qui a été approuvée à l'unanimité et qui a souligné les difficultés liées à un effectif déjà surchargé et à un contexte socio-économique défavorable, particulièrement dans les établissements scolaires situés en zone d'éducation prioritaire.

Cette motion, qui a été déposée donc par les élus enseignants, s'appuyait notamment sur la circulaire du 21 août 2015, parue au Bulletin officiel de l'Education nationale de la jeunesse et des sports qui stipulait donc : le nombre d'élèves qui bénéficient du dispositif au titre d'une ULIS, collège ou lycée, ne doit pas dépasser 10 élèves.

La nécessité actuelle est d'ouvrir des ULIS en nombre suffisant pour accueillir tous les élèves en relevant de former les coordonnateurs en conséquence et d'améliorer les conditions de travail et la rémunération des AESH.

Avec l'augmentation de la population en Corse et l'amélioration, bien évidemment, de la détection des troubles chez les enfants, nous observons un besoin accru de prise en charge.

Par exemple, le dispositif ULIS du Fiumorbu a connu une augmentation de 30 % de son effectif et avec ce projet, ça va le porter à 40 %.

Les listes d'attente s'allongent et sont de plus en plus importantes, tant dans le premier que dans le second degré.

Chaque dispositif donc est composé d'un enseignant et d'un accompagnant d'élèves en situation de handicap, et parfois d'un AESH individuel en fonction des besoins particuliers des enfants. Mais bien souvent, les effectifs, donc surchargés, entraînent une disponibilité moindre de l'AESH qui, comme les textes le prévoient, doivent accompagner les élèves lors des temps d'accueil dans les autres classes. Mais avec les difficultés inhérentes et la faible valorisation de ce travail, il est très difficile, et cela se comprend facilement, de recruter de nouveaux AESH pour s'occuper des enfants.

Les défis spécifiques de la Corse, comme les longs trajets entre le domicile et l'école, accentuent la fatigue des enfants et de leurs parents, et compliquent la mise en œuvre des projets pédagogiques adaptés, surtout dans les zones rurales.

C'est donc dans ce contexte et conscient de cette situation que nous avons souhaité, à travers cette motion, exprimer notre soutien aux enseignants et aux accompagnants pour leur engagement et leur dévouement envers les élèves en situation de handicap.

Nous souhaitons la création de nouvelles classes ULIS en Corse, aussi bien dans le premier que dans le second degré, afin de se conformer à la circulaire du 21 août 2015 et ainsi permettre à chaque élève :

- de trouver sans attendre une place dans un dispositif Ulis, dans le premier ou dans le second degré,
- de trouver une classe à proximité de son domicile, lui évitant aussi bien à lui qu'à ses parents de la fatigue et des difficultés supplémentaires,
- de pouvoir, malgré son handicap, poursuivre une scolarité adaptée.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti. Quale hè chì vole intervene nant'à issu sugettu impurtantissimu ? Saveriu !

M. Saveriu LUCIANI

Je ne suis pas partisan, je ne parle pas de notre région, mais je crois que le problème que soulève Ghjuvan' Santu est vraiment aussi au centre du projet éducatif.

Au-delà de l'ULIS, des RASED, et je le dis parce qu'au CDEN, il y a eu quand même, pas un accrochage, mais en tous les cas des incompréhensions avec l'administration sur le fait qu'il y a un sous-suivi, passez-moi l'expression. On a, rien que sur la région de Ghisonaccia, en termes de RASED, pratiquement plus d'une cinquantaine d'élèves et trois demi-journées par semaine. C'est-à-dire qu'en gros, on est carrément à l'abandon.

Alors, quand on parle de rythmes scolaires, d'organisation de la journée, de calendrier scolaire et qu'on voit qu'on a des enfants en difficulté à tous les niveaux... J'élargis, Ghjuvan' Santu, mais je soutiens, on soutient complètement la motion, mais je crois qu'il faut qu'on pose sérieusement, et là aussi il va falloir qu'on se voie, Madame la Conseillère exécutive, parce que c'est un problème qui est aujourd'hui crucial pour les enfants de ce pays. Quand on a trois demi-journées pour plus de 50 enfants sur un suivi qui est carrément abandonné, on est finalement dans l'excuse pédagogique, alors qu'on aurait besoin de solutions. D'autant que dans la Plaine orientale notamment, avec les populations que nous avons, souvent incontrôlées, on a d'énormes surprises. Et encore une fois, ça nous pose un problème social, et surtout l'égalité devant l'école n'existe plus.

Et c'est important donc qu'on puisse renforcer les structures de soutien et surtout, au-delà même, essayer de sauver là où on peut même des classes, parce que souvent on a une logique comptable qui assassine les projets pédagogiques de certaines équipes bilingues, immersives ou standards. Et cette année, ça a été encore le cas.

Et j'estime, en tous les cas pour avoir participé à un certain nombre de réunions, y compris chez nous, qu'il y a une part de négligence, y compris du pouvoir politique.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Un'antra dumanda di parolla ? Nò.

L'avisu di l'Esecutivu ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Bien sûr, favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, aghju da mette à u vote issa muzione.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ?
Quale hè chì vote à prò ? Tuttu u mondu.

À ringrazià vi. **UNANIMITÀ !**

Eccu, emu compiu e muzione.

Emu finitu sta sessione. À ringrazià vi à tutti !

À ringrazià i dui secretariati generali, i servizii.

Monsieur le DGS, au revoir !

À prestu in reunione in cummissione ! À luni !

La session est levée à 20 h 35.